

LA BIBLE ET LE PEUPLE DE DIEU

Il n'est pas possible de faire une étude de la Bible sans être mis en contact avec le peuple choisi, le peuple élu : les Juifs. Certains s'étonnent de ce que Dieu ait adopté et favorisé un peuple dont la vie est marquée par tant de fautes et d'insuffisances. Et ces questionneurs demandent généralement pourquoi Dieu n'a pas plutôt appelé des sujets plus dignes de sa confiance. Raisonner ainsi prouve que l'on n'a pas saisi le fond même de l'Histoire, que l'on n'a pas compris la nature du plan de Dieu à l'égard des hommes.

Ce qui est plutôt merveilleux, c'est que Dieu ait pu se servir de gens aussi ordinaires, qui aient eu tant de manquements. Quels encouragements pour nous ! Si la grâce de Dieu fut suffisante pour eux, est-ce qu'alors nous n'avons pas d'autant plus de raisons d'espérer ?

Quelle grande consolation pour des cœurs tremblants et inconstants comme les nôtres ! L'objet de cette étude est de nous faire connaître plus clairement le Plan et les desseins de Dieu, afin que nous y discernions les exigences de ce même Dieu à l'égard de tout homme. Nous verrons que si l'homme est souvent en défaut, Dieu ne l'est jamais.

Une terre choisie de Dieu Deutéronome 3/18

Le rappel de la promesse. Les jours de Moïse étaient comptés, et il y avait encore tant à faire ! Mais lui, ne se hâtait pas, soucieux qu'il était de ne pas négliger le temps consacré à instruire le peuple de Dieu. Moïse savait que tout l'avenir et son déroulement était lié aux progrès d'ordre spirituel réalisés par le peuple.

Conséquemment, ces jours décisifs furent occupés à rappeler les promesses de Dieu. Ce que faisant, Moïse a donné une leçon qui peut nous être profitable à tous, encore aujourd'hui. Trop souvent, lorsque nous sommes pressés par le temps, qu'il y a beaucoup à faire et d'importantes décisions à prendre, nous nous lançons de l'avant, inconsidérément. Combien préférable il serait de prendre le temps de consulter notre guide céleste. Car si nous partons sur son ordre, en comptant sur Lui et ses promesses, tout ira bien.

Ici, la promesse rappelée était que Dieu avait donné cette terre à Abraham et à sa postérité, et qu'il tiendrait sa Parole; puisque, comme gage de sa promesse, déjà les rois Og et Sihon avaient succombé devant les Israélites en marche (Deutéronome 3/3-6). Le peuple fut ainsi encouragé par l'authenticité de la promesse.

L'entrée en possession de la Terre Promise

Une fois auparavant (38 années avant l'entrée définitive en Canaan), Israël s'était trouvé sur le point d'entrer dans le pays promis. Mais les craintes du peuple, consécutives à son manque de foi, l'en avaient écarté. Cette faute grave coûta près de 40 années de souffrances et d'épreuves au désert (Nombres 14/22-25 et Deutéronome 1/40).

Dieu avait-il manqué à sa promesse ? Non. Mais c'était la fidélité de l'homme qui avait été en défaut.

Maintenant, enfin, les années de vie errante étaient à leur terme.

A nouveau, les Israélites se trouvaient devant un choix à faire. Et pour bien choisir, il fallait se fonder sur la Parole de Dieu, sans regarder aux circonstances extérieures, Il fallait exercer sa foi, traverser le Jourdain, s'emparer de Jéricho, livrer des batailles, marcher de l'avant pour occuper le pays. Dieu l'avait donné, mais il fallait maintenant EN PRENDRE POSSESSION.

Cette Terre Promise, que représente-t-elle, pour nous, aujourd'hui, spirituellement parlant ?
Toutes les promesses de Dieu à notre égard, les avons-nous réalisées ? Nous en sommes-nous emparés ? N'avons-nous pas, trop souvent, été subjugués par des craintes paralysantes, nous frustrant des infinies richesses du Très Haut ?

Un peuple choisi Deutéronome 3/19-20

Choisis. Il ne fait aucun doute que la terre de Palestine, comme le peuple d'Israël, ont été choisis de Dieu. Non pas par une marque de faveur, mais pour que bénis, ils soient à leur tour en bénédiction à d'autres. Aucun peuple n'a une histoire comparable à celle d'Israël. Partis à quelques-uns seulement de Palestine en Egypte, ils n'ont pas été absorbés par cette puissante nation. Bien au contraire, ils s'y sont développés en une grande force nationale.

Ensuite, ils ont été préservés miraculeusement dans le désert. La main de Dieu était avec eux, sans aucun doute. Car Dieu les avait choisis.

Bénis. Même en pleines crises, sous les coups de jugements divins, Israël a été béni. Il n'y avait en cela aucune marque de favoritisme particulier. Dieu n'est jamais partial. Il ne fait pas acception de personnes.

L'élection d'Israël ne signifiait pas que Dieu rejetait les autres nations.

Mais plutôt, ce choix impliquait que d'autres seraient un jour, pour leur bénédiction, amenés à entrer en contact avec le peuple qui suivait le Seigneur et avait reçu ses oracles. En d'autres termes, Israël était béni parce que Dieu était proche de lui et que, imprégné de Sa ressemblance, il serait capable ensuite de manifester Sa gloire. Israël, Serviteur du Roi ! Béni pour être en bénédiction.

Responsables. Tout ceci nous amène à une conclusion. Puisque les Israélites ont été choisis et bénis pour accomplir ensuite une mission spéciale de service dans le monde, ils étaient responsables devant Dieu et l'homme pour remplir cette mission. Ainsi en est-il toujours. La Sainte Ecriture nous transmet une grande vérité qui est exprimée en ces termes : « Celui qui sait faire ce qui est bien et qui ne le fait pas, commet un péché » (Jacques 4/17).

Dans les versets 18/20 de Deutéronome 3, Moïse déclara que parmi le peuple, on devait aussi porter une responsabilité l'un à l'égard de l'autre. Les hommes des tribus qui avaient choisi de demeurer à l'Est du Jourdain - tribus de Ruben, de Gad et demi tribu de Manassé ne seraient pas exempts de participer aux combats qui restaient à livrer (Nombres 32/20-29). Ils devaient aider leurs frères jusqu'à ce que la victoire soit remportée. C'est la même chose pour les chrétiens. Ils sont les gardiens de leurs frères, responsables vis-à-vis d'eux spirituellement parlant.

Une destinée choisie Deutéronome 3/21-28

Israël, c'est non seulement le peuple d'une mission divine, mais d'une destinée divine.

Dans l'étroite enclave de la Palestine, au sein d'une humanité et d'un monde plongés dans le péché et l'idolâtrie, il servira le Dieu Unique et Saint, qui ne tolère à ses côtés aucune idole. Il préparera la venue du Messie, seul médiateur et sauveur, et de son règne, selon le Plan pré ordonné par Dieu.

La fidélité de Dieu, dans le passé, est indubitable. Mais, il ne faut pas s'arrêter là. Dieu est Esprit, et Il est Eternel. Sa victoire, comme ses promesses, sont aussi pour le présent. Voici une nouvelle occasion qui nous est donnée. Saisissons-la ! Ce que Moïse dit à Josué, il nous le dit aussi : « L'Eternel, votre Dieu, combat Lui-même pour vous ». Nous ne pouvons pas défaillir, quand nous nous sommes livrés nous-mêmes, notre présent, notre avenir, notre tout, au Maître Souverain de toutes choses manifester en Jechouah ha Mashiah !

Dans la Bible, et surtout dans l'Ancien Testament, la relation entre Dieu et les hommes est plus collective qu'individuelle. L'histoire biblique est, en grande partie, l'histoire du peuple de Dieu, constitué

et appelé en vue d'une mission particulière, et dont la destinée se prolonge dans l'histoire du judaïsme et de l'Eglise chrétienne. Tout ce qui se rapporte à ce peuple nous révèle donc ce qui fut, et ce qu'est toujours, l'action de Dieu dans le monde où nous vivons. Dieu, nous dit la Torah, s'est, par pure grâce, tout particulièrement intéressé à un petit peuple, et à un peuple sans importance particulière lorsqu'on considère l'histoire générale du monde. Ce peuple, Dieu l'a appelé, choisi, délivré et, en lui accordant ses faveurs et sa présence, il l'a enrichi de nombreux dons. Mais ce peuple, il l'a aussi jugé et châtié plus qu'aucun autre sur la terre.

Israël sa mission

Le royaume politique d'Israël ayant disparu, le mot Israël n'en a pas moins continué à être employé, mais il retrouvera le sens religieux qu'il avait perdu. La maison d'Israël ne sera plus le royaume du Nord, mais parfois le royaume de Juda au sud et surtout l'ensemble du peuple de Dieu qui sera réuni un jour, quand Dieu établira son royaume sur la terre. Les prophètes annoncent cette perspective en parlant d'une réunion du peuple divisé et dispersé, d'un rassemblement à la fin des temps et d'une restauration du vrai peuple d'Israël, vrai peuple de Dieu dans son royaume, vers qui viendront tous les autres peuples.

Après le retour de la captivité de Babylone, Israël deviendra d'une manière encore plus précise la communauté des fidèles, l'Israël idéal, l'Israël de Dieu, qui évoquera le peuple de l'alliance, sans qu'il existe encore une notion raciale ou nationale accentuée, comme cela deviendra le cas dans l'emploi du mot : Juif, Judaïsme.

C'est dans ce sens que nous rencontrons le mot : "Israël" dans le Nouveau Testament. Jésus est le Messie d'Israël, venu vers les brebis perdues de la maison d'Israël, choisissant douze apôtres en pensant aux douze tribus d'Israël. Et dans les visions de l'Apocalypse, le peuple des élus et la ville sainte du ciel avec ses douze portes, porteront le nom des douze tribus d'Israël.

Puisque nous avons défini ce qu'a été et ce qu'est actuellement le peuple d'Israël, il nous faudrait aborder le mot: « Israélite ». Un Israélite est un membre du peuple d'Israël, un descendant d'Abraham.

Ce terme n'apparaît qu'une dizaine de fois dans le Nouveau Testament et une seule fois dans les Evangiles ; mais on y trouve souvent le nom d'Israël, enfants d'Israël... Dès maintenant une question se pose à nous : quelle est la différence, si différence il existe, entre les mots Juifs et Israélites ?

Si vous me permettez cette comparaison, disons que les parisiens sont Français mais tous les Français ne sont pas parisiens; ainsi tous les Juifs (descendants de Juda) sont des Israélites, font partie de l'ensemble du peuple, mais tous les Israélites ne sont pas des Juifs dans le sens strict de la définition bibliques Les Lévi et les Cohen, descendants des familles sacerdotales, sont considérés comme d'authentiques Juifs, alors que depuis la sortie d'Egypte, l'Ecriture nous dit que: « Une multitude de gens de toute espèce montèrent avec les enfants d'Israël de Ramsès pour Succoth » (Exode 13/37-38).

A l'époque de Jésus, l'appellation de Juif était devenue générale par opposition aux païens et aux Samaritains.

Israélites et Israéliens

Apportons encore une petite précision car beaucoup de personnes confondent les Israélites et les Israéliens.

Maintenant que nous venons de déterminer ce qu'étaient les Israélites, il nous sera plus facile de dire qui sont les Israéliens. Ce sont tout simplement les habitants d'Israël. Tous les Israéliens ne sont pas pour autant de confession religieuse Israélite, car il existe également des citoyens Israéliens de confession musulmane et de confession chrétienne.

Pendant des siècles, pour tout le monde, pour vous et même pour moi, Israël a été un peuple et parfois même moins que cela, une religion ou parfois même plus que cela, une obsession. Quelque chose que l'on ne savait ni comment définir ni où placer, dans le temps et dans l'espace.

C'est depuis le 14 mai 1948, un pays. C'est un nouveau pays, mais pas seulement un pays. Car tout le reste, le peuple, la religion, l'obsession, l'indéfini et l'indéfinissable, l'Israël qui n'entre dans aucune catégorie, continue de subsister. Le peuple d'Israël n'est pas tout entier dans l'Etat d'Israël, et au lieu d'un Israël, le monde en a maintenant deux. Mais du moins, le deuxième répond-il à toutes les exigences de l'histoire, de la géographie, de l'économie politique et même du journalisme. On sait ce qu'il est. On sait où il est ; enfin, on croit le savoir. Car si Israël l'indéfinissable a eu pendant des siècles un destin singulier, Israël, le défini risque fort, lui aussi, de connaître un singulier destin.

En fait, il le connaît déjà.

Qu'est cette île dans cette immense mer qu'est l'Islam ?

Qu'y fait-elle ?

Sera-t-elle engloutie ?

Pourquoi ne l'a-t-elle pas été après tant de conflits ?

Sa présence pose bien des problèmes et en posera demain encore bien davantage. Le peuple d'Israël n'est pas un hasard. Que se prépare-t-il sur cette parcelle de terre plus riche en histoire humaine que des continents entiers, dans ce pays d'où sont partis tant et tant de messages vers toute notre humanité ?

Le peuple hébreu

L'un des mots employé dans la Bible pour désigner le peuple de Dieu, ou ceux qui en font partie, est le terme: hébreu, La signification exacte de ce mot n'est pas certaine et donne lieu à des explications diverses.

Dans les textes bibliques, ce mot n'est pas très fréquent. On le trouve dans l'Ancien Testament, une fois au sujet d'Abraham, deux fois au sujet de Joseph en Egypte et une douzaine de fois au sujet du peuple, dans le livre de l'Exode, et le premier livre de Samuel. Ailleurs, il apparaît rarement. On voit donc qu'il n'est guère utilisé pour parler du peuple de Dieu que dans la période des origines, à l'époque nomade ou au début de la vie en Canaan. Partout ailleurs, le mot hébreu semble avoir disparu de l'usage courant.

Hébreux et Israélites

Un examen des textes qui contiennent ce terme, permet de dire que, dans l'ancien temps, il était employé probablement par les étrangers pour parler du peuple et non par le peuple lui-même pour se désigner. Il est en effet caractéristique de constater que, lorsqu'on parle de tel homme hébreu, ou des hébreux en général, c'est par rapport à des étrangers qu'on les appelle ainsi: Abraham parmi les rois de Canaan, Joseph et le peuple au milieu des Egyptiens, ou encore Israël dans ses luttes avec les Philistins, ou même Jonas parmi les marins païens (Genèse 14 Exode 2/6-7 ; 1 Samuel 4/6 ; Jonas 1/9). C'est très exceptionnellement que le terme "hébreu" est employé par les Israélites eux-mêmes, dans leur vie de peuple de Dieu. Il pourrait donc se faire qu'un tel nom leur ait été donné par des étrangers, peut-être même comme un sobriquet, avant de devenir une sorte de nom propre synonyme d'Israélites

Parlons maintenant de l'origine du mot : hébreu. La Bible nous apprend qu'un des ancêtres du peuple portait le nom de Héber, et appartenait à la descendance de Sem, un des fils de Noé (Genèse 10/21-25). « Héber » est bien de la même racine que le mot "hébreu", mais pourtant, d'après les listes généalogiques de la Genèse, il était l'ancêtre de plusieurs peuples, et non du seul peuple hébreu, descendant d'Abraham. Pourquoi aurait-on utilisé ce mot au sujet du seul peuple d'Abraham, et non au sujet de tous les peuples descendants de Héber ? Nous l'ignorons, et par conséquent l'origine du mot, de ce côté-là, reste obscure.

Hébreux et Héber

D'autres textes sont instructifs. On lit dans le livre de Josué 24/ 2-3, que la famille d'Abraham habitait de l'autre côté du fleuve, et que Dieu a pris Abraham de l'autre côté du fleuve pour le faire venir en Canaan. Or, dans la langue de l'Ancien Testament, la formule « de l'autre côté de » est formée du mot « héber », d'une racine qui signifie: passer au-delà, aller de l'autre côté, traverser.

Ainsi, en parlant d'Abraham et de son peuple, on les aurait appelés « ceux qui viennent de l'autre côté du fleuve » d'où les Hébreux (le fleuve étant en l'occurrence soit l'Euphrate en Mésopotamie, soit le Jourdain que le peuple a traversé pour rentrer en Canaan). Prenons un exemple : nous, Français, parlons bien de ceux d'outre-Rhin ; ou encore d'outre-mer, de la TransJordanie etc.

On peut encore noter ceci quelques textes paraissent montrer que le mot : les hébreux, désignait un groupe de populations plus large que les seuls Israélites. Peut-être qu'en parlant de ceux qui venaient de l'autre côté du fleuve, on englobait d'autres gens que les seuls Israélites, ce qui expliquerait que Balaam bénisse Israël et annonce l'humiliation de l'Hébreu dans Nombres 24/24, et que des Hébreux se soient trouvés parmi les Philistins et aient rejoint les Israélites (1 Samuel 14/21).

Enfin, d'après certains historiens, le mot : « hébreu », pourrait avoir eu un sens social plutôt que racial : il aurait été appliqué à des gens de basse condition ou à des esclaves alors que les autres n'auraient pu s'appeler ainsi (on fait valoir par exemple le contraste entre hébreu, esclave et affranchi: Exode 21/2 et Jérémie 34/8-9).

Le peuple de Dieu

Israël est le peuple de Dieu. Il n'est pas un peuple qui explique son origine, qui motive son existence, qui fonde sa personnalité grâce aux biens matériels, terrestres, ou même aux biens culturels, spirituels, qu'il considère comme étant les siens, qu'il a hérités, acquis ou produits.

Israël est un peuple parce que ses rapports avec ces biens de tout ordre sont délimités par Dieu et conditionnés par les rapports qu'il entretient avec Dieu.

Dieu désire qu'Israël, par sa conduite, fasse connaître Dieu, sa volonté dans ce monde. Il veut qu'Israël, par son attitude à l'égard du monde, par son comportement dans le monde, par sa situation dans le monde, convainque les nations qu'elles ne sont rien par rapport à Dieu, qu'elles sont soumises à son jugement, que les biens qu'elles s'épuisent à aménager ne sont pas, en réalité, à elles, mais à Dieu qui les a faits, qui a créé tout, qui acquiert tout, à qui appartient l'univers et tout ce qu'il renferme, la terre et tous ceux qui l'habitent. La preuve en est Israël, dans ce qu'il est et dans ce qu'il n'est plus, dans ce qu'il a et dans ce qu'il n'a plus. Dieu se sert d'Israël comme d'un instrument pour la réalisation de Ses desseins dans ce monde et Israël doit se servir de la Torah pour mener à bien les desseins de Dieu concernant ce monde. Israël fera donc coïncider l'histoire de sa vie dans ce monde avec l'histoire de la Torah dans ce monde. Dieu n'est vraiment Dieu aux yeux du monde que lorsqu'Israël est entièrement son témoin", lorsqu'Israël vit dans la Torah.

Israël n'est donc pas un peuple imaginaire, comme certains peut-être le souhaiteraient ; c'est une communauté réelle, vivant dans notre monde. La révélation divine a réellement pénétré dans notre histoire humaine, elle n'est pas comme suspendue dans les airs, très loin au-delà de l'histoire de ce monde.

La puissance de Dieu

L'heure est venue où l'Éternel va faire éclater sa souveraineté, non seulement aux Yeux d'Israël, mais aux yeux de toutes les nations de la terre: « L'Éternel découvre le bras de sa sainteté, aux yeux de toutes les nations et toutes les extrémités de la terre verront le salut de notre Dieu » (Esaïe 52/10).

Dieu va révéler sa souveraineté, et par conséquent, il va apporter le salut au monde, en délivrant Israël et en rassemblant son peuple des extrémités de la terre. C'est d'ailleurs ce qu'il a déjà commencé. Par cet acte final de libération, Dieu va manifester au monde entier sa puissance salvatrice comme encore il l'a déjà manifesté en Jéchouah.

Et pourtant, bien que cela soit évident, les nations ne veulent pas reconnaître la puissance de Dieu dans l'histoire et elles se cramponnent à leur propre indépendance. Dieu alors appelle tous les peuples à un gigantesque procès. Ecoutez plutôt : « Iles, faites silence pour m'écouter ! Que les peuples raniment leur force, qu'ils avancent et qu'ils parlent ! Approchons pour plaider ensemble » (Esaïe 41/1). Par là, Dieu veut démontrer sa puissance dans l'histoire. En présence de tous les Peuples, il cite Israël comme témoin. Israël doit rendre témoignage à l'action effective de la Parole de l'Éternel dans l'histoire : « Vous êtes mes témoins, dit l'Éternel, vous et mon serviteur que j'ai choisi... C'est moi qui suis l'Éternel, et hors moi,

il n'y a point de Sauveur. C'est moi qui ai annoncé, sauvé, prédit, ce n'est point parmi vous un dieu étranger ; vous êtes témoins, dit l'Éternel, c'est moi qui suis Dieu » (Esaïe 43/10-13).

Ainsi, à la fin des temps, le peuple de Dieu est appelé à témoigner devant toutes les nations de la terre.

LA VIE FAMILIALE EN ISRAËL.

Les institutions d'un peuple ancien sont intimement liées non seulement à son habitat mais aussi à son histoire. Faites à sa mesure, elles portent la marque de sa psychologie, de ses idées sur l'homme, le monde et Dieu. Comme la littérature, les arts, les sciences, la religion, elles sont un élément et une expression de sa civilisation. Pour décrire et comprendre ces formes anciennes, l'histoire d'aujourd'hui doit tenir compte de tous les vestiges du passé, les textes d'abord qui sont plus explicites, et aussi les monuments même les plus humbles restes du travail humain, tout ce qui permet de restituer les conditions et le cadre de la vie sociale de ce peuple.

Ces relations multiples expliquent que les institutions d'Israël aient été surtout étudiées comme la partie d'un ensemble plus vaste.

La source principale est évidemment la Bible elle-même. En dehors des sections législatives ou rituelles, la Bible ne traite pas directement des questions institutionnelles, mais les livres historiques, prophétiques et sapientaux (Proverbes, Job, Ecclésiaste, sans tenir compte ici des livres apocryphes - Sagesse du Siracide (Ecclésiastique), Sagesse de Salomon contiennent beaucoup d'informations qui sont d'autant plus intéressantes qu'elles nous révèlent ce qui se faisait et non pas ce qui aurait dû se faire.

L'utilisation de tous ces textes suppose une exégèse et une critique littéraire qui leur assigne une date, le développement des institutions ayant suivi celui de l'histoire:

L'archéologie au sens propre, c'est à dire l'étude des restes matériels du passé, n'intervient qu'accessoirement pour restituer le cadre réel dans lequel les institutions fonctionnaient les maisons où vivaient les familles, les villes qu'administraient les Anciens du peuple ou les fonctionnaires du roi, les capitales dans lesquelles la cour résidait, les portes où se rendaient la justice et où les marchands s'installaient avec leur balance et leurs poids serrés dans une bourse, les remparts que défendaient les armées, les tombes près desquelles s'accomplissaient les rites funéraires, les sanctuaires où les prêtres présidaient au culte.

Pour être bien comprises, les institutions d'Israël doivent enfin être comparées avec celles des peuples voisins, surtout la Mésopotamie, l'Égypte et l'Asie Mineure où la documentation est surabondante, mais aussi, malgré la maigreur, de notre information, les petits états de Syrie et de Palestine parmi lesquels Israël s'est taillé un territoire ou qui se sont fondés en même temps que lui et avec lesquels il a eu des contacts de tous genres.

Les présentes études offrent seulement les conclusions de toutes ces enquêtes. En manière d'introduction et à cause de leurs survivances tenaces, exposons d'abord les coutumes nomades et l'organisation des tribus. Puis nous parlerons des institutions familiales, civiles et politiques. Ces études ne sont pas destinées aux spécialistes de la science biblique, elles veulent aider une lecture intelligente de l'Ancien Testament.

Les coutumes familiales, les rites funèbres, le statut des étrangers ou des esclaves, les conceptions sur la personne et sur le rôle du roi, les rapports établis entre la loi même profane et l'Alliance avec Dieu, la manière de faire la guerre, tout cela porte le reflet des idées religieuses et celles-ci trouvent dans le culte et la liturgie leur expression consciente.

Les institutions du peuple choisi préparent et préfigurent celles de la communauté des élus. Tout nous importe dans ce passé parce que la Parole de Dieu est vivante et que l'on perçoit mieux sa résonance si l'on écoute dans le milieu vivant où elle a été prononcée.

Dans l'étude de la vie familiale du peuple d'Israël, les historiens se sont longtemps heurtés à de sérieuses difficultés. Sur bien des points, en effet, le texte biblique se montre plutôt elliptique. Or, depuis quelques décennies, les campagnes de fouilles en Israël ont ramené au jour quantité d'objets d'utilisation courante.

Ce qui a fourni un nombre considérable de renseignements sur l'existence journalière des anciens Hébreux en pays de Canaan.

De surcroît, à la suite de sensationnelles découvertes archéologiques, nous possédons à l'heure actuelle quantité de textes religieux et législatifs, lesquels projettent un éclairage nouveau sur les occupations des Orientaux de l'Antiquité.

L'ethnologie comparée nous vient également en aide, de manière très appréciable.

L'organisation de la tente chez les Bédouins d'aujourd'hui comme les dispositions de la maison de terre des fellahs modernes nous aident parfois à pénétrer les raisons de certaines coutumes bibliques, lesquelles, sans cette aide précieuse, risqueraient de rester pour nous lettre morte. Un passé ancien commence à devenir une réalité vivante.

La lecture de la Bible, ou même celle d'un ouvrage concernant le peuple juif, peut se trouver désormais singulièrement enrichie par ces données nouvelles; et ce, dans les détails quotidiens comme dans les traits les plus émouvants.

L'HABITATION

L'histoire de la civilisation d'Israël se divise d'elle-même en trois grands chapitres aux traits nettement différenciés:

- d'abord, 800 ans de vie nomade environ;
- ensuite, à peu de chose près, 800 ans d'existence sédentaire
- finalement, deux siècles où Israël va subir l'influence de la Grèce, puis de Rome.

A chacune de ces périodes correspond un type d'habitation particulier.

- Aux temps des bergers obligés de conduire leurs troupeaux de pâturage en pâturage: la tente
- A l'époque de sédentarisation: la modeste maison orientale bâtie en terre ou en brique
- Puis, avec Hérode le Grand, c'est l'irruption de la somptueuse architecture dite hellénistique.

Ainsi donc, trois modèles de demeures; trois cadres successifs de la vie familiale en Israël, trois chapitres.

LES HEBREUX SOUS LA TENDE

Une période d'environ huit siècles; de l'apparition historique d'Abraham (vers 1830) à l'aube de l'époque royale, avec David (vers 1000 av. J.C.)

Le clan des pasteurs hébreux vient d'établir son campement sur la steppe herbeuse: quelques tentes groupées en cercle ou en fer à cheval autour d'un point d'eau.

Dans les environs immédiats et sous la conduite de bergers, brebis et chèvres broutent sans perdre un coup de dent. En principe, le séjour ne se prolongera guère dans le même site; bientôt, le tapis végétal d'ordinaire assez mince sera tondu à ras.

Dès lors, il importera de plier bagage et de se mettre en quête d'un autre pâturage. Dès l'arrivée de la caravane dans un nouveau cantonnement, l'équipe principale s'affaire au déchargement de la tente. On commence par étaler le tissu à plat sur le sol. Quelques hommes vigoureux, munis de poteaux de bois (ces derniers mesurent de 1,50 m à 2 m de hauteur), se glissent par-dessous et surélèvent cet édifice mouvant.

Il ne reste plus qu'à amarrer solidement le tout à l'aide d'un système de cordages fixés à de petits piquets.

Les laizes ont été tissées par la main des femmes sur des métiers archaïques avec des poils de chèvre (Ex. 26/7). D'où la couleur sombre de ces douars qui tranche nettement sur le sol de la steppe, « Je suis noire, mais je suis belle, filles de Jérusalem, comme les tentes de Kédar .. » (Cantique des cantiques 1/5). Ici, noire peut signifier: hâlée, bronzée.

Ces tentes, sur lesquelles la Bible ne nous donne guère de renseignements précis pouvaient mesurer, de 5 à 6 m de profondeur. Une cloison de treillis divisait ce logis en deux sections distinctes. Sur le devant, la partie réservée aux hommes. En principe, au cours de la journée, le plan antérieur de la toile étant relevé, cette sorte de pièce s'ouvre largement vers l'extérieur. Ici, les bergers prennent leurs repas. Le chef y tient ses réunions; éventuellement, il y reçoit ses hôtes.

La partie postérieure de cette maison de toile est, elle, strictement fermée; c'est le domaine exclusif des femmes et des enfants en bas âge. Plusieurs rideaux compartimentent ce local, aménagé selon les besoins du service. Aucun regard masculin ne doit pénétrer dans le gynécée. En revanche, l'élément féminin a pour habitude de ne rien perdre de ce qui se dit, de ce qui se passe dans le cercle des bergers: de minuscules orifices, pratiqués ici et là dans les tentures, permettent aux femmes de suivre, de manière indiscrete les entretiens et les discussions qui se déroulent chez les hommes (Genèse 18/9-10).

De bonne heure, l'institution de la polygamie amena certains chefs opulents à assigner des tentes séparées à chacune des épouses, voire à chacune des concubines (Genèse 31/33-34).

Précaution fort sage, en théorie du moins; en pratique, elle ne semble pas avoir apporté au chef de famille la paix et le calme si ardemment recherchés.

A logis primitif, mobilier rudimentaire.

Un élément volumineux : le bât du chameau, souvent complété par le palanquin qui le surmonte. A l'étape, ces deux pièces prennent place dans la tente de l'épouse qui utilise ce mode de transport lors des déplacements du campement (Genèse 31/34). Un autre accessoire, minuscule celui-là et pourtant d'une importance capitale, la lampe de terre. Le modèle très réduit, alors en usage, se présente sous forme d'une écuelle dont le bord a été « pincé » par le modeleur.

Dans la gorge ainsi aménagée, on dispose la mèche dont l'extrémité inférieure baigne dans l'huile du récipient. Ladite mèche est tressée avec des fibres de lin ou de chanvre, ou encore avec du jonc décortiqué.

Eclairage médiocre, exigeant l'usage de mouchettes. Sous la tente, la lampe brûle sans discontinuer.

Le jour, elle fournit le feu dont on peut avoir besoin pour les usages domestiques.

Et la nuit, l'Oriental qui ne saurait dormir dans l'obscurité exige auprès de sa couche la flamme tremblante de ce pauvre lumignon (Proverbes 31/18).

Ni sièges, ni tables, simplement des nattes. Pour prendre les repas, on s'accroupit autour d'une pièce de cuir, taillée en rond, placée à même le sol et qui sert de nappe. Pas de lits, on dort sur la dure, enveloppé dans une peau de mouton, ou, plus simplement encore, enroulé dans son manteau. En saison froide, on utilise de rudes couvertures de laine.

Dans le réduit aménagé en cuisine, nous apercevons un petit nombre d'ustensiles, plutôt rudimentaires: des couteaux en bronze destinés au découpage des viandes avant de les disposer sur un grand plat où les convives puiseront avec leurs doigts, quelques rares fourchettes à trois branches, réservées comme les couteaux au service de la cuisine. De préférence aux récipients d'argile, trop fragiles pour affronter les déménagements continuels du clan pastoral, des outres de cuir où les ménagères conservent l'eau et le lait, l'huile et le vin. Dans un coin de la pièce, une grande pierre concave, en granit, bien pesante pour les nomades, mais elle est absolument nécessaire; c'est sur elle que, dès l'aube, une femme broie le grain qui servira à faire le pain du jour.

Tel est le cadre, rude et primitif, où la Bible nous permet de suivre la vie journalière très pittoresque, certes, mais littéralement exténuante des bergers.

ISRAEL SE FIXE EN TERRE PROMISE ET ADOPTE LA MAISON CANANEENE

Environ, 800 ans d'histoire: de l'avènement de David à l'aube des temps évangéliques. Une suite de coups de théâtre. Aux environs de l'année 1225 et sous la conduite de Moïse, les tribus hébraïques installées depuis 4 siècles en un secteur retiré du delta du Nil, parviennent à s'enfuir d'Egypte, par la grâce de Dieu (Exode 13/14). 40 années, disons, une génération d'errances à travers le Sinaï. Moïse

disparaît de la scène de l'histoire (Deutéronome 34/1-7). Son fidèle lieutenant Josué passe le Jourdain, d'Est en Ouest, face à Jéricho (Josué 3/1-15) et commence la conquête méthodique du pays de Canaan (l'Israël actuel) que les Hébreux dénomment la « Terre Promise ». C'est seulement vers 1100 que l'occupation de cette région deviendra effective. Mais, il faudra attendre encore un bon siècle pour voir les douze tribus d'Israël passer progressivement de la vie nomade à l'existence sédentaire. Ce dernier palier ne sera vraiment atteint qu'aux débuts de la période dite royale, vers l'an 1000 av. J.C., au moment où David installe sa capitale à Jérusalem (2 Samuel 5/6-10).

De toute manière, voilà les Hébreux fixés au sol; ils entrent dans un autre cycle de civilisation.

* Le type de logis familial adopté par les hébreux:

Ces clans de bergers qui viennent de renoncer à leur logis de toile se révèlent absolument incapables de réaliser un type d'architecture adapté à leur situation nouvelle de sédentaires. Selon l'expression pleine d'humilité du scribe biblique, les Hébreux s'installèrent « en de grandes et bonnes villes que tu n'as point bâties, des maisons qui sont pleines de biens et que tu n'as point remplies.. » (Deutéronome 6/10-11).

Au cours du millénaire qui suivra, ils reproduiront inlassablement le même modèle construction qu'ils avaient découvert à leur arrivée en Canaan. A vrai dire, il convient de distinguer ici deux types d'édifices: la maison du prolétaire et la résidence du riche propriétaire foncier.

La maison classique, celle des humbles, est d'une rusticité extrême: un cube, généralement construit en briques « crues », c'est à dire simplement séchées au soleil; ou plus simplement encore, fait avec des claies de branchages sur lesquels on applique un revêtement d'argile humide. Cette maçonnerie primitive, on la badigeonne extérieurement avec un crépi blanc (Lévitique 14/41-45; Ezéchiël 1-3/10, 12, 14-15).

Quelques exceptions: les Récabites, par exemple: il s'agit d'une tribu qui, veut rester fidèle aux coutumes du désert (Jérémie 35). Ce groupe et d'autres encore sont opposés à la sédentarisation. A l'intérieur de ce cube maison, une pièce unique (peu d'exceptions à cette règle) avec un sol de terre battue.

Nous distinguons deux niveaux, séparés par un petit seuil: dans la partie surélevée, la famille se réunit pour la nuit. Quelques chevilles, fixées dans le mur, servent à suspendre les vêtements (Esaïe 22/23-25; Ezéchiël 15/3).

Dans la partie basse est installé le foyer, d'allure très archaïque: un simple trou dans le sol; la ménagère prépare ici le repas lorsque les intempéries l'empêchent de cuisiner dehors. Dans un recoin, une grosse cruche renferme la provision d'eau, une plus petite contient la réserve d'huile. Pas de fenêtre, en principe. Une seule porte dont le linteau est placé assez bas (Proverbes 17/19).

Chez les gens très pauvres, une simple couverture fermait l'entrée. Le toit, aménagé en terrasse, couvre exactement la superficie de la pièce du bas. A cette plate-forme, on accède par un escalier extérieur, assez raide.

Vers la fin du 91 siècle avant J.C. nous est signalée, sur la terrasse la présence d'un élément architectural assez pittoresque. « La chambre haute », logette exiguë, édifiée en un coin de la « plate-forme ».

Meublée avec un soin tout particulier, elle est, en principe réservée aux hôtes de marque. La terrasse présente une certaine déclivité, ce qui permet, par un système de rigoles et de conduits, de canaliser les eaux pluviales et de les amener à une citerne couverte, creusée dans le sol calcaire.

« Boire de l'eau de sa citerne! », tel est le rêve et l'orgueil de tout petit propriétaire. C'est, pour l'Israélite ancien, l'image du bonheur (2 Rois 18/31). L'Israélite passait une bonne partie de son existence sur la terrasse de sa maison. Il s'y réfugiait par les nuits étouffantes, d'été, pour essayer de respirer un peu lorsque la brise du soir se lève. On comprend que la Loi ait exigé, de chaque propriétaire la construction d'une balustrade destinée à prévenir les chutes malencontreuses (Deutéronome 22/8). Depuis cet observatoire, parfois indiscret du moins dans les villes et les bourgades où les maisons sont tassées les unes contre les autres, il était souvent permis de surprendre ce qui se passait sur les toitures plates du voisinage. C'est ainsi que David, une nuit où il cherchait de la fraîcheur sur la terrasse de son palais, aperçut la belle Bath Schéba qui prenait son bain sur une terrasse en contrebas (2 Samuel 11/2-3). En certaine saison, le toit devenait un lieu de travail, par exemple lors de l'opération de séchage du lin. On s'y rendait également pour prier; on y célébrait en particulier la fête des Tabernacles ou des l'entes (période du 15 au 22 du mois Tishri - Sept./Oct.). Israël commémorait et commémore

encore ainsi le séjour au désert, du temps de Moïse; ils élevaient alors, sur la terrasse, des cabanes de feuillage sous lesquelles huit jours durant, demeurait la famille toute entière (Néhémie 8/14-18).

Lorsque ladite famille était frappée par un deuil, elle se réunissait en ce lieu découvert pour s'y « lamenter » (Jérémie 48/38). Et à l'occasion d'un heureux événement, on grimpait allégrement l'escalier extérieur pour annoncer aux voisins la bonne nouvelle; on criait alors sa joie « par-dessus les toits ».

En résumé, une maison simple servant de cadre à une existence simple.

Mais voici un second type de résidence réservé celui-là, aux grands propriétaires des campagnes ou à la classe possédante des villes. A dire vrai, il nous faudra attendre la période perse (538-333) des Darius, Xerxès et Artaxerxès, où Israël se trouve soumis au gouvernement débonnaire de Persépolis pour avoir archéologiquement parlant, une idée assez exacte de la maison des Juifs aisés. Le plus ancien type de ce genre a été mis à jour à Lachis, petite localité judéenne située entre Hébron et Ascalon. Il s'agit, en la conjoncture, des fondations d'une belle demeure de maître aux vastes proportions (35 m de façade, 50 m de profondeur); les diverses parties s'ordonnaient autour d'une cour centrale, alors que, du côté de la rue, les ouvertures restaient rares et étroites (toujours la lutte contre le soleil, contre la chaleur). Déjà au cours de la génération précédente, nous entendons le prophète Jérémie (22/14) condamner le luxe des constructions où l'on aménageait des chambres percées de larges ouvertures. Les vestiges de quelques maisons d'un plan à peu près semblable ont été découverts par la suite, ce qui nous permet certaines généralisations: pas de grenier, évidemment; parfois des celliers où l'on stocke des provisions de vin et de blé. En général, on préfère conserver les céréales dans les silos ou encore dans des citernes désaffectées.

La cuisine reste toujours rudimentaire: des jarres, des cruches, des écuelles, ustensiles de terre; quelques couteaux de bronze, de fer.

Dans la cour, pour assurer les communications avec l'extérieur, une seule porte parfois placée sous la surveillance d'un esclave.

Quant à la terrasse, considérablement élargie du fait de l'extension des bâtiments inférieurs, elle prend une importance de plus en plus grande dans la vie journalière des occupants.

Naturellement, l'ameublement de ce logis luxueux tranche, de manière radicale, sur la pauvreté de la maison populaire. A Jérusalem, à Samarie, dans les centres tant soit peu importants, les somptueuses résidences particulières étalent leur luxe insolent. Les planchers sont établis soit avec des carreaux de brique cuite au four, soit avec du bois de sycomore; chez les Israélites raffinés, avec du bois odoriférant de cèdre (Esaïe 9/9). Partout des nattes, des tapis. Sur les murs, des lambris de cèdre marquetés ou des plaques d'ébène ouvragées, parfois des sculptures sur ivoire (1 Rois 22/39; Amos 3/15). Les parois des salles sont enduites de peinture rouge (Jérémie 22/14) à l'oxyde de fer. Les tables inspirées de modèles tantôt égyptiens, tantôt babyloniens, reposent sur trois, parfois quatre pieds. Déjà; à l'époque des Juges (1200-1040), certain passage biblique (Juges 1/7) nous parle d'un chef cananéen prenant ses repas sur un meuble de ce genre.

Quant aux sièges de formes très élégantes, on ne les trouvait que dans les intérieurs cossus: des châssis de bois rembourrés de paille ou tendus d'étoffe assez semblable par le style à nos chaises, du fait que ces meubles orientaux ont largement inspiré nos ébénistes modernes.

La lampe suit l'évolution générale du mobilier, sa silhouette s'allonge de plus en plus, le corps s'agrément de motifs décoratifs. Le modèle présente maintenant deux orifices: l'un destiné à recevoir l'huile, l'autre utilisé pour la mise en place de la mèche. Assez souvent la lampe prend place dans une niche aménagée dans la muraille; ou encore sur un support mobile de terre cuite, parfois de métal. Pour les jours d'hiver où la température s'abaisse de manière parfois assez sensible, des citoyens fortunés se chauffent à l'aide de braseros.

Le lit est à peu près semblable au modèle que nous utilisons aujourd'hui en Occident: un châssis de bois, monté sur 4 pieds; pas de sommier; un matelas assez mince, recouvert de coussins sur lesquels on peut d'étendre de tout son long ou s'accroupir à l'oriental, ou s'asseoir comme sur un divan (Amos 3/12). Déjà au 8^e siècle, dès après Salomon, nous savons que les grands chefs politiques d'Israël avaient pour habitude, à l'occasion de leurs festins, de s'allonger sur une couche d'apparat. Le prophète Amos vitupère ces modes étrangères que l'aristocratie avait adopté par snobisme (Amos 6/4-6). Il convient de noter ici que, jusqu'au premier siècle av. J.C., le « lit-table » ne sera utilisé que de manière

exceptionnelle. Tandis que la classe possédante s'entouré d'un luxe de parvenus, la majorité du peuple d'Israël continue à vivre traditionnellement dans une maison de terre, de caractère plutôt misérable.

NOUVELLE EVOLUTION DE LA MAISON ISRAELITE: LES DEMEURES QUE CONNUT JESUS DE NAZARETH

Avec Hérode le Grand, irruption de la somptueuse architecture dite hellénistique..

Une cinquantaine d'années avant la naissance de Jésus, la physionomie architecturale des grands centres israélites se transforme de manière surprenante. A Jérusalem, les îlots sordides tombent sous la pioche des démolisseurs ; et nous voyons surgir, çà et là, comme par miracle, des quartiers neufs, percés de larges avenues. Partout, des palais de marbre, de somptueux édifices publics, de fastueuses résidences où logent avec leur suite nombreuse, les hauts fonctionnaires romains ou syriens, et aussi, à l'occasion les « collaborateurs juifs ». Le vieux temple de l'Eternel, réédifié, il y a de cela environ un demi millénaire par Zorobabel, sera confié dès l'an 20 avant J.C. à des restaurateurs chargés de le métamorphoser en un édifice resplendissant.

Autour de la Ville Sainte, des jardins de rêve, des parc où gazouillent; les fontaines, des colombiers, peuplés pigeons blancs apprivoisés. Aux environs immédiats de la capitale, les archéologues ont mis à jour un gymnase et un théâtre en plein air, construits selon les normes grecques; également un cirque et un hippodrome, dessinés selon un plan romain. Tout ce décor éblouissant, on le doit à Hérode, le nouveau « Roi des Juifs » (37 - 4 av. J.C.), le « Roi associé » que Rome, puissance occupante a installé sur le trône de Jérusalem pour servir la politique impériale en Orient. Aussi, pour plaire à son maître César Auguste (celui-ci régna de l'an 31 avant notre ère à l'an 14 après J-C.), Hérode procédera avec zèle à la romanisation très poussée de la Judée.

C'est dans ce cadre israélite renouvelé que se situent, historiquement les pérégrinations de Jésus.

Or, il convient de le signaler sans plus tarder, Jésus, semble s'être écarté délibérément du milieu romain.

Lorsque les évangiles ou les actes des apôtres nous décriront tel milieu familial où le Seigneur est en action, il s'agira toujours d'une demeure israélite traditionnelle: soit une maison de pauvres gens, soit une résidence de particulier sinon riche, du moins assez aisé. Ce qui nous vaudra, de temps à autre, quelques détails pittoresques se référant à l'un ou l'autre de ces deux modèles. La maison classique de terre, nous la retrouverons, encore aujourd'hui, a Nazareth, telle qu'elle pouvait se présenter au temps de Jésus». Le touriste découvre ici, à chaque pas, un de ces gourbis obscurs semblables à celui où Jésus passa son enfance, son adolescence et une partie âge mur. Aussi, Jésus pourra-t-il en toute connaissance de cause parler de la « porte étroite », seule ouverture, en règle générale ménagée dans la maçonnerie.

Dans une parabole, le Messie évoquera cet huis surbaissé, aux proportions singulièrement rétrécies. « Entrez par la porte étroite, dira-t-il, car large est la porte, spacieux est le chemin qui mène à la perdition... Mais étroite est la porte, resserré est le chemin qui mène à la vie ... » (Matthieu 7/13-14).

Aux temps évangéliques, de minces crayonnages étaient encore très souvent employés pour faire les murs des maisons. Ce qui permettait aux voleurs de pratiquer un trou dans ces cloisons dérisoires et de pénétrer subrepticement à l'intérieur du logis (Matthieu 6/19; 24/43).

La terrasse continue à être bâtie de manière sommaire: des traverses jetées sur quelques solives, le tout noyé dans un lit d'argile auquel on mélange un peu de pierraille ...Ne nous étonnons donc pas de la scène pittoresque qui se déroule à Capernaum: Jésus se trouve à l'intérieur d'une maison où il annonce la Bonne Nouvelle.

Arrive une civière portée par quatre hommes et sur laquelle est étendu un paralytique qu'on voudrait présenter au Seigneur pour qu'il le guérisse. Mais la foule agglutinée devant la porte n'entend point ouvrir ses rangs. Les brancardiers n'hésitent pas: par l'escalier extérieur, ils montent le malade jusqu'à la terrasse; puis ils décident de défoncer le toit; ce qui permettra, nous rapporte Marc 2/1-4, de descendre, par cet orifice, le malade, juste au dessus de l'endroit où enseignait Jésus. Luc 5/17-20 nous retrace la scène de manière à peu près analogue.

A l'intérieur de ces demeures éclairées par la seule ouverture de la porte, on comprend que, même en plein jour, il règne une certaine, obscurité. Aussi, dans une parabole employée par Jésus, voyons-nous la ménagère se servir d'une lampe pour rechercher la drachme qu'elle avait laissé tomber (Luc 15/8).

Les Evangiles nous donnent toute une série de renseignements complémentaires sur la maison de la classe pauvre des petits paysans judéens; par exemple, sur le logis de Lazare, à Béthanie.

De la riche maison urbaine aux pièces spacieuses, les disciples nous parlent à l'occasion du dernier repas que prît Jésus en compagnie des douze disciples, lors de l'institution de la Sainte Cène, la veille de la crucifixion.

Le contexte nous permet de comprendre pourquoi, de manière toute exceptionnelle, Jésus eut besoin pour cette réunion d'un local assez vaste, lequel ne pouvait être fourni que par une belle demeure de Jérusalem.

Ici, la référence à la Bible s'impose. C'était le « premier jour des Azymes, où l'on immolait la Pâque ». (Lire Exode 12 et 13).

Quelle était donc au juste la forme des sofas sur lesquels Jésus et ses apôtres prirent place lors de la Cène ? Le texte évangélique est trop elliptique pour nous permettre une reconstitution exacte. Toutefois, nous pouvons repousser comme archéologiquement finisse, la représentation du Christ, assis avec les douze, autour d'une table classique, comme le furent tous nos artistes depuis le Moyen Age. Après la crucifixion de Jésus, le groupe des apôtres prit l'habitude de se réunir, ici ou ailleurs, mais en une chambre haute, pour y tenir de petites assemblées (Luc 24/33; Actes 1/12-25).

C'est dans un local de même genre que, pour la première fois, et au grand effroi des apôtres, leur apparaîtra Jésus ressuscité (Luc 24/36-42). Même décor pour la scène de la Pentecôte (Actes 2).

LA VIE FAMILIALE EN ISRAEL AU TEMPS DE JESUS

- La famille
- Le mariage, la femme dans la société juive
 - * Monogamie
 - * Polygamie
 - * Adultère
 - * Fornication
 - * La loi du Lévirat
- Les veuves et les orphelins
- Les enfants
 - * L'enfant et l'héritage paternel
 - * La naissance de l'enfant
 - * Le choix du nom
- La circoncision, la purification
- La présentation de l'enfant
- L'éducation de l'enfant
- L'enfant et le sanctuaire
- L'enfant et l'enseignement des scribes
- L'éducation religieuse des enfants

- Le choix d'une épouse
- Les festivités à l'occasion du mariage
- Maladie, mort, funérailles
- Rapports sociaux
 - * L'ami
 - * L'hôte
 - * L'allié
- L'alimentation
- Le costume juif à travers les âges
- L'Habitat.

La vie familiale chez les Israélites

Dans l'Antiquité, les Israélites connaissent trois groupes sociaux: la Tribu, le Clan et la Famille proprement dite. Nous ne nous occuperons ici que de la famille, de cette unité de base de la nation.

Les Juifs, conscients de leur devoir et de leur privilège qu'imposait sur eux l'élection de l'Éternel, ont depuis les temps les plus anciens développé les liens de la famille. Ici, en se basant sur la révélation contenue dans les Écritures, ils ont érigé des principes et fixé des règles pour assurer à la vie familiale ce caractère sacré qui les distinguait des autres peuples.

En langage hébraïque, le groupement familial porte le nom de « bethl ab », ou « maison du père ».

Tout un programme... Le père « ab », on l'appelle également le « ba'al », c'est-à-dire « le maître ». Il ne s'agit point là d'un titre honorifique, d'une image colorée, à l'orientale. Au cours des deux millénaires de l'Israël antique, ce vocable conservera, nous allons le constater, sa pleine signification, trop souvent redoutable.

« La famille », au temps des bergers errants, se présente sous l'aspect d'un rassemblement assez pittoresque, plutôt hétéroclite. Outre le chef « ba'al », nous trouvons ici les diverses épouses, les concubines et toute la marmaille. Également, les fils adultes, qui à leur tour ont pris femme, et qui vivent là, sous les ordres de leur père, avec leur descendance par définition assez nombreuse. En règle générale, trois, quatre générations se trouvent ainsi réunies sous les tentes d'un même douar. A ces éléments, ajoutons le groupe des veuves et des orphelins. Quant aux esclaves et aux serviteurs, quel que soit leur nombre, ils se trouvent étroitement associés, même sur le plan religieux, au noyau familial.

A la tête de cette société en miniature le père, maître absolu des biens et des personnes relevant de son autorité. On lui doit respect, obéissance. De plus, il est le juge suprême, exerçant (du moins jusqu'à une certaine époque) le droit de vie et de mort sur tous les membres de sa parents.

La révélation du Dieu unique à Abraham ne modifiera en aucune manière la vieille liturgie des bergers nomades. Tout comme par le passé l'ab reste le seul intercesseur valable entre les siens et l'Éternel.

Six siècles plus tard, nous voici au Sināi. Vers 1225, Moïse procède à une réforme sacerdotale. Le grand législateur a pressenti le danger que pouvait courir la notion de Dieu Unique si cri la laissait aux mains des divers « pères de famille » dispersés dans les innombrables clans d'Israël. C'est pourquoi Moïse constituera, selon l'ordre divin, une prêtrise officielle, strictement encadrée, minutieusement hiérarchisée. A la tête de ce nouveau sacerdoce se trouve Aaron, frère de Moïse. De ce fait, nous pourrions nous attendre à enregistrer une profonde modification dans la situation du ba'al. Contre toute attente, il n'en sera rien. Mis à part les restrictions culturelles que nous venons de signaler, l'ab reste, dans son milieu familial, aussi indiscuté que précédemment.

De par l'installation d'Israël entre le Jourdain et la Méditerranée va se produire une évolution sociale qui, au premier abord, pourrait paraître assez inquiétante pour les pouvoirs du ba'al. En entrant dans la Terre Promise, les Hébreux vont adopter peu à peu la maison du type Cananéen, maison d'une extrême exigüité. En ce nouveau cadre de vie comment héberger tout ce petit village autrefois désigné sous le nom générique de « famille » ? Entre ces quatre murs resserrés, le père aura tout juste la place

d'abriter une épouse et quelques enfants. Dès qu'une fille est devenue nubile, on la marie; aussitôt qu'un fils atteint l'âge d'assurer la subsistance d'un ménage, il ira s'installer sous un autre toit. D'ailleurs, à cette époque, « fonder une famille » se dit, en hébreu, « construire une maison ». L'unité est, comme on voit, virtuellement brisée. Le groupe cohérent sur lequel régnait autrefois le père se disloque de plus en plus.

Le chef n'en apparaît pas moins, toujours et encore, un souverain tout-puissant, administrant ce qui lui reste de son apanage avec une sévérité parfois étrange.

La femme, en hébreu « isha » (féminin de ish pour désigner l'homme) et plus particulièrement la femme juive, connaît déjà en ce temps-là une situation bien meilleure, bien supérieure aux femmes des autres peuples.

La femme juive était honorée et respectée bien plus que les femmes des nations orientales, même encore de nos jours. On parle de plus en plus d'émancipation de la femme d'aujourd'hui; mais disons tout de suite que la Bible envisage un plan d'égalité, pour l'homme et la femme et en fonction, évidemment, de leur position respective dans la société et dans la vie familiale. La Bible nous parle « d'aide semblable » à son mari; par exemple, les femmes des patriarches sont vénérées au même titre que leurs maris; quel est le peuple qui peut nous montrer dans son ancienne littérature, un hymne de louanges semblable à celui que contient le livre des Proverbes 31-10-31 « Qui peut trouver une femme vertueuse ? Elle a bien plus de valeur que les perles... Récompensez-la du fruit de son travail... ».

Le domaine d'activité de l'homme était à l'époque biblique le champ, l'atelier, la place publique, plus tard la synagogue, le Temple et la salle d'études; mais la femme, sans jamais être enfermée dans un gynécée, régnait dans sa maison qu'elle ne quittait que bien rarement. Sa tâche principale était de veiller sur le foyer et d'élever les enfants mais la Bible nous fait connaître des femmes qui ont été intimement liées, mêlées à la vie religieuse du peuple d'Israël. Voyez Myriam ou Marie qui surveille et sauve son petit frère Mosche ou Moïse et chante le cantique de Délivrance après le passage de la Mer Rouge, Déborah, qui affranchit les Israélites et devient même juge en Israël. Il faudrait encore parler de cette femme pieuse qu'était Anne, la mère de Samuel sans compter les femmes des rois qui parfois ont eu une grande influence sur les affaires religieuses et politiques du pays.

Il importe de le reconnaître loyalement, même en des temps difficiles pour la condition féminine, dans son existence journalière, l'épouse parvient à s'assurer une place prépondérante, tout au moins ... en coulisse.

A plusieurs reprises, Sara mènera Abraham à sa guise le patriarche à beau regimber, Sara arrivera parfaitement à ses fins notamment lorsqu'il s'agit du renvoi. « au désert » de la concubine Agar Genèse 21/8-14. Plus spectaculaire est le cas de Rébecca, qui n'hésite pas à monter une mise en scène savante en vue de duper son mari Isaac affaibli par l'âge et devenu presque aveugle Genèse 27/1-29. N'en doutons pas, la prétendue opprimée connaît les moyens de se jouer du soi disant ba'al.

Nous pouvons percevoir quand même quelques changements positifs dans la condition féminine dès la sédentarisation des hébreux et à l'aube des temps évangéliques. Ce sont quelques signes d'adoucissement dans le statut légal de la femme, en Israël. Ainsi, nous constatons l'abandon progressif de la polygamie. A partir, de l'époque monarchique (1030-586) la monogamie paraît devenir règle courante dans les foyers juifs. Exception faite, bien entendu, pour les cours princières, où les rois s'enorgueillissent d'un harem nombreux. David semble avoir compté sept épouses. D'après le livre des Rois, son fils Salomon possédait sept cents épouses (1 Rois 11/3) et trois cents concubines. Dans l'Ancien Orient, le harem était considéré sur le plan de la politique internationale, comme un signe de puissance et de richesse. A noter que le récit de la Genèse nous présente sous les traits d'Adam et Eve une union monogame idéale. La femme ne peut évidemment que gagner en dignité dans cette organisation familiale.

Les prophètes d'Israël appellent souvent le peuple d'Israël: « la fille, la vierge, la fille de Sion, la fille de Jérusalem ou la fille de Juda » comparant ainsi la relation entre Dieu et son peuple au lien qui unit

les deux époux. Ainsi, chers amis, la place d'honneur qu'occupe la femme dans les Livres de la Nouvelle Alliance a été préparée par l'Ancienne.

Le Mariage

1 POLYGAMIE ET MONOGAMIE

Le récit de la création du premier couple humain (Genèse 2/21-24) nous propose le mariage monogame comme répondant à la volonté de Dieu. Les patriarches de la lignée de Seth sont présentés comme monogames ainsi Noé (Genèse 7/7) et la polygamie fait son apparition dans la lignée réprouvée de Caïn. Lémec prit deux femmes (Genèse 4/19). On se représentait ainsi les origines.

A l'époque patriarcale, Abraham n'avait d'abord qu'une femme, Sara et c'est parce qu'elle était stérile qu'Abraham prit sa servante Agar, sur la proposition de Sara elle-même (Genèse 16/1-2). Abraham épousa aussi Kétura (Genèse 25/1) mais cela est raconté après la mort de Sara (Genèse 23/1-2) et Kétura pourrait avoir été l'épouse en titre. Cependant Genèse 25/6 parle au pluriel des concubines d'Abraham et paraît désigner ainsi Agar et Kétura.

Nachor qui a eu des enfants de sa femme Milka, a aussi une concubine Réuma (Genèse 22/20-24). De même Eliphaz, fils d'Esau, a une femme et une concubine (Genèse 36/11-12).

En tout cela, les Patriarches suivent les coutumes de leur milieu. D'après le Code d'Hammourabi, vers 1700 Av. notre ère, le mari ne peut prendre une seconde épouse que si la première est stérile.

Dans tous les cas, une monogamie relative reste observée: il n'y a jamais qu'une seule épouse attitrée.

Mais d'autres exemples dépassent cette limite: Jacob épouse les deux sœurs Léa et Rachel et chacune lui donne une servante (Genèse 29/15-30; 30/1-9). Les coutumes de la période patriarcale apparaissent ainsi moins strictes que celles de Mésopotamie à la même époque.

En Israël, sous les Juges et sous la Monarchie, les restrictions anciennes tombent. Gédéon avait « beaucoup de femmes » et au moins une concubine (Juges 8/30-31). La bigamie est reconnue comme un fait légal par Deutéronome 21/15-17 et les rois avaient parfois un harem nombreux.

Bien plus tard et d'une manière théorique, le Talmud fixera les limites à quatre épouses pour un particulier et dix-huit pour un roi.

Le père de Samuel avait deux épouses dont l'une était stérile (1 Samuel 1/2). D'après 2 Chroniques, le père Jehojada avait choisi deux femmes pour le roi Joas.

Il est difficile de dire si une telle bigamie, à laquelle se réfère aussi Deutéronome 21/15-17, était très fréquente. La situation était sans doute la même que chez les bédouins et les fellahs de la Palestine Moderne.

La présence de plusieurs épouses ne favorisait pas la paix du foyer. La femme stérile était méprisée par sa compagne, ainsi Anne et Péninna (1 Samuel 1/6) même si celle-ci était une esclave, ainsi Sara et Agar (Genèse 16/4-5). Par contre, la femme stérile était jalouse de l'épouse féconde, Rachel et Léa (Genèse 30/1).

A ces raisons d'inimitié s'ajoutaient les préférences du mari pour l'une de ses femmes (Genèse 29/30-31; 1 Samuel 1/5). La loi du Deutéronome 21/15-17 dût intervenir pour que les enfants de la femme moins aimée ne fussent pas dépossédés au profit de ceux de l'épouse préférée. Ce trait de mœurs se reflète dans la langue qui appelle « rivales » les femmes d'un même homme. (1 Samuel 1/6)

Il apparaît cependant que la monogamie était l'état le plus fréquent de la famille israélite. Il est remarquable que les livres de Samuel et des Rois qui couvrent toute la période monarchique, ne signalent pas chez les particuliers d'autres cas de bigamie que celui du père de Samuel, tout ail début. Les nombreux passages de la femme au foyer dans le cadre d'une famille strictement monogame, ainsi Proverbes 5/15-19 et Ecclésiaste 9/9 et l'éloge de la femme parfaite qui clôt le livre des Proverbes (Proverbes 31/10-31). C'est à l'image d'un mariage monogame que les prophètes représentent Israël comme l'épouse unique que

s'est choisie le Dieu unique (Osée 2/4, Jérémie 2/2, Esaïe 50/1, 54/6-7, 62/4-5) et Ezéchiel développe la métaphore en une allégorie, (**métaphore** = Ex: comparaison d'une armée conquérante avec un torrent dévastateur, **allégorie** = Ex: La justice est souvent représentée par l'allégorie d'une femme tenant une balance), (Ezéchiel 16). Si le même prophète compare les rapports de Dieu avec Samarie et Jérusalem à un mariage avec deux sœurs (Ezéchiel 23, cf aussi Jérémie 3/6-11), c'est pour adapter aux conditions de l'histoire après le schisme politique l'allégorie qu'il avait proposée au chapitre 15.

Matthieu 19/8: « Au commencement, il n'en était pas de même ». N'avons-nous pas dans cette parole la complète désapprobation de Dieu à l'égard de la polygamie ?

Pour intégrer en toute justice la femme dans la société juive, mille ans d'efforts dispersés, isolés, n'ont donné en fin de compte que des résultats assez minces. Or, les trois années de prédication de Jésus, explicitée bientôt après, il est vrai, par le long et fructueux ministère de l'apôtre Paul, vont assurer à la femme un nouveau statut familial, moral, spirituel, religieux qui jusqu'ici, lui avait été habilement refusé par son partenaire masculin.

Jésus va s'élever fermement contre les diverses interdictions destinées à marquer la prétendue supériorité de l'homme. Ainsi, dans les cercles israélites, la maîtresse de maison était souvent considérée en fait, comme une servante de classe supérieure, mais une servante. A elle, les soins du logis, la responsabilité des préparatifs culinaires et aussi du service, sans qu'elle ait pour autant le droit de s'asseoir à la table de son époux. Dans la rue, par exemple, un Juif orthodoxe se serait bien gardé d'adresser la parole à une femme, fût-ce la sienne Jésus va rompre publiquement, et non sans causer quelque scandale avec ces usages immémoriaux. Lorsque, au puits de Jacob, il amorce un long entretien avec la femme Samaritaine venue en ce lieu pour puiser de l'eau, il contrevient à une coutume bien assise.

Un autre exemple: à leur retour de la ville voisine où ils sont allés chercher des provisions pour le repas, les disciples marqueront une stupéfaction visible en trouvant le Maître en conversation avec une inconnue et ils laisseront paraître leurs sentiments de réprobation. (Jean 4).

En ce qui concerne le mariage, institution sainte, les deux partenaires ont mêmes droits, mêmes devoirs.

La fidélité du mari est exigée au même titre que celle de l'épouse. On sait de quelle manière Jésus répondit aux pharisiens qui lui conduisirent une femme prise en flagrant délit d'adultère. Pour tendre un piège au Maître, ils lui demandèrent si on devait la lapider, comme le commande la loi mosaïque.

II ADULTERE ET FORNICATION

L'adultère est condamné par le Décalogue (Exode 20/14, Deutéronome 5/18) entre l'homicide et le vol, parmi les actes qui lèsent le prochain. Dans Lévitique 18/20, il est rangé parmi les interdits matrimoniaux, il rend « impur ». Comme dans tout l'Orient ancien, l'adultère est donc un délit privé, mais le texte de Lévitique 18/20 y ajoute une considération religieuse et les récits de Genèse 20/1-13, 26/7-11 présentent l'adultère comme une faute que Dieu châtie.

L'adultère d'un homme avec une femme mariée est sévèrement puni; les deux complices sont mis à mort (Lévitique 20/10, Deutéronome 22/22) et la fiancée est sur ce point, assimilée à l'épouse (Deutéronome 22/23); la fiancée appartient en effet à son fiancé comme l'épouse à son mari. La peine s'exécutait par lapidation (Deutéronome 22/23, Ézéchiel 16/40, Jean 8/5); cependant, il est possible qu'anciennement, on ait appliqué la peine du feu; Juda condamne sa belle-fille Tamar à être brûlée vive (Genèse 38/24) parce qu'il la soupçonne de s'être donnée à un homme, étant veuve de son fils Er et promise par la loi du lévirat à son autre fils Shela.

Les proverbes (Proverbes 1/9) mettent souvent les jeunes gens en garde contre les séductions d'une femme infidèle à son mari. Elle est appelée la femme étrangère, c'est à dire simplement la femme d'autrui (Proverbes 2/16-19, 5/2-14, 6/23-24, 7/26-27). Un tel amour conduit à la mort (2/18, 5/5, 7/26-27), mais cette mort est généralement synonyme de perdition morale; elle apparaît une fois comme la vengeance du mari offensé (6/34), jamais comme le châtiment légal de l'adultère.

La fidélité conjugale est recommandée au mari (Proverbes 5/15-19), irais son infidélité n'est punie que s'il lèse le droit d'autrui en prenant comme complice une femme mariée. Par contraste avec cette sorte d'indulgence dont profite le mari, l'inconduite de la femme mariée est durement châtiée; son mari peut sans doute lui pardonner, mais il peut aussi la répudier et elle subit une peine infamante (Osée 2/5,11-12 ; Ézéchiel 16/37-38, 23/29). Quant aux femmes non mariées, les informations manquent; on sait seulement qu'une fille de prêtre qui se prostituait devait être brûlée vive (Lévitique 21/9).

Le Nazaréen leur répondit: « Que celui d'entre vous qui est sans péché lui jette la première pierre! » Puis, du bout de son doigt, Jésus se mit à dessiner distraitement sur la poussière de la route. Un à un, et de manière fort discrète, les accusateurs se retirèrent assez penauds. Au bout d'un moment, Jésus leva la tête: « Femme, interrogea t-il, où sont-ils? Personne ne t'a condamnée? » (Jean 8/11), « Personne, Seigneur, répondit-elle », « Moi non plus, dit Jésus, je ne te condamne pas. Va désormais, ne pêche plus! » De ce jour, le juge devra tenir compte non point du texte seul de la Loi, mais du repentir du coupable.

Lorsque Jésus a commencé sa prédication, la question de la répudiation de l'épouse restait un objet de controverse dans les milieux religieux d'Israël. L'école du docteur Juif HILLEL admettait que le mari chassât sa femme pour une peccadille; il suffisait, selon ce juriste, que l'épouse ait brûlé un plat, ou, plus simplement que l'époux ait trouvé une femme plus avenante. L'Ecole de SCHAMMAI, au contraire, interdisait formellement tout divorce, sauf en cas d'inconduite de la partenaire. Situation, comme on voit, très confuse.

En somme, la femme restait, tout comme aux siècles passés, soumises aux caprices de l'ab, c'est à dire du Maître de la famille.

Interrogé par des docteurs de la loi qui veulent le mettre à l'épreuve, Jésus répond clairement (Matthieu 19/1-9). A l'origine, rappelle Jésus, Dieu a créé le couple. Ainsi, ils ne sont plus deux, mais une seule chair. Eh bien, conclut le Messie, reprenant en cela l'argument du prophète Malachie 2/14-16, « ce que Dieu a uni, l'homme ne doit point le séparer ». Mais les pharisiens contre-attaquent en alléguant que Moïse a autorisé la répudiation de la femme. « Ceci, répond Jésus, fût établi en fonction de votre caractère... mais à l'origine il n'en était pas ainsi ». Et Jésus de conclure à l'indissolubilité du mariage. Par là, se trouve sauvegardée la dignité de la femme, défendue contre le légalisme primitif, de caractère inacceptable.

En ce qui concerne la pratique religieuse, la femme juive était obstinément placée en retrait. Dans l'enceinte du Temple de Jérusalem, un parvis établi en contrebas, était réservé à l'élément féminin, lequel n'avait point accès au parvis des hommes placé un peu plus haut. A la synagogue, les femmes sont encore reléguées soit au fond de la salle, soit dans les tribunes. D'ailleurs, elles n'ont point obligation de réciter le matin et le soir, la prière liturgique du « Schema Israël » que l'on trouve dans le Deutéronome 6/4; elles en sont dispensées, tout comme les enfants et les esclaves. Elles ne sont pas davantage assujetties au port des phylactères. Ce sont ces fameuses bandes de cuir sur lesquelles sont inscrits des passages de la Loi de Moïse.

Les Juifs pieux en portaient et en portent encore sur le front ou sur le bras gauche (Exode 13/9-16, Deutéronome 6/8, 11/18). Pour les hommes, le port des phylactères est obligatoire lors de certaines fêtes.

Ces remarques n'infirmen en rien la piété profonde de nombre de femmes juives. Ils n'en reste pas moins évident que la place occupée par la femme dans la religion mosaïque ne saurait être comparée au rôle actif des chrétiennes qui vont être mobilisées dans les écrits de l'apôtre Paul.

LES VEUVES ET LES ORPHELINS:

Au décès de son époux, la veuve ne reçoit aucune part d'héritage. Dès lors, comment pourra-t-elle subsister ? Plusieurs solutions ont été envisagées par le législateur.

Voici d'abord le cas d'une veuve sans enfant et vivant dans une exploitation pastorale ou agricole formée par plusieurs frères, en association. La famille du disparu va la réincorporer au groupement par un biais inattendu : on marie ladite veuve avec un frère du défunt? C'est ce qu'on appelle la loi du lévirat.

De ce fait, le patrimoine du disparu ne passera pas aux mains d'un étranger. Par ailleurs, le nom du défunt « ne sera pas effacé en Israël » (Deutéronome 25/5-10). En effet, le premier fils né de ce second mariage sera considéré comme le fils légal du décédé. Au temps des pasteurs nomades, il semble que la loi du lévirat ait été appliquée avec rigueur (Genèse 38/6-7). A l'époque sédentaire la jurisprudence se fait plus souple. Les frères du disparu, interrogés les uns après les autres, peuvent refuser de contracter une union de ce genre.

III LA LOI DU LEVIRAT

D'après une loi de Deutéronome 25/5-10, si des frères vivent ensemble et si l'un d'eux meurt sans avoir eu de fils, sa veuve est prise pour femme par l'un des frères survivants et le premier-né de ce mariage est légalement considéré comme fils du défunt. Le beau-frère peut cependant se soustraire à cette obligation par une déclaration faite devant les anciens de la ville, mais il est déshonoré; la veuve repoussée le déchausse et lui crache au visage parce qu'il ne relève pas la maison de son frère.

Cette institution est appelée lévirat, du latin « levir » qui traduit l'hébreu yabam, « beau-frère ».

Elle n'est illustrée dans l'A.T. que par deux exemples qui sont difficiles à interpréter et qui ne répondent qu'imparfaitement à la loi du Deutéronome, l'histoire de Tamar et celle de Ruth.

Le premier-né de Juda, Er, est mort sans avoir eu d'enfant de sa femme Tamar (Genèse 38/6-7).

C'est un devoir pour son frère Onan d'épouser sa veuve, mais Onan ne veut pas avoir un enfant qui ne serait pas légalement le sien, il rend stérile son union avec Tamar et, pour cette faute, Dieu le fait mourir (38/8-10). Juda devrait alors donner à Tamar son dernier fils Shela, mais il se dérobe à ce devoir (38/11). Alors Tamar s'unit par ruse à son beau-père (38/15-19). Dans ce récit ancien, l'obligation du lévirat apparaît plus stricte que dans la loi du Deutéronome: le beau-frère ne peut pas s'y soustraire et le devoir incombe successivement à tous les frères survivants (Matthieu 22/24-27).

L'union de Tamar avec Juda pourrait être le souvenir d'un temps où le devoir du lévirat atteignait le beau-père s'il n'avait pas d'autres fils, comme cela s'est pratiqué dans d'autres peuples; c'est plutôt l'acte désespéré d'une femme qui veut avoir des enfants du même sang que son mari.

L'histoire de Ruth combine la coutume du Lévirat avec le devoir de rachat qui incombait au go'él.

L'institution du go'él, d'une racine qui signifie « racheter, revendiquer » mais fondamentalement « protéger » consiste en un devoir d'aide et de protection. Le go'él est un rédempteur, un défenseur, un protecteur des intérêts de l'individu et du groupe. Il intervient dans un certain nombre de cas. Si un Israélite doit vendre son patrimoine, le go'él exerce un droit de préemption; il importe en effet d'éviter l'aliénation du bien de famille. La loi est codifiée dans Lévitique 25/25 et c'est à titre de go'el que Jérémie achète le champ du cousin Hanameel (Jérémie 32/6). Si un Israélite a dû se vendre comme esclave pour éteindre une dette, il sera racheté par un de ses proches parents (Lévitique 25/47-49). Pour revenir à l'histoire de Ruth, la loi de Deutéronome 25 ne s'applique pas puisque Ruth n'a plus de beau-frère (Ruth 1/11-12). Le fait qu'elle doive être épousée par un proche parent et selon un certain ordre (Ruth 2/20, 3/12) indique sans doute une époque ou un milieu où la loi du lévirat était une affaire de clan plus que de famille au sens strict. En tout cas, les intentions et les effets de ce mariage sont ceux d'un mariage léviatique; il s'agit de « perpétuer le nom du défunt » (Ruth 4/5-10; 2120) dont l'enfant à naître sera considéré comme le fils (Ruth 4/6; cf. 4/17).

Cette coutume avait des parallèles chez d'autres peuples et spécialement chez les voisins d'Israël.

On a beaucoup discuté de la signification du lévirat. Certains y ont vu un moyen d'assurer la continuité du culte des ancêtres, d'autres y ont reconnu un indice de société fratricarcale. Quoi qu'il en soit des autres peuples, l'Ancien Testament donne une explication qui lui est propre et qui paraît suffisante.

La raison essentielle est de perpétuer la descendance masculine, le « nom », la « maison », et c'est pourquoi l'enfant (probablement le premier enfant seulement) d'un mariage léviatique est considéré comme

le fils du défunt. Ce n'est pas seulement un motif sentimental, c'est l'expression de l'importance donnée aux liens du sang. Une raison conjointe est d'éviter l'aliénation du bien de famille. Cette considération apparaît dans Deutéronome 25/5 qui pose la cohabitation des frères comme la condition du lévirat et elle explique que le droit du rachat de la terre soit lié à l'obligation d'épouser la veuve dans l'histoire de Ruth. La même préoccupation se retrouve dans la législation du jubilé (Lévitique 25) et dans la loi sur les filles héritières (Nombres 36/2-9).

Le livre du Deutéronome nous décrit de manière très explicite le scénario qui alors, prend place à la porte de la ville. C'est à la porte de la ville que se réunissent les Anciens pour juger en public les litiges en cours. Devant le tribunal, la veuve cite « le frère qui refuse de relever le nom de son frère en Israël ».

Celui-ci répond aux questions des juges: « Je refuse de la prendre! ». La veuve s'approche alors de son beau-frère récalcitrant, elle lui ôte sa sandale, elle lui crache au visage en disant: « Ainsi fait on à l'homme qui ne relève pas la maison de son frère! ». La famille du contestataire sera dès lors désignée en Israël sous le nom infamant de « maison du déchaussé » (Deutéronome 25/5-10).

Si pour une raison ou une autre, la loi du Lévirat ne peut être appliquée, la veuve est autorisée à se remarier en dehors de la famille de son ex-conjoint (Genèse 38/11, Lévitique 22/13). Sinon, elle retourne chez son père ou sa mère (Ruth 1/9)! Dans ce cas, surtout si l'héritage est pratiquement négligeable, on se doute de l'accueil reçu par la malheureuse. Dans l'Ancien Testament comme dans le Nouveau Testament, la veuve nous est presque toujours présentée sous les traits d'une pauvre, écrasée par la misère.

Nous n'avons pas à nous étonner si la Bible nous exhorte à exercer la charité à l'égard de cette pauvre victime. Les prophètes prennent également sa défense (Esaïe 1/17-23, Jérémie 22/3, 7/6). Job également nous parlera avec émotion de cette perpétuelle victime de la société, Job 24/3.

A l'époque évangélique, la situation ne semble guère s'améliorer.

Nous voyons Jésus attirer l'attention de ses disciples sur une veuve indigente qui s'est privée du, nécessaire pour glisser deux piécettes dans un tronc du Temple de Jérusalem (Marc 12/41-43).

Nous avons une magnifique promesse contenue dans le livre de Psaumes 68/6-7 concernant la veuve et l'orphelin: écoutez plutôt: « Le père des orphelins, le défenseur des veuves, c'est Dieu dans sa demeure sainte. Dieu donne une famille à ceux qui étaient abandonnés, il délivre les captifs et les rend heureux ... ». Que souhaiter de mieux ?

La richesse de la langue hébraïque en expression désignant les enfants selon leur âge et selon les différentes phases de leur développement physique, nous montre bien l'importance de la place que l'enfant juif occupait et occupe encore au sein de la famille et au milieu de son peuple. Outre les termes généraux tels que « ben » pour désigner le fils et « bath » pour la fille, nous trouvons une dizaine de mots hébreux pour les descendants des parents depuis l'âge le plus tendre jusqu'à la pleine maturité.

Aujourd'hui comme hier, les enfants sont la bénédiction de Dieu.

A l'époque patriarcale, l'organisation judiciaire est réduite à sa plus simple expression primitive: le père remplit les fonctions de juge. Comme sur les autres membres de la famille, l'ab a droit de vie et de mort sur les enfants, et les condamnations sont sans appel. Emprisons-nous de noter que dès après la fixation des tribus israélites en Terre Promise, la Loi du Deutéronome se fera un devoir de limiter, tout au moins sur ce point, les pouvoirs du père; ceci afin d'éviter des condamnations trop sévères, voire injustifiées. Désormais, l'arrêt suprême ne pourra devenir exécutoire qu'après un verdict des anciens. (Deutéronome 21/18-21).

Vis à vis de ses fils, le père prend, avec une certaine affectation une attitude assez roide, ce qui ne provoque évidemment pas de grandes effusions de tendresse à l'égard des enfants. Même au temps de Jésus, la sévérité paternelle n'aura guère désarmé.

Jusqu'au 31 ou au 211 siècle, le chef du petit groupement avait le droit de « vendre » ses enfants.

Il lui était possible à la suite d'un marché passé en bonne et due forme, de céder une de ses filles, appelée à devenir « servante » dans un autre milieu juif. Disons en termes plus nets, qu'il s'agissait pour la jeune fille, de devenir la concubine de l'acheteur ou du fils de celui-ci. (Exode 21/7). Pareille cession s'explique par des motifs de pauvreté.

Les cas n'en sont pas moins navrants. De son mieux, le légiste s'essaie à adoucir cette situation. (Exode 21/8-11).

A une époque plus récente, celle qui correspond au séjour de Néhémie à Jérusalem, cinq cents ans avant J.C., il nous est donné de relever encore certains traits fort cruels. Pour acquitter les lourds impôts du roi, de pauvres juifs ont dû solliciter des emprunts auprès de corréligionnaires riches. Mais à l'heure de l'échéance, les voilà dans l'impossibilité de rembourser leur dette. La Loi permet alors au créancier, pour rentrer dans ses fonds, de prendre comme esclaves, ou de les faire vendre comme tels, les fils et les filles de son débiteur. (Néhémie 5/4-5). Effroyable jurisprudence qui dut rester longtemps encore en vigueur après Néhémie. Par bonheur, aux temps évangéliques, nous ne trouvons plus trace de ces pratiques barbares. Il était temps ...

L'ENFANT ISRAELITE ET L'HERITAGE PATERNEL:

Seuls les fils de l'épouse en titre peuvent devenir héritiers. Egalement les fils de la concubine esclave, mais à la condition expresse que les enfants aient été « adoptés », au moment même de leur venue au monde, selon le curieux cérémonial au cours duquel nous voyons le nouveau-né de la femme servile reçu « sur les genoux » de la femme libre.

Les filles, comme nous l'avons dit, n'héritent que si le défunt ne laisse point d'enfants mâles; elles doivent alors se marier dans la tribu de leur père, ceci afin d'éviter que les biens de famille ne passent à un autre groupement.

Du vivant même du père, le fils premier-né est entouré d'égards par ses autres frères. (Genèse 43/33; 36/1-9). En effet, l'aîné est appelé à devenir un jour le chef de famille. A plusieurs reprises, néanmoins, il nous est permis de constater quelques surprenantes exceptions à cette règle.

Ainsi Jacob, à la suite de manœuvres tortueuses, parvient à supplanter son frère Esau (Genèse 35/29-34).

Plus tard, Ruben, fils de Jacob, perdra lui aussi, son droit d'aînesse, mais à juste raison, à la suite de son inqualifiable conduite. Plus délicate à pénétrer est évidemment la décision d'un père qui, sans raison très claire, attribue indûment le droit d'aînesse à un cadet. Ainsi, Isaac hérite à la place d'Ismaël.

Ephraïm, second fils de Joseph, est préféré, sur simple décision du grand-père Jacob, à Manassé, l'aîné (Genèse 48). Et avec quelque surprise, nous voyons le vieux roi David, circonvenu par Bath Schéba, mère de Salomon, attribuer la couronne à celui-ci qui est son dernier fils. (1 Rois 1/28-40). C'est pourquoi Dieu dans sa Parole et notamment dans le livre du Deutéronome 21/15-27 rappelle au père de famille avancé en âge qu'il doit se prémunir contre les menées plus ou moins insidieuses d'une jeune épouse trop souvent soucieuse d'avantager ses propres enfants. En conséquence, il est rappelé au père de famille que le premier né de ses fils « force et prémices de sa jeunesse » reste légalement son successeur et qu'il ne saurait être question de le frustrer de ses droits.

LA NAISSANCE DE L'ENFANT

« Il t'est né un enfant mâle ». (Jérémie 20/15). Par cette annonce, prononcée de manière emphatique, le père soigneusement tenu à l'écart de la scène de l'accouchement apprenait la venue au monde d'un fils. Le porteur d'une nouvelle aussi réjouissante recevait, d'ordinaire, une bonne récompense. Pour une fille, l'enthousiasme était sensiblement plus mitigé.

A deux reprises seulement, la Genèse nous signale chez les Hébreux nomades de Canaan, la présence d'une sage-femme auprès de la mère en travail (Genèse 35/17 et 38/28). Et au moment où les fils de Jacob se préparent à fuir la terre d'Egypte, le Livre de l'Exode nous informe que ces tribus d'Israël possédaient, en tout et pour tout, deux accoucheuses professionnelles (Exode 1/15-21). A dire vrai, dans l'Orient ancien comme dans celui d'aujourd'hui, l'opération était ordinairement conduite par quelques voisines, aussi obligées qu'expertes. Un trait à noter parmi d'autres: lorsque la mère donnait le jour à des jumeaux, on s'empressait d'attacher un fil rouge au bras de l'enfant qui apparaissait le premier; celui-ci était alors considéré comme l'aîné (Genèse 38/28). Le nouveau-né était, après ablation du cordon ombilical, lavé, et si possible baigné. Il pouvait arriver qu'on le frottait de sel. Puis on l'emballait en des langes très serrés; coutume toujours plus ou moins suivie en Orient.

Sauf empêchement, la mère allaitait elle-même (Genèse 24/59; 35/8; Nombres 11/12;

2 Samuel 4/4; 2 Rois 11/2). Nous découvrons pourtant ici et là, quelques silhouettes, rapidement esquissées, de nourrices (Genèse 24/59; 2 Rois 2/2) peut-être de simples esclaves gouvernantes... Le sevrage qui semble avoir donné lieu à quelque festivité (Genèse 21/8) prenait place à une date très tardive: lorsque l'enfant atteignait deux ou trois ans; on procédait de même dans l'Egypte pharaonique; cette coutume continue sous les tentes des bédouins modernes.

LE CHOIX DU NOM

Pas de nom de famille, l'enfant reçoit simplement un prénom qui, au contraire de nos conceptions modernes revêt une importance considérable. Attribué tantôt par le père, tantôt par la mère, le prénom porte en lui-même un pouvoir tout spécial. Non seulement il conditionne la future psychologie de l'enfant, mais il fixe déjà, en quelque sorte les grands traits de sa destinée. Par ses racines linguistiques comme par son symbolisme souvent très clair, il constitue un canevas existentiel. En conséquence, connaître le nom d'une personne, c'est pouvoir, à l'occasion, exercer sur elle une sorte de dominium. On voit par là combien il est dangereux de dévoiler son identité à des inconnus... Les prénoms israélites sont attribués aux nouveaux nés selon des considérations - assez diverses. Tous les noms hébreux se terminant par « el » ont une signification dont Dieu est le sujet ou l'objet. Il arrivait aussi que le nom d'une personne était changé dans le cours de sa vie par suite d'une destination divine nouvelle, d'une promesse ou d'un changement de dispositions, soit que le nouveau nom remplaçant entièrement l'ancien, soit qu'il prît lentement et progressivement la place. Par exemple: Abraham pour Abram, Israël pour Jacob, Josué pour Osée, Pierre pour Simon etc...Le nom, par conséquence, paraît être une appellation essentiellement personnelle qui répond à la désignation de l'individu en même tant qu'aux particularités de son caractère. Le nom est une réminiscence du passé. Quand Dieu nous parle de son fils Yéchouah, il dit: Actes 4/12 « Il n'y a sous le ciel aucun autre nom qui ait été donné parmi les hommes par lequel nous devons être sauvés ». Et Jésus ou Josué veut dire « Dieu sauve ».

L'enfant recevait un nom aussitôt après sa naissance. Ce nom était ordinairement choisi par la mère (Genèse 29/31; 30/24; 35/18; 1 Samuel 20) fois par le père (Genèse 16/15; 17/19; Exode 2/22; cf. Genèse 35/18). L'usage de différer l'attribution du nom jusqu'à la circoncision au huitième jour n'est pas attesté avant le Nouveau Testament. Luc 1/59; 2/21.

Comme chez les peuples primitifs, le nom dans tout l'Ancien Orient définit l'essence d'une chose; la nommer, c'est la connaître et c'est conséquent avoir pouvoir sur elle. Si, au Paradis terrestre, Dieu laisse le premier homme nommer les animaux (Genèse 2/19-20), c'est parce qu'il les met sous son pouvoir, cf. le récit parallèle (Genèse 1/28). S'il s'agit d'une personne, connaître son nom, c'est pouvoir lui nuire, d'où les noms tabous chez les primitifs, les noms secrets chez les Egyptiens, ou lui faire du bien, ainsi Moïse, que Dieu connaît par son nom (Exode 33/12-17). De là vient aussi l'importance pour le fidèle de connaître le vrai nom de son Dieu (Exode 3/13-15; cf. Genèse 32/30) et le trait se retrouve dans toutes les religions orientales. Enfin, parce que le nom définit l'essence, il révèle le caractère et la destinée de celui qui le porte. Le nom devient l'expression d'un espoir ou un symbole qu'on s'efforce de déchiffrer par des étymologies approchées.

Certains noms sont inspirés par une circonstance particulière de naissance. Cette circonstance peut concerner la mère qui enfante: elle appelle son premier-né Caïn (Qain) parce qu'elle a « acquis » un homme (qanah) (Genèse 4/1); de même pour les noms des fils de Jacob (Genèse 29/31; 30/24), Rachel qui va mourir en couches appelle son fils BenOni « fils de ma douleur », mais Jacob change ce nom de mauvais présage en « Benjamin », « fils de la droite » (Genèse 35/18). Plus rarement, la circonstance concerne le père: Moïse appelle son fils Guershon parce qu'il l'a eu étant « gér », résidant en terre étrangère (Exode 2/22). La circonstance peut toucher l'enfant lui-même. Jacob est ainsi appelé parce que, dans le sein de sa mère, il a tenu le talon « aqeb » de son jumeau (Genèse 5/26) qu'il a supplanté, « aqab » (Genèse 27/36; Osée 12/4).

Perets est né en s'ouvrant une « brèche » (pérets) (Genèse 38/29). Ce peut être enfin une circonstance extérieure, contemporaine de la naissance: la femme de Phinéas (Phinas) apprenant la prise de l'arche par les Philistins, accouche d'un fils qu'elle appelle Ikabod qui signifie « où est la gloire ? » ou « point de gloire » (1 Samuel 4/21). On peut en rapprocher les noms symboliques qu'Osée et Esaïe donnent à leurs enfants (Osée 1/4-6; Esaïe 7/3; 8/3).

Dans les explications que la Bible donne de ces noms, on voit souvent une étymologie populaire qui a été forgée après coup et qui a été justifiée par un trait inventé. Cela est sans doute exact dans quelques cas, mais cela peut n'être pas toujours vrai. Car cette coutume de nommer un enfant d'après les circonstances de sa naissance est attestée chez beaucoup de peuples et chez les Arabes modernes.

Les noms tirés de l'apparence physique de l'enfant sont assez rares, Nachor « le ronfleur » (Genèse 11/24-25), Karéach, « le chauve » (2 Rois 25/23). On peut en rapprocher un trait moderne: une femme des environs de Jérusalem voyant son fils s'est écriée: « Mais c'est un noir, habash, que cet enfant! ». Et l'on appela Habash.

Les noms d'animaux sont fréquents, surtout à la période ancienne: Rachel « brebis », Débora « abeille », Yona « colombe », Achija « vautour », Schephuphan « vipère », Caleb « chien », Nachasch « serpent », Eglâ « génisse ».

On a voulu y reconnaître originellement les noms de clans et une trace de totémisme primitif. Mais ils sont portés par des individus et attestés à une époque où n'apparaît aucun autre indice de totémisme. De tel noms étaient d'ailleurs courants chez les anciens Arabes et se retrouvent aujourd'hui chez les bédouins.

Certains de ces noms sont descriptifs ou optatifs: une fille appelée Débora sera industrieuse comme une abeille, un garçon appelé Caleb, Schephuphan ou Achija sera fort ou terrible à ses ennemis comme un chien, une vipère, un vautour.

Les noms de plantes sont beaucoup plus rares: Elon « chêne »; Tamar, « palmiers ». Ils sont à expliquer comme les noms d'animaux.

La catégorie la plus importante est celle des noms théophores c'est à dire des noms dans la composition desquels entre un appellatif divin. Certains sont formés par « Baal » qui peut être parfois une épithète de Yahvé, car ba'al signifie maître mais qui est souvent le nom du dieu cananéen.

La Proportion de ces noms est spécialement grande dans les ostraka de Samarie qui datent d'une époque où la religion du Royaume du Nord était fortement adultérée. Ils disparaissent après la période monarchique. Sous l'influence du Judaïsme, certains de ces noms ont été modifiés dans les textes, Baal étant remplacé par El ou par Yahvé (1 Chroniques 8/33, 2 Samuel 2/8, ou bien ils sont défigurés pour la lecture: Ishbaal, « homme du Maître » était changé en Ishboshèt, « homme de honte », Yerubbaal, « que Baal combatte » (2 Samuel 11/21) en Yerubboshèt, « que la chose honteuse combatte », Meribbaal, « Le Maître lutte » (2 Samuel 21/8-9) en Mephiboshèt, « détruisant la honte ».

Mais beaucoup plus fréquents sont les noms qui se réfèrent au Dieu national d'Israël, désigné par ses noms d'El ou de Yahvé (sous des formes abrégées) ou par un qualificatif ou par un attribut. Les noms sont composés de cet élément divin ou d'un verbe ou, plus rarement, d'un substantif ou d'un adjectif. Ils expriment une idée religieuse, la puissance, la miséricorde de Dieu, le secours qu'on attend de lui, le sentiment de parenté avec lui. Sans doute, l'usage courant de ces noms pouvait atténuer leur signification, mais ils réapparaissent avec plus de fréquence aux moments de renouveau religieux et certains expriment la situation religieuse particulière à une époque, ainsi pendant l'exil ou au retour de celui-ci, et ces faits prouvent qu'on gardait le sentiment de leur valeur.

Il arrive que ces noms théophores soient abrégés, l'élément divin étant sous-entendu: Nathan, « Il a donné » à côté de Natanyahu, « a donné », Mattan, « don » à côté de Mattanyahu « don de Yahvé » etc

A l'époque tardive s'introduisit l'habitude de donner à l'enfant le même nom que portait son grand-père, moins fréquemment son père, son arrière grand-père ou son oncle. Cet usage apparaît d'abord dans la colonie juive d'Elephantine; il apparaît avoir été commun au début de notre ère (Luc 1/59).

Parfois des Israélites ou des Juifs de naissance portent des noms étrangers, non seulement dans les colonies installées hors de Palestine mais en Palestine même. Les araméens font leur apparition après l'exil et se multiplient à l'époque du Nouveau Testament: Marta, Tabita, Bar Tolomai, etc.

A l'époque gréco-romaine, on pouvait avoir un nom juif en même temps qu'un nom grec ou latin: Jean-Marc.

Il arrive qu'un personnage change de nom au cours de sa vie. Certains de ces changements sont expliqués dans la Bible par une intervention divine: Jacob reçoit le nom d'Israël pendant sa lutte avec Dieu, (Genèse 32/29; cf. 35/10); les noms d'Abram et de Saraï sont changés en Abraham et Sara (Genèse 17/5-15), ce changement marque un changement de destinée, cf. Genèse 17/6 et 16.

Nous avons déjà dit que nommer un être, c'était affirmer un pouvoir sur lui, et cela explique les changements de noms imposés par un maître; le Pharaon donne à Joseph le nom de Tsaphnath-Paenéach, « celui qui découvre les choses cachées » (Genèse 41/45); par la volonté du chef des eunuques, Daniel, Ananias, Michael et Azaria deviennent Belschatsar Schadrac, Meschac et Abed-Négo. Belschatsar = prince de Bel ou faveur du dieu Bel. Lorsque le Pharaon institue Eliakim roi de Juda, il lui impose le nom de Jojakim (2 Rois 23/34), de même Nébucadnetsar change en Sédécias le nom de Matthanias qu'il établit sur le trône (2 Rois 24/17). Ces derniers exemples touchent au problème du nom de couronnement en Israël, que nous traiterons un de ces jours.

(Ostrakas = tessons de poterie sur lesquels on écrivait).

Nous avons parlé de la naissance des enfants chez les Israélites l'époque patriarcale jusqu'à la naissance de Jésus. Maintenant, aborderons cette grande question rappelée à deux reprises dans l'ivre de la Genèse 17/12 et du Lévitique 12/3: la circoncision. La loi mosaïque est formelle: huit jours après sa naissance, l'enfant mâle oit subir l'ablation du prépuce.

Parmi les deux signes distinctifs de l'Ancienne Alliance, la circoncision et le sabbat, c'est certainement la circoncision qui était jugée plus important encore que le sabbat. D'ailleurs, on pouvait administrer la circoncision même le jour d'un sabbat. Il valait mieux violer le sabbat que de négliger ce délai de huit jours fixé pour la circoncision. Cette vérité a d'ailleurs été mise admirablement en évidence par Jésus lui-même dans sa réponse à ses accusateurs (Jean 7/22-23).

Qu'est-ce que la circoncision ? C'est le signe indélébile de l'Alliance que Dieu a conclue avec Abraham et avec sa postérité (Genèse 17). Tout mâle né dans la maison, même les fils des esclaves et des serviteurs issus d'un autre peuple, devait subir cette opération. La circoncision est aussi un acte de purification religieuse si nous considérons que, selon la Bible, tout ce qui est dans son t t naturel doit être purifié; ainsi les lèvres d'Esaié, le prophète, furent purifiées par un charbon ardent pris sur l'autel avant qu'il soit jugé digne d'être le porteur du message divin. Lévitique 19/23 déclare même les arbres fruitiers incirconcis pendant une période de trois ans et leur fruit interdit pour la consommation des enfants d'Israël.

La purification qu'opère la circoncision obligeait l'Israélite garder tout son corps pur et surtout son cœur. Les Juifs qui obéissent à cette obligation s'appellent circoncis et ils le sont, mais si le cœur ne l'est pas, la circoncision devient alors incirconcision (Romains 2/25) et alors le Juif devient un transgresseur de la Loi. L'apôtre Paul met ses auditeurs, les Galates, en face de cette vérité lorsqu'il dit: « En Jésus, ni la circoncision, ni l'incirconcision n'ont de valeur mais la foi qui est agissante par la charité » (Galates 5/6 et 6/15). Et il ajoute, « Moi, Paul, je vous dis que, si vous vous faites circoncire, Jésus ne vous servira de rien ... car c'est en Lui que vous avez été circoncis d'une circoncision que la main de l'homme n'a pas faite ... ». (5/2 ...)

Aux temps anciens de l'histoire d'Israël, cette opération était exécutée rituellement - en principe par le père - à l'aide d'un couteau silex (Josué 5/2-9) et notamment pour les Israélites nés dans le désert lors de la fuite d'Égypte vers Canaan. Aujourd'hui cette circoncision s'opère avec un scalpel approprié. Elle est effectuée par un « mohel » (circonciseur) ou encore par un chirurgien. C'est un acte religieux que l'on appelle en hébreu: « birth milah ». L'opérateur récite alors une prière et dit: « Béni soit le Seigneur, notre Dieu, qui nous a sanctifiés par ses préceptes et nous a donné la circoncision ».

Alors que le père tient l'enfant sur ses genoux, pendant l'opération, le « mohel » ajoute: « Béni soit le Seigneur notre Dieu, qui nous a sanctifié par ses préceptes et nous a donné d'introduire notre enfant dans l'Alliance d'Abraham, notre père ». C'est alors que l'on donne officiellement le prénom aux enfants, mais celui-ci est déjà fixé d'avance. On choisit un prénom qui a déjà été porté dans la famille Luc 1/61 nous rappelle ce fait. Tout mâle premier-né appartient à Dieu et la Bible demande le rachat de ce mâle. C'est ainsi que Joseph et Marie amenèrent Jésus à Jérusalem pour le racheter (Luc 2/22-24).

C'est une coutume qui s'est perpétuée jusqu'à nos jours.

La circoncision paraît avoir été singulièrement négligée au cours séjour de 4 siècles des fils de Jacob en Egypte (1600 - 1200). Aussi, dès que Josué, à la tête des tribus d'Israël, arrive en Terre Promise, il s'empresse de remettre en honneur la tradition des Pères (Josué 5/4-9). A la vérité, il nous faudra attendre l'exil des Judéens Babylone (586 - 538) pour voir la circoncision devenir le signe distinctif des Juifs. En effet, en 586 av JC, l'élite des juifs de Jérusalem se trouve déportée sur les rives lointaines de l'Euphrate. Pauvres proscrits, perdus au milieu d'autres populations orientales elles aussi « déplacées », et qui, bien entendu, ignorent tout de ce rite range... Dès lors, pour ces hommes de Juda transférés loin de leur terre natale, la circoncision sera considérée comme le cachet très particulier du Judaïsme, gravé dans leur corps.

Or, le jour où le « petit reste » d'Israël est autorisé par Cyrus, roi de Perse, à regagner Jérusalem (538), il se trouve être pratiquement le seul groupe d'Asie antérieure à avoir conservé cet usage rituel. A la suite de sombres tragédies qui ont pour théâtre l'espace compris entre la Mésopotamie et l'Egypte, la plupart des peuplades fixées au Nord, au Sud et à l'Est du pays de Canaan, ont abandonné les modalités de cette pratique. Raison de plus, pour les Juifs réinstallés chez eux, de s'attacher fortement à cette tradition sacrée qui, à leurs yeux, rappelle l'Alliance éternelle accordée par le Tout-puissant à la descendance d'Abraham.

La position privilégiée du garçon premier-né en Israël est en souvenir de la grâce divine accordée aux enfants juifs lors de la sortie d'Egypte. La part du premier-né dans l'héritage de son père est double.

Il est le successeur de son père dans ses biens matériels, il est aussi le porteur des bénédictions et des promesses divines dont son père était l'objet de son vivant. Il remplace son père pendant l'absence de celui-ci et le fils premier-né succède au roi dans le gouvernement. Même la situation d'Israël parmi les autres peuples est souvent caractérisée par cette affirmation: « Israël est mon premier-né ». Jésus est appelé aussi le premier né d'entre plusieurs frères (Romains 8/29), le premier-né d'entre les morts (Colossiens 1/18). En tant que fils premier-né, il a été établi héritier de toutes choses et ses disciples sont les cohéritiers de leur Maître.

LA PURIFICATION

En dehors des instructions très nettes relatives à la pureté spirituelle (réglementation présentée en certains articles du décalogue), d'Israël est tenu, en outre, au respect d'un grand nombre de prescriptions relevant de la pureté légale. Dans la religion mosaïque + considéré comme impur tout ce qui répugne instinctivement à l'homme ce dernier, par assimilation logique, considère que cet objet « impur » est également désagréable à l'Eternel. Nous pourrions examiner la liste des aliments catalogués purs » et « impurs ». Beaucoup plus tard, nous traiterons du décès et de l'ensevelissement et nous noterons que le contact avec un cadavre ou simplement sa vue, rend l'homme impur. En principe, l'Israélite se trouve libéré de ces « impuretés légales » soit automatiquement à la fin de la journée, soit par le lavage des vêtements; dans certains cas, une cérémonie religieuse prescrite par la Loi, s'impose.

Si, après avoir donné le jour à un petit être, la femme se trouve impure ou plutôt est déclarée telle, ce n'est point à cause de sa récente maternité, acte très noble, entouré de la vénération générale, mais du fait que, à l'occasion de ses couches, elle a répandu du sang considéré par Israël comme le substrat même de la vie.

Après la naissance d'un garçon, la mère reste « légalement impure » pendant 7 jours. De plus, pendant 33 jours, elle devra s'abstenir de toucher, dans la maison, un quelconque objet consacré. Après la naissance d'une fille, ces deux délais sont portés respectivement à 14 jours et 66 jours.

(Lévitique 12/1-8).

La fin de la période de purification prend place au Temple. Cette scène, prenons bien garde de ne point la transposer, par la pensée, à l'intérieur du sanctuaire de Dieu. Dans ce bâtiment sacré pénètrent les quelques prêtres assurant le service de la semaine. La mère n'entrera pas davantage à l'occasion de cette cérémonie, dans le parvis des prêtres; pas davantage dans le parvis des hommes; elle reste dans le parvis réservé aux femmes, elle se contente d'apparaître à la porte séparant la cour des femmes et celle des hommes; là, sur le seuil, un prêtre procèdera à cette cérémonie. En ce qui concerne Myriam, Marie, la lustration dut être rapidement exécutée. La jeune mère et son époux Joseph, trop peu fortunés pour offrir un holocauste prescrit par le Lévitique 12/6 ne purent présenter que le sacrifice des pauvres: un couple de pigeons (Luc 2/22-24). L'un de ces deux volatils était tué rituellement avant d'être brûlé sur l'autel, l'autre oiseau revenait au corps sacerdotal.

Vous connaissez cette double fête désignée sous le nom populaire de « Chandeleur ». Elle a lieu quarante jours après Noël. Mis à part les crêpes que chacun espère manger ce jour-là, cette fête est le rappel ou plutôt la commémoration de la purification de Myriam, la mère de Jésus et aussi et en même temps, la présentation de Jésus au Temple de Jérusalem.

Nous parlerons de la présentation de Jésus au Temple comme d'ailleurs de tout enfant mâle israélite et nous aborderons ensuite les problèmes de son éducation.

La présentation de l'enfant qui vient de naître est une très ancienne coutume dont il serait difficile de pénétrer le caractère sans retracer, tout au moins en quelques traits, les origines étranges et les diverses fluctuations.

Chez tous les anciens bergers et cultivateurs sémites, et cela bien avant l'époque d'Abraham, le père de famille était tenu d'offrir au dieu de sa tribu les prémices de son troupeau ou de sa récolte. Les Juifs eux-mêmes étaient tenus, de part l'Écriture Sainte (Exode 34/26) à apporter à l'Éternel les prémices de leur récolte ou de leur troupeau (Deutéronome 12/6-17; 18/4; 26/1-2). Chez les non-juifs, le premier-né du cheptel était tué puis brûlé sur l'autel de l'entité protectrice du groupement. Si nous nous en référons à certains rites phéniciens ou syriens, il est fort probable que l'enfant premier-né était, de même manière, offert en holocauste à la divinité tutélaire. Les archéologues ont d'ailleurs exhumé d'innombrables cruches d'argile dans les cimetières de Sidon, Tyr et surtout Carthage colonie phénicienne où l'on a retrouvé les restes de quantité de tous jeunes enfants « passés par le feu ».

L'immolation rituelle de ces petits êtres ne fait aucun doute.

Il se pourrait que, dès la Révélation du Dieu unique à Abraham, la nouvelle religion ait donné un brusque coup d'arrêt, tout au moins chez les Hébreux, à ce massacre des innocents; le récit du sacrifice d'Isaac, arrêté in extremis sur l'ordre de l'Éternel au moment même où le patriarche levait le couteau au-dessus de la tête de son fils, nous permet de situer du moins approximativement cette révolution morale (Genèse 22). La coutume traditionnelle de la mise à mort sacrificielle du fils aîné était si profondément ancrée dans l'âme des Sémites que les autorités religieuses de Jérusalem durent intervenir, longtemps encore, et à de nombreuses reprises, pour essayer de mettre fin à cet usage éminemment barbare. A l'époque du roi Achaz, roi de Juda (736 - 716) et même au temps du prophète Jérémie (645 - 587), les défenseurs de la doctrine juive s'élèvent avec fureur contre les holocaustes d'enfants que, dans la vallée de Ben-Hinnom, proche du Temple, on offre à Baal et à Moloch (2 Rois 16/3; Jérémie 7/31).

Quoiqu'il en soit, après l'interdiction formelle de l'infanticide rituel, la Loi prescrivit une cérémonie dont le détail est donné dans le livre de l'Exode 13/11-13: « Tu consacreras à l'Éternel tout premier-né, même tout premier-né des animaux que tu auras; les mâles appartiennent à l'Éternel. Tu rachèteras ... avec un agneau tout premier-né ... de l'homme parmi tes fils ». En Israël, sur l'autel des holocaustes, l'enfant est alors remplacé par un agneau; les pauvres offrent un couple de pigeons ou de tourterelles.

C'est pourquoi, dès les débuts de la famille hébraïque, voyons-nous le fils premier-né sauvé de l'immolation sacrificielle. En contrepartie, il est « consacré à l'Éternel ».

Mais voici que, dans le désert du Sinai, Moïse, sur l'ordre de Dieu, procède à une modification fondamentale de cette « consécration ». La tribu de Lévi se voit alors attribuer un rôle religieux tout particulier. La déclaration de Dieu est nette, Moïse la formule ainsi: « Les Lévites viendront faire le service dans la tente d'assignation. C'est ainsi que tu les purifieras et que tu les feras tourner de côté et d'autre comme une offrande ... Ils me sont entièrement donnés du milieu des enfants d'Israël... j'ai pris les Lévites à la place de tous les premiers-nés des enfants d'Israël ». (Exode 13/1-2; Nombres 3/12-13-40-51).

Dans ces conditions, comment expliquer « la présentation de Jésus au Temple de Jérusalem où le fils de Marie est consacré au Seigneur En la circonstance, il ne s'agit plus à proprement parler, d'une Loi mosaïque, mais tout simplement d'une coutume populaire qui en dépit de la réforme Lévitique, s'efforce de conserver ce touchant symbole de « l'offre » de l'enfant à l'Eternel ainsi que le rappel de la substitution animale chère au cœur des Sémites.

L'EDUCATION

Israël est le peuple de Dieu. Pour l'éducateur, il importe donc, avant tout, de faire de l'enfant un fidèle de l'Eternel, respectueux de la tradition, connaissant la Loi et soucieux de l'appliquer en toutes circonstances.

L'enfant sous les tentes des bergers

Une fille, on ne s'en inquiète guère... n'est-elle pas appelée un jour à quitter le clan où elle est née pour aller s'agrèger par voie de mariage à un autre groupe familial ? En attendant son départ, on l'emploie largement au-dehors du douar (service de l'eau, garde des troupeaux) et aussi, à l'intérieur de la tente, où elle est initiée aux rudes et innombrables travaux du ménage. De la mère, des servantes, elle reçoit quelques notions religieuses, parfois non négligeables, à preuve la piété éclairée et les connaissances scripturaires de certaines héroïnes d'Israël.

L'enfant mâle, au contraire, est appelé à recevoir une éducation complète dont le vaste programme est strictement arrêté. L'enfant sevré à l'âge de trois ans reste encore confié aux tendres soins de sa mère qui s'acquitte de ses devoirs avec beaucoup de joie et d'application. Le prophète Esaïe compare l'amour maternel à celui que porte l'Eternel envers son peuple. Dans les familles aisées ou bien dans les foyers où la mère manque, il était courant d'engager une gouvernante auprès des enfants (2 Samuel 4/4). Parfois, c'était la grand-mère qui se chargeait de l'éducation des enfants (Ruth 4/16).

Toujours est-il que l'enfant ne reste pas longtemps sous la tutelle de sa mère. A sept ans, il quitte la tente des femmes, il est pris en main par son père, lequel devient son instructeur attitré. Tout d'abord, le père lui apprend à réciter inlassablement la généalogie des ancêtres, que tout Sémite doit connaître par cœur, sans aucune défaillance (ce qui explique souvent les longues listes que nous rencontrons dans la Bible). D'autre part, selon une formule stéréotypée transmise avec soin de génération en génération, le chef de famille relate à son fils les aventures des grands aïeux. Tous ces récits, hauts en couleurs, ne manquent point de provoquer, chez l'enfant, un intérêt, un enthousiasme sans cesse renouvelé. De plus, à l'occasion des grandes fêtes religieuses (lors de la Pâque, notamment), le père est tenu, aujourd'hui encore, d'expliquer à ses fils le sens de tel rite, ou encore le détail de tel chapitre historique vécu par les tribus d'Israël.

Au cours de la période sédentaire (1000 à 100 avant Jésus Christ)

Après les tentes, la maison en dur. L'instruction de l'enfant continue à être dispensée par le père.

Par bonheur, au cours de ce millénaire, nous allons assister à l'apparition de plusieurs centres éducatifs autres que celui du père. D'où un enrichissement notable de l'âme d'Israël.

Donc le père reste encore le percepteur attiré de sa progéniture mâle. L'Ancien Testament ne cesse de rappeler impérieusement au chef de famille ses devoirs quant à la direction religieuse et morale de ses fils (Deutéronome 6/7).

Exode 10/2: « Tu raconteras à ton fils et au fils de ton fils comment j'ai traité les Egyptiens ... Il (Exode 13/8; Deutéronome 4/9; 32/7-46). Le chef de famille devient un prédicateur à domicile, un gardien soucieux des traditions, un officier de la morale, toujours sur la brèche. Dès lors, ne nous étonnons pas de l'intensité de la flamme religieuse qui ne cesse de brûler en Israël. Au fur et à mesure que s'affinent les mœurs, on s'avise de fixer par écrit certaines règles de savoir-vivre. Des préceptes qui peuvent se révéler d'une certaine utilité à la jeunesse, dans sa conduite journalière, d'abord; ensuite, pour sa réussite dans l'existence. Dans sa charge d'éducateur attiré, le père possède, il faut le dire, deux excellents auxiliaires auxquels il demande souvent aide et assistance: le fouet et le bâton.

D'ailleurs les techniciens de l'éducation orientale ne cessent de recommander chaudement au chef de famille ces précieux collaborateurs, seuls capables - les avis sont unanimes sur ce point - d'assurer un plein succès aux méthodes d'enseignement. Ecoutez plutôt Proverbes 13/24: « Celui qui ménage sa verge hait son fils, mais celui qui l'aime cherche à le corriger » ou encore Proverbes 23/13-14: « N'épargne pas la correction à l'enfant. Si tu le frappes de la verge, il n'en mourra point » et enfin Proverbes 29/15-17: « La verge et la correction donnent la sagesse mais l'enfant livré à lui-même fait honte à sa mère... ».

Les siècles passent et les méthodes d'éducation restent toujours aussi rigoureuses. Ce que nous venons de dire peut nous donner une idée assez exacte de la dureté de l'enseignement, deux siècles avant Jésus.

Quand nous lisons les écrits de l'apôtre Paul., nous sentons passer un souffle évangélique dans les avis divers qu'il donne aux parents. Certes, l'apôtre se garde bien de condamner le principe de la correction, néanmoins, il conseille au père de famille d'exercer son pouvoir de coercition avec une sage mesure.

Nous parlerons maintenant de l'enfant face aux sanctuaires d'Israël et à l'enseignement des scribes.

L'enfant et les sanctuaires et l'enseignement

Dès que les fils de Jacob ont pu prendre pied en Terre Promise, ils établissent de manière parfois anarchique des sanctuaires locaux, répartis un peu partout dans le pays: sur des hauteurs, près des sources, ou encore dans les bosquets. Chacun de ces minuscules centres religieux, consacré à l'Eternel et desservi par un ou plusieurs lévites, possède évidemment son histoire particulière, aux épisodes mouvementés, d'ordinaire. Ces sanctuaires, avaient souvent été installés sur d'anciens lieux sacrés, précédemment réservés aux dieux cananéens.

A l'occasion de certaines fêtes, l'Israélite accompagné de toute sa famille, se fait un devoir et une joie de se rendre en pèlerinage à l'un de ces hauts lieux proche de sa résidence. Ainsi le sanctuaire établi par Josué sur le Mont Ebal (Josué 8/30-31); celui que construisit Gédéon à Ephra (Juges 6/11-24); celui de Bethléem où se rendit Samuel (1 Samuel 16/5) etc ... Les fidèles étaient alors accueillis par le ou les desservants et celui-ci s'empressait de commenter à la foule les épisodes qui s'étaient autrefois déroulés dans ce cadre vénérable. Ici, le Lévite rappelait telle apparition de l'Eternel à l'un de ses patriarches. Là, on évoquait les exploits d'un ancêtre célèbre. Ailleurs, on remémorait l'aventure héroïque d'un personnage de l'époque tribale. L'enfant écoutait avec émotion ces récits merveilleux. Il suivait pieusement le déroulement de ces cérémonies qui lui permettaient de pénétrer, par l'esprit comme par le cœur, tout un passé glorieux dont il ne tardait pas à se sentir l'héritier direct.

Après l'an 1000, la politique centralisatrice de la monarchie davidique poursuivra méthodiquement la suppression des sanctuaires locaux dont la multiplicité et la dissémination se trouvaient en complet désaccord avec le plan d'unification du royaume. Bientôt, il ne subsistera plus tout au moins dans l'Etat de Juda que le Temple de Salomon terminé vers l'an 960 avant Jésus Christ.

Le jeune israélite ne sera point, pour autant, privé des belles cérémonies cultuelles. En effet, dès qu'il atteint l'âge de treize ans, l'enfant doit être présenté par son père à la Maison de Dieu (Temple de Jérusalem). Mais nous sommes ici encore à l'époque de Salomon. Et voici que, par ailleurs et, simultanément apparaissent d'autres éducateurs: assez étranges en vérité et plutôt inattendus. On leur donne le nom de prophètes. De David l'exil - c'est à dire tout au long de l'époque royale nous voyons surgir, ici et là, ces orateurs inspirés. Dans une langue image, ils apostrophent les passants dans les rues.

Sans le moindre ménagement, ils leurs rappellent les impérieuses obligations morales et religieuses qui leur incombent. Ils récitent en public tel ou tel passage de l'Écriture Sainte qui s'accorde de manière surprenante avec la situation politique du moment. Ils prédisent des catastrophes nationales qui ne vont point tarder à se produire; parfois ils indiquent de quelle manière il serait possible de les éviter.

Les Israélites de tous âges se pressent autour de ces prédicateurs improvisés. Plus particulièrement les générations montantes, inquiètes de l'avenir qui les attend viennent écouter avec ferveur ces promoteurs de réformes profondes et qui se donnent à tâche de remodeler l'âme d'Israël.

LE JEUNE ISRAELITE ET L'ENSEIGNEMENT DES SCRIBES

L'école conçue et réalisée selon notre formule occidentale n'apparaît en Palestine qu'à une époque très tardive, vers l'an 64 de notre ère; donc 6 ans avant la destruction du Temple d'Hérode par Titus (70); en somme à la veille de la dispersion (diaspora) des Juifs hors du pays des pères. Néanmoins, nous sommes à même d'observer, au cours du millénaire qui a précédé l'apparition du christianisme, la formation très lente des centres d'enseignement dont l'animateur est le scribe. « LE SCRIBE »: un vocable dont le sens s'est sensiblement modifié avec les époques; ce qui ne laisse pas de plonger parfois le lecteur de la Bible dans certaines perplexités.

A l'époque de Salomon, le scribe est tout simplement un copiste de documents sacrés ou administratifs. Une sorte d'artisan spécialisé, sachant lire et écrire ce qui était loin d'être chose courante.

Peu à peu, ces simples commis, en relations directes et constantes avec les Livres Saints prennent figure d'érudits; bon nombre d'entre eux deviennent capables de pénétrer le sens profond des Écritures.

Mais voici la dure période de l'exil babylonien. Le Temple bâti par Salomon a été incendié par Nébucadnetsar (586); les élites judéennes ont été déportées sur les rives de l'Euphrate. En ces heures désolées, les scribes se plongent dans l'étude de la Torah qu'ils expliquent et commentent dans les synagogues il est permis de penser que l'institution synagogale a pu apparaître en Mésopotamie, au cours de la grande épreuve.

Au retour des Judéens à Jérusalem, que le roi Cyrus leur a permis de rebâtir (538), les scribes s'attribuent une place de plus en plus prépondérante dans la vie sociale et religieuse d'Israël. Dans les cas embarrassants, les particuliers viennent les trouver et consulter ces juristes qui connaissent si bien la loi Mosaique dans les divers livres du Pentateuque. De plus en plus, les prêtres se laissent accaparer par le service liturgique du Temple et par le cérémonial sacrificiel tandis que les scribes forment une classe indépendante, vénérée par le peuple en raison de la science et de la piété de ces savants.

Ainsi et nous y arrivons enfin, à l'époque de Jésus, le scribe est souvent désigné sous le nom de Docteur de la Loi. Celui-ci, nous le voyons ordinairement installé sous un des portiques du parvis extérieur (en contrebas du Temple) où il donne un haut enseignement religieux, assez comparable à un cours de casuistique. Il se tient sur un siège élevé; debout, devant lui, ses disciples attentifs à ses paroles, (ils ne s'accroupissent à terre qu'après l'époque de Gamaliel, le scribe qui fut le maître juif du futur apôtre Paul). A l'élève, il est simplement demandé de posséder une excellente mémoire qui lui permette de répéter textuellement les exposés doctrinaux de son professeur. Un disciple modèle est comparé à une citerne étanche qui ne laisse perdre une seule goutte de son contenu.

Le Docteur de la Loi est salué du nom de rabbi (Matthieu 23/7) « mon maître » par ses élèves. En principe, les cours sont gratuits, le Rabbi exerçant par ailleurs un métier qui lui assure sa subsistance.

L'enseignement est donné le jour du sabbat, après le service du Temple. Ces docteurs sont très aimés de leurs disciples. Mais les Evangiles nous les décrivent comme assez infatués d'eux-mêmes; ils revêtent, en général, une longue robe; ils reçoivent avec une complaisance marquée des saluts jusqu'à terre; ils ont la réputation de réclamer les premières places dans les festins et aussi dans les synagogues (Matthieu 23/5-7; Marc 12/38-39). Il y eut évidemment chez quelques uns de ces personnages des outrances regrettables. Le sillon ouvert par les rabbis n'en reste pas moins éminemment bénéfique pour l'avancement intellectuel et spirituel de toute une jeunesse.

C'est avec des docteurs de la Loi ou des scribes que Jésus entamera des discussions qui rapidement prendront figure de controverses doctrinales très vives, c'est le moins qu'on puisse dire.

Ainsi donc, à l'époque du Nazaréen, nous découvrons enfin un organisme public qui distribue un enseignement religieux et moral de haute valeur. Il était temps ...

Il était de coutume de commencer les études méthodiques par la Bible et notamment par le Pentateuque pour passer ensuite aux études de la tradition orale, la Mishnah. Mais bien avant cela, le jeune garçon vivant dans son foyer avait pu déjà observer les habitudes et les pratiques religieuses de ses parents. Les fêtes religieuses avaient leur répercussion dans la famille et le père religieux ne négligeait jamais de fournir les renseignements et les instructions nécessaires sur les coutumes juives que le fils pouvait observer à la maison. Nous pouvons supposer que Jésus lui-même a certainement dû recevoir diverses explications de la part de Joseph sur la religion des ancêtres et qu'il fut imprégné et touché par les diverses impressions que la vie spirituelle de son entourage immédiat exerçait sur la vie familiale.

L'enfant apprenait à la maison les différentes formules d'actions de grâce, les prières usuelles et les psaumes qui étaient souvent chantés en famille. Ainsi, avant l'âge même où la fréquentation de l'école commençait, l'enfant israélite possédait déjà une certaine somme de connaissances religieuses.

Nous poursuivons l'étude concernant l'éducation des enfants et notamment l'éducation religieuse.

Voici d'ailleurs de quelle manière la Mishnah parle des différentes époques de la vie humaine: « Le rabbin Yehuda, fils de Théma dit:

- à 5 ans, lecture de la Torah (le Pentateuque)
- à 10 ans, étude de la Mishnah (recueil des décisions juridiques, interprétations et commentaires suggérés aux docteurs de la Loi par les textes bibliques depuis les temps les plus reculés jusqu'au 3^{ème} après J.C.
- à 13 ans, observation obligatoire des commandements
- à 15 ans, commencement de l'étude du Talmud
- à 18 ans, le mariage
- à 20 ans, activité commerciale ou artisanale
- à 30 ans, il est en pleine vigueur;
- à 40 ans, il possédera la maturité de la raison ;
- à 50 ans, il a la sagesse;
- à 60 ans, le commencement d'un déclin;
- à 70 ans, la vieillesse commence;
- à 80 ans, l'âge avancé ;
- à 90 ans, l'âge où le corps s'incline et à 100 ans, enfin, l'homme est comme mort et enlevé de ce monde.

Comme nous venons de le voir, l'âge de la scolarité pour les jeunes juifs aux temps bibliques était de cinq ans. Cependant, un autre sage du Talmud ne conseille pas de faire commencer les études avant l'âge de six ans, les efforts mentaux pouvant être nuisibles au développement du jeune garçon.

Le Judaïsme et surtout sous sa forme prédominante de l'époque, le Pharisaïsme est une religion basée sur la connaissance. Ici, le savoir prime souvent même sur la foi. Il faut bien connaître la Loi et ses exigences rabbiniques pour les suivre à la lettre, le salut n'étant accessible que pour ceux qui pratiquaient ces préceptes et accumulaient ainsi une quantité de bonnes œuvres pour égaler leurs mauvaises actions ou leurs mauvaises pensées. Dans cette ligne-là, le péché n'est pas seulement la transgression de la Loi, il est aussi dans la négligence des bonnes œuvres et même dans l'ignorance. Rien d'étonnant donc à ce que la Palestine voit fleurir de très bonne heure de nombreuses écoles publiques.

Le rabbin Siméon Ben Shétach, président du sanhédrin et propre frère de la reine Alexandra Salomé (68-70 av JC) veuve d'Aristobule et d'Alexandre Jannée, installe la première école primaire publique à Jérusalem; il la nomme « BETH HA SEFER » = Maison du Livre. Cette école eut tant de succès que rapidement toute la Palestine se vit dotée de telles institutions. C'est le grand prêtre Jésus Ben Gamala (vers 64 après J.C.) qui a ordonné la fondation d'écoles obligatoires dans chaque ville et agglomération d'une certaine importance. On confiait généralement 25 élèves à chaque maître et lorsque la classe n'atteignait pas ce chiffre, la classe était alors confiée à un employé de la Synagogue, « le Hazzan » qui faisait en ce cas précis fonction d'instituteur. Nous ne savons pas si au temps de Jésus, lorsqu'il était en âge d'être scolarisé, il existait une école publique dans la petite ville où il fut élevé.

Néanmoins, nous pouvons supposer qu'il existait une école libre à Nazareth au temps où Jésus était encore enfant. Ce qui est sûr, c'est que tous les jeunes garçons recevaient une sorte d'instruction catéchétique donnée le samedi après-midi dans la synagogue en tant que préparation à leur initiation religieuse.

Dans les écoles primaires dont l'enseignement était assez primitif on apprenait la lecture des Ecritures: certains passages qui constituent la base de la religion israélite tels que l'unité de Dieu, l'élection d'Israël, le calendrier des fêtes, l'histoire des patriarches, les lois lévitiques... tout cela était appris dans la langue originale, l'hébreu, à force de répétitions à haute voix. On apprenait également à répéter les prières journalières ainsi que les formules d'action de grâce. Comme nous l'avons lu, l'enseignement donné aux jeunes garçons était essentiellement religieux et tout ce qui dépassait ce domaine n'avait à cette époque qu'un intérêt bien secondaire aux yeux des juifs religieux.

L'INITIATION

A douze ans, le jeune garçon était obligé d'approfondir ses connaissances religieuses en vue de son initiation proche. Dès cet âge, il devait assister régulièrement au service de la Synagogue et partir avec ses parents pour la ville de Jérusalem afin d'assister aux solennités du Temple. L'Évangile de Luc 2/41-51 nous montre le jeune Jésus, âgé de 12 ans, allant à Jérusalem pour participer à la Pâque Juive. Cette fête durait et dure encore sept jours; les pèlerins qui arrivaient quelques jours plutôt pour acheter et immoler l'agneau pascal la veille de Pâque avaient hâte de retourner à la maison à partir du 3^{ème} jour qui n'était qu'une demi fête afin d'être de nouveau présent à la veille du 7^{ème} jour qui était à nouveau jour de fête.

Le Sanhédrin qui siégeait pendant les jours ouvrables et fonctionnait en somme comme un Tribunal, se réunissait comme le Talmud le précise, les samedis et les jours de fête sur la terrasse du Temple pour y donner des enseignements en public. C'est ainsi que Jésus, lors de sa venue à Jérusalem et au Temple, a pu alors librement, comme les autres personnes, poser des questions ou présenter quelques objections.

Qu'il prenne la parole n'avait rien d'étonnant en soi mais ce qui a pu surprendre les assistants, c'est son éblouissante sagesse et sa remarquable intelligence qui surpassait celle des docteurs de la Loi.

L'âge de 12 ans est d'ailleurs très important pour l'enfant juif; une certaine légende dit que c'est à l'âge de 12 ans que Moïse quitta la maison de la fille de Pharaon, à l'âge de 12 ans également que Samuel entendit la voix de Dieu l'appeler, toujours à 12 ans que Salomon a rendu son premier jugement et enfin à 12 ans que Josias avait conçu son plan de réforme pour le peuple juif. Les rabbins disent que l'enfant ne

possède jusqu'à l'âge de 12 ans que le « NEPHESCH » c'est à dire la vie animale, mais après, il reçoit la « ROUACH » c'est à dire l'Esprit, à l'âge de 20 ans, s 1 il observe les commandements de Dieu.

L'éducation par la famille se termine pour le garçon juif par une préparation particulière à l'âge de treize ans. A cet âge, il devient « BAR MITZVAH » = fils du commandement. Il a alors atteint l'âge de la majorité religieuse et dorénavant, il pourra prendre place dans l'assemblée des adultes, il pourra mettre les phylactères (tephillim) et chaque matin, le samedi excepté, se couvrir du châle de prière (talet) pour accomplir ses devoirs religieux en fonction de ce que la Bible préconise. La « bar mitzvah » a lieu en principe le jour anniversaire des treize ans de l'enfant. Le premier sabbat après cet anniversaire le père accompagné par son fils, se rend à la synagogue pour y présenter son enfant devenu majeur. Là, le jeune homme aura la permission de lire et quelquefois de commenter la Haphtorah (portion de l'Écriture qui suit la lecture de la péricope de la torah fixée pour ce sabbat).

Dès ce jour, le jeune homme devient responsable des conséquences de ses propres péchés.

Terminons en disant ceci: l'enseignement religieux juif ne se terminait pas avec les écoles primaires (Beth Ha Sepher). Les jeunes gens qui voulaient poursuivre leurs études se groupaient autour des rabbins célèbres pour entendre leurs enseignements. Ces rabbins ont fondé des écoles supérieures qui étaient ouvertes à tout le monde.

L'enseignement reposait surtout sur de libres discussions qui avaient lieu pendant les cours. Le choix de ces maîtres avait une grande importance pour les élèves; leur future renommée dépendait de celle de leurs maîtres. Parmi ces maîtres célèbres, rappelons Gamaliel (Actes 22/3-5).

Il ne semble pas que Jésus de Nazareth ait fréquenté l'une de ces célèbres écoles. Son école était la pleine et entière dépendance et communion avec l'Éternel Dieu. Il s'adresse d'ailleurs ainsi à ses auditeurs: « Ce que j'ai entendu de Lui, je le dis au monde » (Jean 8/26). C'est aussi à cause de cela qu'Il enseignait comme ayant autorité et non comme les scribes (Matthieu 7/29).

LE MARIAGE

En orient, les jeunes gens manifestent de bonne heure et de manière souvent inquiétante, leur désir de fonder une famille. Afin d'éviter les complications désagréables avec le voisinage, il est prudent, pour les parents de procéder sans tarder à l'établissement du fils ou de la fille ...

Le choix d'une épouse

Dans quel milieu la choisir ?

En principe, on considère qu'il est tout indiqué de choisir une épouse dans le cercle de la famille sémite. « Épouser une étrangère assure un proverbe encore en usage chez certains bergers sémites, c'est boire dans une cruche; épouser une parente, c'est boire dans un bol ». Que veut dire ce proverbe sémite ?

Eh bien, celui qui boit dans une cruche ou plutôt à la cruche, ignore quel liquide on lui propose d'absorber; au contraire, celui qui porte un bol à ses lèvres se rend compte de ce qui lui est offert. Se marier avec une femme dont on connaît déjà le caractère et le comportement est moins aléatoire que de lier son sort à celui d'une inconnue.

Le principe du mariage dans le milieu familial restera longtemps intangible. Néanmoins, certaines modalités de ces pratiques endogames vont évoluer sérieusement, au cours des âges. Dès les premiers temps de la société hébraïque, nous constatons que l'union entre demi-frère et demi-sœur est parfaitement licite. Elle le restera d'ailleurs, pendant un millénaire environ. C'est ainsi que nous voyons Abraham et son épouse Sara nés du même père, Térach mais non point de la même mère. Mais très rapidement ensuite, la Bible dans le livre du Lévitique s'élève avec vigueur contre cette coutume. La réaction est brutale; écoutez plutôt (Lévitique 18/13-14): « L'homme qui prend pour épouse sa sœur, fille de son père ou de sa mère, s'il voit sa nudité et qu'elle voit la sienne, c'est une ignominie, ils seront exterminés ... ».Le Lévitique lance de nombreux interdits contre l'usage de certaines pratiques

s'apparentant d'assez près à l'inceste. Défense, désormais, de prendre pour épouse: sa tante, une belle-sœur, sa belle-fille ou encore sa petite-fille.

« Vous observerez mes commandements et vous ne pratiquerez aucun de ces usages abominables qui se pratiquaient avant vous. Vous ne vous en souillerez pas. Je suis l'Eternel votre Dieu ».

(Lévitique 18/30)

Dès le lever de rideau de l'histoire hébraïque, nous voyons Abraham dépêcher son serviteur Eliezer à Paddam Aram à mille kilomètres de ses pâturages d'Hébron, avec mission de demander, pour son fils Isaac, la main de sa cousine Rebecca (Genèse 24/1-9). A la génération suivante, Jacob épousera ses deux cousines germaines, elles aussi originaires de Aram (Genèse 29). Conserver la pureté du sang, telle semble être la raison souvent alléguée pour justifier cette coutume. A la vérité, il s'agit également - peut-être et même surtout de protéger l'intégrité du patrimoine familial. Et puis, en mariant les fils et les filles dans sa propre famille, le père renforce les liens de cette association naturelle; il assure une plus forte cohésion des divers éléments constitutifs. En fin de compte, il accroît son autorité, il renforce sa puissance matérielle et morale. En un mot, il gagne sur tous les tableaux.

Dans quelle famille convient-il de ne point chercher une épouse ?

L'introduction d'une épouse étrangère - par définition même idolâtre - dans une famille israélite ne manque point de provoquer de sérieux remous. D'une manière plus ou moins clandestine, la nouvelle venue apporte avec elle quelques statuets de ses divinités tribales. Sur ses vêtements, elle arbore toute une collection d'amulettes mystérieuses, destinées à conjurer le sort. Elle sait, en principe, utiliser les formules magiques pour conjurer le sort et éloigner le mal. Dans un coin secret du logis, elle dispose ses minuscules idoles, elle brûle de l'encens devant elles, elle leur présente rituellement des offrandes. Par la force des choses, le mari ne tardera pas à s'associer à ces pratiques. Pour parler net, la femme étrangère est « l'anti-judaïsme » introduit dans la place. En leur temps, les patriarches étaient parvenus à se défendre avec assez d'efficacité contre les mariages mixtes. Une exception qui fit scandale: le mariage d'Esau qui prit pour femmes deux filles hittites lesquelles furent un sujet d'amertume pour Isaac et Rebecca (Genèse 26/34).

Plus tard, après l'invasion de la terre Promise par les 12 tribus d'Israël et jusqu'à la fin de la période royale, les unions des hommes juifs avec les étrangères prirent parfois des proportions très alarmantes.

Mais dès après le retour de l'exil, les chefs de la communauté israélite décidèrent d'adopter les mesures radicales qui s'imposaient. Non sans mal, on parvint à organiser un isolement ethnique assez rigoureux. Encore de nos jours, beaucoup de juifs s'en tiennent à l'endogamie.

Le père en quête d'une épouse pour son fils.

Le mariage est évidemment chose trop sérieuse pour être abandonnée à une jeunesse sans expérience. D'ailleurs, en la circonstance, il s'agit d'assurer la perpétuation de la famille. L'heure est grave. Aux parents de prendre en mains cette affaire d'une importance capitale.

Aussi, en règle générale, les deux principaux intéressés - je veux parler des futurs époux - ne sont pas consultés. Ils n'auront qu'à se conformer docilement aux décisions prises par leurs ascendants directs.

Abraham envoie son esclave Eliezer pour traiter avec Laban de l'union d'Isaac et de Rebecca (Genèse 24/1-10) lesquels ne se connaissent même pas. Au début de l'époque royale, Saul marie sa fille de manière plus impérative (1 Samuel 25/44). A une époque plus récente, certains de ces mêmes principes existent encore sous d'autres formes. Mais est-ce à dire que l'on ignorait en Israël les mariages d'inclination. Dans le Cantique des Cantiques, le poète nous décrit avec lyrisme les diverses phases d'un amour romanesque qui ne semble guère prendre ses consignes dans les arrêts mûris du cercle des parents.

Il nous est permis de considérer que le littérateur a transposé vigoureusement en la circonstance les épisodes de la vie courante. L'usage traditionnel exige que le père du garçon à marier vienne, de son propre mouvement présenter son projet d'alliance au père de la fille.

Le Talmud nous renseigne également sur les us et coutumes nuptiales au temps de Jésus. On y distingue trois époques avant le mariage dont la première était « la promesse » puis « les fiançailles » et enfin « le mariage ».

Si la promesse n'était qu'une simple déclaration ou l'aboutissement de marchandages engagés par les deux familles et qui pouvait d'ailleurs être rompu librement, la deuxième phase, par contre, celle des fiançailles constituait déjà un engagement formel qui liait les deux parties prenantes d'une façon presque aussi définitive que le mariage lui-même. Ces fiançailles n'étaient dissolubles qu'en certains cas très graves et si elles devaient être rompues, elles jetaient toujours une lumière défavorable sur la jeune fille.

L'habitude était prise de contracter la promesse de mariage par écrit et la Mischnah (codification de la Loi orale) a conservé un projet ou plus exactement un modèle de ces contrats. Comme chez tous les peuples orientaux, ce n'est pas le père de la fiancée qui a doté sa fille mais le fiancé lui-même qui a dû verser une certaine somme, appelée « MOHAR » à son futur beau-père comme prix d'achat de sa fille.

Ce « mohar » était l'objet d'un long marchandage entre les deux familles, il variait selon la position sociale de la jeune fille, selon son aspect physique ou selon ses capacités ou encore selon les coutumes locales.

Quelquefois, comme par exemple dans le cas de Jacob, le fiancé pouvait s'engager au service de son futur beau-père pour un temps déterminé. La somme versée comme « mohar » devenait alors la propriété du père de la fiancée, mais celle-ci avait droit à un cadeau personnel de la part de son futur mari. C'est par le don de ce cadeau et par son acceptation dont la remise devait s'effectuer devant témoins par ces mots: « Voici, par cet objet tu m'appartiens selon la Loi de Moïse et d'Israël » que les jeunes gens devenaient fiancés. Ce cadeau pouvait être de n'importe quelle nature et de n'importe quelle valeur; il était souvent une pièce d'argent ou d'or une bague, un manteau que l'on jetait sur les épaules de la jeune fille.

Le consentement de cette dernière n'était pas nécessaire tant qu'elle n'avait pas dépassé la majorité; elle était ainsi sous la dépendance totale de son père qui pouvait librement disposer d'elle; après l'âge de 21 ans, elle pouvait choisir librement son fiancé si celui-ci était en mesure de verser la somme que son père exigeait pour elle. Un certain temps devait s'écouler entre les fiançailles et le mariage: il était de un an pour une jeune fille et de trois mois pour une veuve.

Il était de coutume de promettre des fiançailles d'enfants encore tout jeunes selon un accord tacite des parents respectifs. En ce cas les fiançailles duraient évidemment plus longtemps, le mariage ne pouvant être célébré avant l'âge de 18 ans pour le jeune homme et au moins 12 ans pour la jeune fille.

Il fallait aussi réunir trois conditions afin que le mariage soit valide: l'âge requis des mariés, le consentement des parents et le consentement des époux (dans le cas où la jeune fille était majeure) A ces conditions générales, s'ajoutaient des conditions particulières; ainsi l'obligation pour les filles héritières de se marier dans la tribu paternelle, pour les sacrificateurs, de n'épouser qu'une jeune fille de bonne réputation; l'obligation du beau-frère d'épouser la veuve de son frère défunt ou de se désintéresser publiquement d'elle. Il ne reste plus maintenant qu'à fixer le jour des fêtes solennelles que l'on nomme « les noces ».

Les noces

Voyons maintenant les festivités qui avaient lieu à l'occasion du mariage.

On peut s'étonner de voir un peuple aussi pieux que la communauté israélite ancienne ne pas sanctionner le mariage par une cérémonie religieuse. L'union des deux époux reste un acte purement laïque. En revanche, de belles réjouissances seront organisées.

La célébration du mariage était fixée le 4^{ème} jour de la semaine s'il s'agissait d'une jeune fille et le 5^{ème} jour si la mariée était veuve ou divorcée. La cérémonie, tout en comportant des éléments religieux n'était pas un acte officiel de la Synagogue mais plutôt un événement familial. Les parents et amis de la fiancée venaient la chercher dans la maison paternelle pour la conduire au milieu de grandes réjouissances dans la maison de son fiancé. Souvent les amis du fiancé et de la fiancée allaient à la rencontre les uns des

autres pour ne former ensuite qu'un seul cortège et entrer ensuite ensemble dans la maison des noces. Le moment le plus solennel était l'entrée de l'épouse dans la demeure de son mari.

Les bénédictions des amis et des parents étaient prononcées. On chantait quelques strophes du Cantique des Cantiques ou on récitait le Psaume 45 dont les dix premiers versets étaient adressés au marié et les versets 11 à 17 à la mariée et enfin les versets 17 et 18 à nouveau à l'époux. Bénédictions et vœux de prospérité terminaient cette cérémonie qui avait lieu en plein air ou dans une pièce suffisamment grande pour abriter les invités dont le nombre était souvent considérable. Pendant ce service, les époux étaient placés sous une sorte de dais qui symbolisait à la fois la chambre nuptiale et la demeure spirituelle des mariés. Le visage de l'épouse était couvert d'un épais voile en souvenir de Léa (Genèse 29/23). L'époux portait une couronne sur la tête. La cérémonie était suivie du repas de noces qui était servi sous la direction d'un ordonnateur. C'est ainsi que dans le petit village de Cana, en Galilée, Jésus assista à des noces où il accomplit, comme on sait, le premier miracle de son ministère (Jean 2/1-10).

D'ordinaire le dérangement en vaut la peine: la fête dure une semaine, parfois dans les milieux aisés, quatorze jours (Genèse 29/27, Juges 14/12). En principe, les invités se disposent à manger abondamment, à boire mieux encore, et à bien se divertir.

La jeune fille s'est préparée à ce grand jour en prenant un bain et en se parfumant. Ses amies l'aident à procéder à sa toilette de mariée; on la revêt donc d'un grand voile qui la recouvre entièrement et qui lui cache le visage (Genèse 24/65; Cantique des cantiques 4/1-3; 6/7). La mariée ne se dévoilera que dans la chambre nuptiale. Ainsi s'explique le succès du subterfuge de Laban qui trompant Jacob, lui a accordé comme épouse Léa, alors que ledit Jacob croyait épouser Rachel (Genèse 29/23-25). On pare la mariée de ses plus beaux bijoux (Esaïe 49/18; 61/10). Autour de sa taille, ses compagnes lui passent une ceinture (Jérémie 2/32) que seul, l'époux est autorisé à dénouer. La voilà prête à recevoir celui qui bientôt sera son maître.

Selon un cérémonial très étudié, l'époux se présente au logis de, sa fiancée. Il arrive, précédé de musiciens qui dansent en frappant bruyamment des tambourins; de nombreux camarades de son âge l'escortent. Lui aussi, il a revêtu ses plus somptueux habits de fête. Sur sa tête, brille un diadème, cadeau de sa mère.

A la dernière minute, juste avant de quitter pour toujours sa maison natale et alors que le cortège nuptial l'attend avec impatience pour la conduire à sa nouvelle demeure, la jeune fille vient s'incliner devant ses parents en leur demandant leur bénédiction. Le livre de la Genèse nous a conservé une de ses formules de souhaits, de prospérité prononcées de manière assez lyrique (Genèse 24/60), il s'agit ici de Rébecca: « O notre sœur, puisses-tu devenir des milliers de myriades, et que ta postérité possède la porte de ses ennemis! ». On retrouve ici la hantise d'une lignée innombrable. « La porte de ses ennemis »: allusion à la porte fortifiée des citadelles où se retranchaient les Cananéens sédentaires, ennemis des nomades.

Après les pleurs abondants versés par les femmes, après les gémissements d'usage - en Orient, il convient de marquer extérieurement les sentiments que l'on éprouve - l'épouse s'arrache des bras de ses parents. Incorporée au cortège et aux côtés de l'époux, elle prend la route de la maison de ses beaux-parents (Jérémie 16/9). Une sorte de marche triomphale égayée par des danses, des musiques, rythmée par des chants d'amour (Psaumes 45/16) à la gloire des deux fiancés qui, en la circonstance sont parés de toutes les qualités. C'est ordinairement chez le père du jeune homme que se déroulent les fêtes du mariage.

La journée commence par un grand festin. Dès le coucher du soleil, on s'attable de nouveau. Pour faire honneur aux invités, l'époux seul reste très tard dans la nuit, auprès des convives. Encore des musiques, encore des chants. Vers la fin du banquet, les convives qui ont apparemment épuisé tous les sujets courants se posent mutuellement des énigmes, sortes de devinettes fort en honneur en Orient.

Quand les convives regagnent leur domicile, le fiancé rejoint alors sa compagne. Celle-ci n'a point pris part à la fête officielle. En compagnie d'une cohorte de jeunes filles, ses amies (nous dirions aujourd'hui: ses demoiselles d'honneur), elle s'est installée dans une pièce reculée du logis. Là, patiemment, cette petite assemblée féminine attend que le marié ait pris congé de ses amis.

La parabole dite des vierges sages et vierges folles (Matthieu 25/1-3), nous permet de reconstituer la scène qui va se dérouler à ce moment-là. Autour de la mariée, toujours soigneusement voilée, s'agitent ses compagnes qui s'ingénient à faire passer aussi gaiement que possible ces longues heures oisives. Or, voici que tout à coup, au dehors, retentit un cri: « Voici l'époux! » Il avance, il frappe à la porte et il demande à entrer car il entend prendre possession de son bien. Pour recevoir dignement le maître, les jeunes filles se précipitent à sa rencontre. Chacune des vierges s'empresse d'allumer sa lampe, ce qui permettra au mari de procéder à une entrée pompeuse dans une pièce resplendissante de clarté. Les vierges qui ont pris la précaution élémentaire de remplir d'huile le petit réservoir de leur lampe de terre seront à même de contribuer à cette illumination. Tandis que les demoiselles d'honneur imprévoyantes n'auront plus de combustible pour assurer l'éclairage de leur lumignon. En toute hâte, elles devront courir chez le marchand; mais quand elles reviendront, elles trouveront les portes fermées.

Ce soir-là c'est la première nuit des sept jours de noce a lieu la consommation du mariage (Genèse 29/23).

Dans les conditions normales, les deux conjoints se trouvaient unis, pour le mieux comme pour le pire. Une famille nouvelle était fondée.

Ajoutons ceci: quitter ses parents en vue du mariage et de l'unité du couple ne signifie pas les abandonner, comme c'est trop souvent le cas, les ignorer, les mépriser, les laisser mourir de misère ou d'ennui dans la solitude ou dans un hôpital.

Chaque foyer est en quelque sorte une pierre de taille servant à édifier la société. Il en est de même de notre pays comme il en est de nos foyers. Une maison divisée ne peut subsister. C'est la raison pour laquelle je vous exhorte à bâtir votre foyer avec Dieu, car: « Si l'Éternel ne bâtit pas la maison, ceux qui travaillent, bâtissent en vain ».

Tout mariage heureux comprend au moins trois éléments essentiels: le premier, naturellement, c'est l'amour; le second, c'est la maturité; le troisième, c'est la foi. Le foyer est fondamentalement une institution sacrée. Le mariage parfait, c'est une union de trois personnes: un homme, une femme et Dieu.

Le mariage de deux enfants de Dieu est un triangle: le Christ est au sommet, les époux aux angles de la base. Plus ils se rapprochent, chacun pour sa part, du Seigneur Jésus, plus ils se rapprochent l'un vers l'autre.

MALADIE - MORT - FUNERAILLES

L'historien romain Tacite (55-120) note que les juifs étaient, de nature, sains et vigoureux. Ce qui en dépit des affirmations de la plupart des orientalistes modernes, ne permet en aucune manière de conclure à un excellent état sanitaire de la population palestinienne au temps de Jésus. Hygiène corporelle presque nulle, hygiène publique déficiente, régime alimentaire mal équilibré, chaleur suffocante de l'été, souvent augmentée par le terrible « khamsin », ou vent du désert, brusque variation de température dans une même journée; et n'oublions pas de signaler ces longues guerres de l'histoire juive, qui à chaque fois engendrent pestes et famines... Avec un tel programme, on comprend aisément le lamentable spectacle des rues de Jérusalem que nous dépeignent épisodiquement les évangélistes: à chaque pas ou presque, on se heurte à des aveugles-nés, à des sourds-muets, des boiteux, des infirmes de toutes sortes. Bien que l'on tienne les lépreux à l'écart des agglomérations, on croise parfois dans la campagne ou les faubourgs des villes des troupes lamentables de ces malheureux qui crient, pour signaler leur présence: « Impur, impur », A tous les

coins de rues, et jusque dans les parvis du Temple à Jérusalem des paralytiques, des impotents qui demandent l'aumône.

Certaines régions de l'Orient moderne nous permettent de reconstituer aisément le spectacle poignant de la Judée antique où le paludisme la dysenterie, les maladies infectieuses et nerveuses régnaient à l'état endémique ...

Dans l'Ancien Testament, on a relevé une cinquantaine d'affections graves, dangereuses. On mourait assez jeune, en Israël.

LA MALADIE

Selon la théologie israélite, la maladie s'explique par un châtement divin, celui-ci étant motivé par un péché individuel ... ou familial. L'Israélite qui a transgressé la Loi est frappé par l'Eternel soit directement (Exode 4/11; 23/25; Lévitique 26/16; Deutéronome 7/15; 28/22; 32/39), soit par un ange de Dieu (2 Samuel 24/16), ou par Satan, à qui le Créateur peut, en certaines occasions, accorder une certaine liberté d'action (Job 2/6-7).

Bientôt, cette doctrine ne manquera pas de troubler certains esprits. En effet, on est à même de constater assez souvent la parfaite santé de gredins notoires, alors que des gens croyants et honnêtes sont accablés de maux. On chercha alors à résoudre la difficulté en alléguant que ces prétendus justes ont peut-être commis de manière inconsciente, des péchés d'omission, des fautes d'inadvertance ... De toute évidence, cette explication manque de force démonstrative. Il faudra attendre la prédication de Jésus qui viendra donner la solution de ce délicat problème théologique et pratique.

Dans l'esprit israélite, la souffrance est envoyée par Dieu. Le Juif s'efforce néanmoins de s'en préserver et aussi de la combattre. A cet effet, il mettra en œuvre plusieurs moyens.

Il est fort probable qu'aux temps nomades, les bergers hébreux, profondément imprégnés de mythologie mésopotamienne, durent utiliser à haute dose les incantations et conjurations magiques, legs du vieux substrat sumérien.

Par la suite, nous voyons le prêtre lévite (Deutéronome 24/8) chargé par la Loi mosaïque de procéder à certains diagnostics, ceci en vue d'isoler du groupe social les individus atteints de maladies contagieuses (lèpre, affections cutanées). Ainsi, le corps sacerdotal parvient à acquérir un bagage médical non négligeable. Le chapitre 13 du livre du Lévitique constitue un véritable précis de dermatologie.

A l'époque royale, Asa (911 - 870) roi de Juda, « tomba malade des pieds à la tête » (2 Chroniques 16/12-14). Or, souligne le scribe, au lieu de s'en remettre au Seigneur, cet imprudent consulta des médecins. Mal lui en prit; il succomba. Selon certains hébraïsants, il s'agirait, en la circonstance, d'un recours aux magiciens, cette clique honnie par les fidèles de l'Eternel. Il semble que les médecins dignes de porter ce nom n'ont apparus en Judée qu'à l'époque hellénistique, c'est à dire plus de 200 ans après Hippocrate. Les doctrines du grand rénovateur de la médecine commencent alors à se répandre hors de Grèce, dans tout le bassin oriental de la Méditerranée.

LA MORT

Chaque Israélite espérait vivre longtemps; une vie longue et paisible est la récompense du juste, qui meurt rassasié de jours (Genèse 25/8; Job 42/17; Psaumes 91/16) « Il est recueilli auprès de son peuple » (Genèse 35/29; 49/33; Nombres 20/24). La mort prématurée, comme la maladie dont nous parlons un instant, est un châtement, une punition de l'Eternel pour les fautes et péchés commis. On disait de l'homme qui mourrait avant sa cinquantième année qu'il était retranché de la terre des vivants (Psaumes 52/7; Esaïe 38/11; 52/8; Jérémie 11/19). Le Psaume 90 fixe l'âge normal d'un homme à 70 ans et pour les plus robustes à 80 ans. On comparait le trépas prématuré à la chute d'un fruit qui tombe avant d'arriver à maturité. Mais si l'homme avait achevé sa tâche ici-bas, son passage dans l'au-delà était considéré comme l'entrée dans le repos bien mérité. Les rabbins ont établi qu'il existait 903 formes pour

mourir; de la mort violente jusqu'à la mort la plus paisible. Cette dernière forme est appelée « mourir par un baiser de l'Éternel ». L'Écclésiaste compare, au Chapitre 12/8, la mort physique à un « cordon qui se détache ». Selon certains médecins, l'âme est attachée au corps par un cordon d'argent et c'est par le détachement ou cassure de ce cordon que l'unité de l'être humain est détruite et que la mort se produit; l'esprit libéré retourne à Dieu qui l'a donné et le corps retourne à la poussière d'où il a été tiré.

Dès qu'un Juif a rendu le dernier soupir, une main pieuse lui ferme les yeux (Genèse 46/4). Les proches parents s'approchent alors du défunt pour lui donner un baiser d'adieu (Genèse 50/1) et on pleure sur lui.

La distinction de l'âme et du corps est étrangère à la mentalité hébraïque et, par conséquent, la mort n'est pas considérée comme une séparation de ces deux éléments. Un vivant est une « âme (nephesh) vivante », un mort est une « âme (nephesh) morte ». (Nombres 6/6; Lévitique 21/11; cf Nombres 19/13).

La mort n'est pas un anéantissement: tant que le corps subsiste qu'il reste au moins les ossements, l'âme subsiste dans un état d'extrême faiblesse comme une ombre dans le séjour souterrain du shéol, (Job 26/5-6; Esaïe 14/9-10; Ezéchiel 32/17-32).

Ces idées justifient les soins donnés aux cadavres et l'importance d'une sépulture convenable, car l'âme continue de ressentir ce qui est fait au corps. C'est pourquoi être abandonné sans sépulture en proie aux oiseaux et aux bêtes des champs, était la pire des malédictions (1 Rois 14/11, Jérémie 16/4; 22/19; Ezéchiel 29/5). Cependant, le cadavre qui est voué à la corruption et la tombe qui le contient sont considérés comme impurs et rendent impurs ceux qui les touchent (Lévitique 21/1-4; 22/4 ; Nombres 19/11-16; Aggée 2/13; cf. Ezéchiel 43/7).

La Bible nous parle pour la première fois d'une inhumation lorsqu'elle nous dit qu'Abraham acheta des enfants de Heth le champ et la caverne de Macpéla, pour ensevelir Sara sa femme. Ce fut là que les patriarches furent ensevelis à mesure qu'ils furent recueillis par peuple (Genèse 23/17). Actuellement c'est dans la ville d'Hébron que situe le tombeau des patriarches Abraham, Isaac et Jacob.

La toilette funéraire

L'Ancien Testament, nous donne peu de renseignements sur la toilette funéraire.

Sans nul doute, on devait procéder à une toilette sommaire du défunt.

Nous savons qu'il était alors revêtu de ses habits ordinaires. Mais les rois et les seigneurs ont été ensevelis dans leurs costumes d'apparat et avec les signes de leur dignité (Esaïe 14/9)

Les guerriers sont descendus au séjour des morts avec leurs armes.

(Esaïe 32/27). Nous sommes mieux documentés par le N. T., à l'occasion de la résurrection de Lazare, et mieux encore par celle de Jésus-Christ. A cette époque, le corps, soigneusement lavé, enduit de parfums et frotté d'aromates (Actes 9/37), était placé dans un linceul. Mais le visage restait à découvert.

Les mains et les jambes sont liés par de bandelettes (Matthieu 27/59). Pas d'embaumement à la mode égyptienne. Quant à l'incinération, elle était considérée comme une profanation. Au temps de Jésus, Hérode le Grand, selon le témoignage de Joseph fut enterré somptueusement vêtu de ses habits royaux, sa couronne sur sa tête et son sceptre dans sa main; il était couché sur un lit d'or; enrichi de pierres précieuses et suivi de plusieurs milliers de personnes. Pour honorer la mémoire du défunt, on a souvent déployé un grand luxe pour les funérailles dont les prix ont souvent dépassé les moyens financiers de la famille du disparu; une vive réaction se manifesta bientôt contre de tels abus. Le célèbre rabbin Gamaliel ordonna que son corps ne fut enseveli que dans un vêtement simple, en lin, et les pieux en Israël ont suivi fidèlement son exemple. Ils prenaient l'habitude d'habiller très simplement leurs morts pour leur dernier voyage.

La crémation fut toujours considérée comme une coutume païenne en contradiction avec l'Écriture.

La majeure partie du peuple vivant sous l'influence des docteurs, des pharisiens, croyait à la résurrection de la chair; l'anéantissement entier du corps par le feu priverait donc le défunt de la grâce de la résurrection et de la vie future. L'enterrement restait donc alors la seule formule admise des obsèques, l'inhumation devant suivre de très près (8 heures). Le dernier soupir du trépassé, le climat ne permettant pas de conserver longtemps le cadavre dans le logis. Comme aucun corps mort ne devait rester sur terre pendant le sabbat, on avait hâte d'enterrer ceux qui mourraient un vendredi aussitôt après la constatation du décès.

En signe de douleur, les proches parents déchirent leurs vêtements. Parfois, ils prennent le sac et la cendre, sac que l'on porte à même la peau. On ôte ses sandales, on reste la tête découverte. La bienséance exige que barbe et cheveux soient rasés, à moins que l'on ne préfère plus simplement se découvrir le visage (Ezéchiel 24/23). Les amis rendent visite à celui que le malheur vient de frapper. Ils entrent dans la tente ou dans la maison en saluant cérémonieusement le défunt et les vivants, en silence.

Ils prennent place, ils restent là un bon moment sans prononcer une parole; mais ils ont soin de laisser paraître sur leur visage une compassion extrême. Puis ils saluent, s'inclinent profondément et se retirent sans bruit (Job 2/10, Luc 11/19). Cette visite chez ceux qui sont en deuil est une œuvre méritoire dans le Judaïsme, mais notre Seigneur l'élevait sur la hauteur d'un véritable sacerdoce spirituel (Matthieu 25/36) et l'apôtre Paul exhorte les chrétiens à partager les difficultés et les souffrances des frères et des sœurs d'un cœur sincère (Galates 6/2) parce que c'est la loi du Seigneur.

Il recommande aux romains: « soyez patients dans l'affliction et pleurez avec ceux qui pleurent ».

Terminons en disant que Jésus le Seigneur est le Dieu de toute la consolation.

Caractère spectaculaire des funérailles

Sur une sorte de brancard, le défunt est porté à bras, par des amis, jusqu'à sa dernière demeure.

Parents et connaissances suivent ce lit funèbre en multipliant, selon la coutume orientale, les démonstrations d'affliction. De plus, le protocole exige la présence, outre un groupe de joueurs de flûte, d'une cohorte de pleureuses à gages; elles escortent la litière en entonnant la lamentation.

Il ne s'agit point en la circonstance, de pousser des cris inarticulés ou des sanglots désolés, mais des psalmodies, des invocations dont les formules sont transmises traditionnellement de mère à fille, dans cette étrange corporation.

Quel malheur si, à la suite de circonstances dramatiques l'on était privé de cette procession gémissante! A ce sujet, Jérémie rassure le roi Sédécias: notre prophète certifie au monarque que les pleureuses assureront leur office autour de sa dépouille mortelle (Jérémie 34/5): « On te pleurera en disant: Hélas! Seigneur! » En revanche, le même Jérémie annonce que le roi Jojakim prédiction terrifiante n'aura pas de pleureuses au jour de ses obsèques: « On ne le pleurera pas en disant Hélas! mon frère, hélas! sa majesté! Il aura la sépulture d'un âne, il sera traîné et jeté hors des portes de Jérusalem » (Jérémie 22/18-19). Même le prolétaire doit, aux obsèques de son épouse, engager le cortège funèbre aux moins deux joueurs de flûte et une pleureuse. Pas de cérémonie religieuse, pas de rites spéciaux, pas de présence du corps sacerdotal.

L'ensevelissement

Toute famille israélite a le souci d'aménager un caveau funéraire où ses membres, au fur et à mesure de leur disparition, viendront prendre place. Le tombeau est construit dans une propriété privée de la famille; il n'existe pas de cimetière public sauf pour les pauvres gens et les étrangers; le Talmud exige qu'ils soient éloignés d'au moins 50 coudées soit de 20 à 25 m. du mur d'enceinte de la localité.

Les sépulcres étaient placés au milieu de bosquets d'arbres (1 Samuel 31/13), dans un jardin (2 Rois 21/18; Jean 19/41), sur une montagne (2 Rois 23/16 dans une grotte naturelle ou creusée dans le rocher (Genèse 23/17; Esaïe 22/16). Ces grottes, taillées dans le roc, se divisaient en deux parties; la première pièce était une sorte de vestibule destiné à recevoir la bière, la deuxième pièce était une

chambre intérieure, communicante avec le vestibule par une porte; cette deuxième pièce, située à un niveau inférieur à celui de la première, avait, selon le Talmud les dimensions de 6 pieds de largeur sur 9 pieds de longueur et 10 pieds de hauteur; soit environ 1,80 x 3m x 3,30. Elle contenait 8 à 13 niches creusées dans la paroi destinées à recevoir des cercueils dans la position allongée. La porte extérieure du tombeau était fermée par une pierre ronde et très lourde qui s'engageait dans une rainure. Elle était difficile à ouvrir ou à rouler, ce qui constituait une sécurité suffisante contre les profanateurs éventuels. Dans les cimetières publics, on creusait des fosses qui devaient être séparées au moins d'environ 50 cm l'une de l'autre. Ces cimetières ne devaient être traversés ni par les routes, ni par les rivières.

Les tombeaux des patriarches et des personnages bibliques étaient et sont encore l'objet d'une véritable vénération. Les rabbins qui ne veulent pas admettre la disparition de Moïse enterré par Dieu lui-même disent que le lieu d'inhumation de ce grand serviteur de Dieu restait inconnu afin que le peuple qui gardait toujours un penchant d'adoration pour lui, ne fasse pas de son tombeau un lieu de culte et d'idolâtrie. Les sépulcres furent soigneusement entretenus et blanchis à la chaux pour les rendre visibles à une certaine distance.

Ceux qui s'approchaient de ces monuments se rendaient impurs pendant 7 jours; il était donc nécessaire de mettre en garde les passants du danger d'impureté qu'ils pouvaient courir. Notre Seigneur Jésus fait allusion à cette coutume de rendre les sépulcres blancs en parlant aux scribes et aux pharisiens disant: « Vous ressemblez à des sépulcres blanchis qui paraissent beaux du dehors et qui, au dedans, sont pleins d'ossements, de morts et de toutes espèces d'impureté » (Matthieu 23/27) et dans un autre passage, Jésus dit: « Vous êtes comme les sépulcres qui ne paraissent pas, sur lesquels on marche sans le savoir » (Luc 11/44).

Après l'enterrement, la famille accompagnée des amis rentrait à la maison où on se réunissait pour un repas en commun. Celui-ci était offert par les amis et par les voisins et s'appelait: « pain ou repas de deuil ». Il consistait en pain, en œufs durs et en lentilles qui étaient servis dans des plats de terre. Il était d'usage de boire dix coupes de vin à ce repas: deux avant, 5 pendant et 3 après le service.

Notons ici, que la tradition permet de violer la loi sabbatique pour accomplir les gestes et les rites qui sont absolument nécessaires à l'accomplissement des derniers devoirs envers les morts et les affligés; il est même permis de dépasser les limites du chemin de sabbat pour enterrer un trépassé. Ceci nous explique la descente de la croix du corps de notre Seigneur Jésus et sa mise au sépulcre à cette heure tardive du vendredi saint où la fête de la pâque juive avait déjà commencé légalement.

L'embaumement et l'enterrement définitif durent être ajournés après la fête.

Le deuil qui commence avec la mort et qui dure pendant onze jours est divisé en plusieurs périodes.

Les trois premiers jours, on ne faisait aucun travail; on méditait sur l'existence et on recevait des visiteurs qui venaient pour exprimer leurs condoléances (Jean 11/19). On ne mettait pas de souliers pendant 7 jours; c'était aussi le temps de l'impureté Lévitique à cause de la proximité de la mort; on ne se lavait pendant ce temps-là; il était interdit d'oindre sa tête et de lire les Ecritures; on restait assis à terre ou sur un siège très bas. L'affligé devait ensuite se rendre dans la Synagogue après cette semaine de grand deuil où il était reçu à la porte d'entrée par une formule de consolation prononcée par le chef religieux de l'assemblée.

Les prières pour les morts

Le défunt, que ses parents viennent de déposer cérémonieusement dans sa demeure dernière, comment les juifs conçoivent-ils, dès lors son existence dans l'au-delà? Tout d'abord, après l'enterrement, les fils du défunt prononcent en premier lieu une prière dite « Qaddish » (mot qui dérive de Qaddosh = saint). Cette prière qui selon la tradition fut composée par le fameux Rabbi Aquiba un contemporain du faux messie Bar Kochba est une prière d'intercession pour l'âme du mort. La doctrine du purgatoire qui est un des legs de la synagogue au catholicisme fut élaborée par les rabbins qui trouvèrent les germes de cette idée dans un livre non canonique donc non inspiré: le deuxième livre des frères Maccabées 12/39-45.

Le séjour de l'âme dans ce lieu que l'on appelle « schéol » dure au maximum 12 mois pour les plus grands pécheurs qui cependant ne sont pas endurcis. Ce temps de purification de l'âme par le feu peut être racheté ou raccourci par les offrandes et par les prières des survivants. Cette fameuse prière « Qaddish » a pour but de libérer l'âme du défunt de cette peine. Les fils, ou à défaut, une autre personne de la famille et de sexe masculin doit alors prier dans cette intention aux trois offices journaliers de la Synagogue.

Cette prière n'assure aucun bénéfice aux âmes qui ont abandonné le Judaïsme pour s'attacher à Jésus-Christ. On ne prie pas pour les renégats de cette espèce.

Après ces 11 ou 12 mois, le deuil est virtuellement terminé et pour l'anniversaire de la mort du défunt, le Qaddish doit encore être récité par les proches parents masculins et à la veille de l'anniversaire, un cierge doit être brûlé ou une petite veilleuse à huile sera allumée.

La synagogue moderne connaît encore cette prière pour l'âme de ses membres morts et pour les parents décédés des membres encore vivants de la communauté. Ces prières sont récitées à l'occasion des grandes fêtes (nouvel an excepté). Elles sont distinctes de la prière du Qaddish, et dans ce texte, l'Israélite pieux demande à Dieu de réunir l'âme de ses chers disparus à celle des patriarches dans le Jardin d'Eden, et il promet d'offrir une certaine partie de sa fortune à l'Eternel pour obtenir cette faveur.

Pour conclure, insistons sur le fait que Jésus ne nous a pas laissés dans l'ignorance sur l'état de l'homme après la mort. Il nous déclare qu'il y a un ciel et un enfer, c'est à dire un séjour de bonheur éternel pour les rachetés du Messie et un lieu de condamnation éternelle pour ceux qui ont refusé le salut de Dieu.

Nous poursuivons notre tour d'horizon sur la vie familiale chez les Israélites au temps de Jésus. En principe, la famille israélite vit repliée sur elle-même, en un isolement aussi complet que le permettent les impératifs sociaux. De temps à autre, néanmoins, ce cercle jalousement fermé consent à accueillir sous la tente ou dans le logis, des « étrangers » n'appartenant ni au groupe du clan, ni parfois à la communauté tribale: il s'agit d'inconnus qui, selon les circonstances peuvent devenir soit l'ami, soit l'hôte, soit encore l'allié.

L'AMI

Dans l'Ancien Testament, les scribes ne mentionnent qu'un unique exemple d'une amitié réelle, profonde, celle que se vouèrent aux environs de l'an 1000, deux jeunes et braves guerriers: Jonathan, le fils du roi Saul, et David plus tard appelé à devenir le souverain de Juda-Israël. Cérémonie simple, émouvante. D'abord prend place « un serment à l'Eternel » (2 Samuel 21/7), véritable pacte d'alliance qui lie solennellement les participants. Ceux-ci échangent ensuite leurs vêtements et leurs armes. Le thème de l'amitié ne sera repris que par le Judaïsme postérieur. Dans les proverbes, des auteurs anonymes et successifs nous entretiennent de manière plutôt allusive, ici et là, de la douceur de ce sentiment (Proverbes 18/24) dont ils prennent soin, par ailleurs, de nous souligner et la rareté et la fragilité (Proverbes 20/6).

L'HOTE

Mais voici que surgit inopinément, dans le cadre de la famille, un nouveau personnage: l'hôte. De manière fort ingénue, cet inconnu se présente à l'entrée de la tente ou dans l'encadrement de la porte de la maison. Il n'a point de demande à formuler. Par définition même, le maître du logis sait qu'il lui incombe d'assurer à cet étranger une hospitalité large, fût-elle même au-dessus des moyens de l'amphitryon. Sur la steppe, ce comportement s'explique aisément. Ici, pas d'auberge pour accueillir le voyage affamé, dévoré par la soif, souvent harassé par une longue marche. Lui refuser l'entrée de la tente, c'est le rejeter au

désert, c'est peut-être prononcer son arrêt de mort. Pour le berger nomade, l'hospitalité prend figure de devoir.

Un exemple typique. Après de longs déplacements, Abraham vient d'installer son campement sous les chênes de Mamré, en un pâturage proche d'Hébron. C'est, précise la Bible, le moment le plus chaud de la journée; et selon la coutume chère aux bédouins, le patriarche vient de s'asseoir à l'entrée de la tente.

Tout à coup, il aperçoit un groupe de trois hommes qui s'avancent vers le douar. Aussitôt, le vieux berger se lève, court à la rencontre de cette petite troupe et comme le veut l'usage, il se prosterne visage contre terre, devant les arrivants. Ces étrangers, Abraham ignore leur nom, leur origine, le but de leur déplacement. Point question de s'en enquérir. Voilà le discours du sheik hébreu, tout fleuri, à l'orientale (*Genèse 18/2*): « Il leva les yeux et regarda... et il dit: Seigneur, si j'ai trouvé grâce à tes yeux ne passe point, je te prie, loin de ton serviteur. Permettez qu'on apporte un peu d'eau pour vous laver les pieds et reposez-vous sous cet arbre. J'irai prendre un morceau de pain pour fortifier votre coeur; après quoi, vous continuerez votre route; car c'est pour cela que vous passez près de votre serviteur ».

Abraham parle d'un morceau de pain. Un trait d'humilité bien sémitique. A la vérité, il s'empresse de commander un repas complet, aussi substantiel que possible en fonction des ressources locales. Sara est avertie sans retard: « Prends vite trois mesure de fleur de farine, commande le patriarche » (soit environ 36 litres, pour trois invités, la mesure est bonne). Mais il importe à Abraham de donner une preuve de sa richesse. Tandis que Sara s'affère à son fourneau de pâtisserie, Abraham court à son troupeau, prend un veau tendre et bon et le donne à un serviteur qui se hâte de l'apprêter. Dès après la cuisson de ces aliments, le patriarche se fait un honneur de présenter lui-même le plat à ses invités.

Comme boisson, de la crème et du lait ou du lait caillé. Et le texte biblique ajoute qu'Abraham se tint lui-même, à leurs côtés, sous l'arbre. Et ils mangèrent.

Telle était la loi du désert laquelle, d'ailleurs, n'a guère subi de modifications profondes à ce jour, chez les nomades.

Quelques années après cet épisode de la vie d'Abraham, nous voyons Laban accueillir Eliezer, l'envoyé d'Abraham, de manière aussi cordiale, aussi empressée (*Genèse 24/28-30*). Deux autres récits parallèles - ils relatent l'arrivée de Moïse au pays de Madian (*Exode 2/20*) et l'arrivée d'un lévite étranger dans la ville de Guilboa (*Juges 19/15-21*) - nous prouvent que la belle tradition nomade s'est transmise fidèlement à la civilisation sédentaire. Bien plus tard, nous entendrons l'apôtre Paul rappeler aux fidèles de l'église l'accueil chaleureux qu'ils doivent à l'étranger frappant à leur porte. Evidemment, à ces époques plus récentes, il existait des hôtelleries; mais sur le plan moral, ces établissements avaient mauvaise réputation (*Josué 2/1-5*). Quant aux caravansérails, ils se réduisaient trop souvent à de simples hangars-abris (*Jérémie 41/17*)

L'ennemi lui-même, avec lequel on est en état d'hostilités ouvertes, a droit aux mêmes égards s'il vient demander asile à son adversaire. Il lui suffira de « toucher le piquet de la tente » pour devenir de ce fait un hôte classique, placé sous la sauvegarde du propriétaire du logis. Aussitôt, ce nouvel arrivant est considéré comme un personnage inviolable, tant pour le maître de la tente que pour tous les membres du clan; tout au moins jusqu'au moment où il quittera de son propre mouvement le lieu d'asile. Le comportement d'une Jaël, tuant traîtreusement sous sa tente l'ennemi qui est venu lui demander asile devait être abhorré par l'oriental (*Juges 4/17-22*). Bien entendu, lorsque par la suite, on se retrouvera en présence, sur la steppe mais à certaine distance du campement, les poignards sortiront tout seuls de leur gaine et les deux adversaires s'expliqueront alors sans ménagement.

Donc l'hôte est un personnage sacré. Il le devient plus encore lorsqu'on a partagé avec lui le même repas, lequel établit entre les deux êtres une sorte de fraternité, du moins temporaire. Actuellement chez les bédouins du Moyen Orient, cette fraternité ne dure que trois jours et quatre heures; pourquoi ce laps de temps ? La règle des hommes du désert donne ainsi la réponse: « Jusqu'à ce que le sel qu'il a mangé chez toi soit sorti de son ventre ». Il est fort probable que la loi moderne de la steppe coïncide assez exactement avec la coutume biblique

Il ne saurait être évidemment question pour l'étranger de prolonger indéfiniment son séjour, du moins à titre gratuit. Selon le nouveau statut qui lui sera accordé à sa demande, il participera aux frais généraux de la communauté. Il ne se trouve pas strictement incorporé à la famille; il ne sera point pour autant considéré comme un esclave.

De sa situation première de protéger, il passe à celle de dépendant. Il devient alors un étranger résidant. Sa liberté n'est point aliénée; il jouit d'une certaine protection de la Loi mosaïque, sans pour cela posséder la totalité des droits civiques d'un Israélite. Il reste sous la protection de l'Eternel (Deutéronome 10/18; Psaumes 146/9). Bien mieux, s'il appartient à une nation où se pratique la circoncision, il sera admis aux fêtes religieuses des israélites, y compris celle de la Pâque. Le livre des Nombres précise même que, le cas échéant, l'étranger résidant pourra trouver asile dans les villes de refuge mais là, c'est une autre question (Nombres 35/16).

Au bout de quelques générations, les descendants du résidant étranger seront par la force des choses, intégrés au groupe des Israélites.

L'ALLIE

Selon la conception juive, une alliance peut être contractée soit avec Dieu, soit avec une nation étrangère, soit plus simplement avec un individu. Nous nous en tenons ici à l'alliance privée, celle qui se conclut dans le cadre familial. Pour constituer cette association entre deux personnes, ordinairement de premier plan, prennent place plusieurs actes symboliques et religieux. Au cours du plus ancien de ces rituels, les parties contractantes commencent par procéder à un sacrifice. L'animal offert à Dieu est partagé en deux parties égales que l'on sépare largement. Par le chemin établi entre ces deux portions vont passer les deux contractants en proclamant qu'ils resteront aussi liés, aussi étroitement unis que l'était la victime propitiatoire avant son immolation (Genèse 15/10; Jérémie 34/18).

En d'autres cas, on se contentera de faire un serment; parfois « on se tope dans la main » (Proverbes 17/18) - Version de Jérusalem - On procède parfois à des échanges de cadeaux (des brebis chez les bergers) (Genèse 21/27-30). En fait, l'alliance se fonde surtout par un repas où apparaissent obligatoirement le pain et le sel (Nombres 18/19).

Ami, hôte, allié: trois exceptions au cours desquelles le cercle familial, en principe fermé de manière systématique, admet l'entrée d'un étranger.

L'ALIMENTATION

Nous terminerons cette longue série d'études sur la vie familiale chez les Israélites par le problème de l'alimentation. Un sol plutôt ingrat, au temps de Jésus, où la population se trouve réduite aux maigres ressources du terroir. Mais l'Israélite de tempérament plutôt frugal, comme d'ailleurs la plupart des orientaux, s'accommodent aisément d'une pitance médiocre, sans trop s'inquiéter de l'améliorer par de subtils raffinements gastronomiques.

Le pain (Léhem, de la racine lâham: manger)

En hébreu, les deux locutions « manger du pain » et « prendre un repas » s'expriment de même manière (Genèse 37/25; 1 Samuel 20/24). Aux temps bibliques, le pain constituait l'essentiel du menu.

A l'époque de Jésus le « Notre Père » des premiers chrétiens, dont le texte nous a été donné par Jésus, nous fait demander à Dieu « notre pain quotidien » c'est à dire l'aliment de base nécessaire à notre subsistance.

Par un mécanisme restrictif parfaitement logique, « léhem » en est venu à désigner plus particulièrement « le pain » base de la nourriture en Israël. Élément entouré d'un profond respect: on se garde d'en donner aux animaux, on ramasse avec empressement un morceau tombé à terre. Signalons au passage que le lieu de naissance de Jésus, Bethléem veut dire « la maison du pain ».

Deutéronome 8/8: « L'Eternel te conduira dans un pays de froment et d'orge » proclame Dieu à Moïse. Israël peut être rassuré, il ne manquera pas de grain. La meilleure matière panifiable est

évidemment le blé, connu en pays de Canaan plus de 2000 ans avant J.C. Mais le blé restera toujours une denrée coûteuse; la population en Israël se contentera ordinairement de pain d'orge, céréale répandue en Orient depuis de nombreux millénaires et de prix plus abordable à tous. Dans l'Évangile où se trouve relaté le miracle de la multiplication des pains, l'apôtre Jean, témoin oculaire des faits, nous précise à deux reprises qu'il s'agit de miches d'orge (Jean 6/9-13). Le seigle était également utilisé à l'occasion.

Aux temps primitifs, on pilait le grain dans un mortier, ce qui donnait évidemment une farine des plus grossières. De bonne heure, les Israélites adoptèrent la méthode de mouture égyptienne: sur une grosse pierre de granit ou de basalte, légèrement concave, s'agenouillait la femme chargée de ce pénible travail.

Après avoir placé en surface une bonne poignée de grains, elle écrasait ceux-ci à l'aide d'une meule minuscule, tenue à deux mains et que l'on dénommait plaisamment « la coureuse ». De la monumentale meule de dessous, on disait qu'elle était aussi dure qu'un « cœur de crocodile » (Job 41/15). Ces deux ustensiles, considérés comme absolument indispensables à l'existence de la famille, ne pouvaient être saisis par un créancier car ce serait prendre la vie même en gage. Déjà au désert du Sinaï, c'est à dire au moment de l'exode, on commençait à se servir d'un appareil mécanique un peu plus perfectionné: la meule à bras (Nombres 11/8), composée de deux pierres rondes superposées, mais s'emboîtant l'une dans l'autre.

La meule du dessus était pourvue d'un petit manche, actionné par deux femmes; l'une d'elles, de temps en temps versait le grain à écraser; par une fente la farine tombait dans un récipient. Manœuvre longue, pénible que les deux préposées - ordinairement des esclaves - accomplissaient dès le lever du soleil. Quant à la meule à cônes, actionnée par un esclave et ensuite de préférence par un âne, elle marque un net progrès; mais ce moulin n'apparaît qu'aux tous derniers siècles de la période antique. Lorsqu'il s'agissait de confectionner des pâtisseries, on passait la farine au tamis. Pour le pain, on ne prenait point ces précautions.

Pain avec levain et pain sans levain

La nuit où les tribus d'Israël quittent subrepticement la terre d'Égypte, la longue colonne des fugitifs prend la route du Sinaï. Dans la cohorte des Hébreux, quelques solides gaillards portent, sur leurs épaules, des pétrins enveloppés dans des vêtements (Exode 12/34). Les huches en question devaient ressembler d'assez près aux maies de bois que l'on utilisait encore au siècle dernier dans nos campagnes et que nos paysans entouraient, eux aussi, d'une couverture pour activer la fermentation. Plus tard, après la fixation en terre cananéenne, le coffret de bois continuera à être utilisé aux côtés de nouveaux modèles en argile ou en pierre.

À la farine mise au pétrin on ajoute, selon le procédé classique, eau, sel et levain. Ce dernier élément étant ordinairement fourni par un reste de la pâte de la veille, conservé à cet effet. Le procédé reste en usage dans l'Orient moderne. Il faut compter quelques heures pour que le procédé soit mené à bien.

Le pain dit « azyme » est boulangé selon la même méthode mais sans adjonction de levain. On le sert en plusieurs circonstances. Tout d'abord, lors de l'arrivée inattendue d'un hôte. Nomades ou sédentaires, les Israélites se présentent sans façon, à l'entrée d'une tente ou à la porte d'une maison inconnue et demandent l'hospitalité. Pour faire honneur au nouveau convive, il ne saurait être question de lui servir un pain déjà rassis, cuit depuis les premières heures du matin ou peut-être de la veille (dans ce cas, il risquerait fort d'avoir un goût de moisi ...). Il convient plutôt de lui offrir des miches toutes chaudes, bien craquantes et d'aspect appétissant. En la circonstance, impossible faute de temps, d'observer les règles habituelles de panification. Pas de levain, on se contentera de délayer rapidement la pâte avec de l'eau en ajoutant un peu de sel évidemment (Genèse 19/3; Juges 6/19). Et aussitôt au four! Ainsi, peu après l'arrivée du convive étranger, pourrait-on servir des galettes savoureuses tout au moins pour un palais oriental.

La fermentation étant considérée comme portant en elle-même un élément de corruption, la loi mosaïque interdira de présenter sur l'autel de l'Éternel, une offrande de pâte levée (Exode 29/2;

Lévitique 11/11; 7/12; 8/2;. 1 Corinthiens 5/7-8; Galates 5/9). Même dans le Nouveau Testament, nous retrouvons cette hostilité à l'égard du levain.

La grande fête juive de la Pâque se trouve rattachée à la fête des Azymes Deutéronome 16 nous en définit la célébration.

Le four et la cuisson du pain: La miche.

Un mot tout d'abord l'explication est nécessaire sur les miches de pain orientales: elles ressemblent plutôt à de petites galettes de forme ronde, parfois ovale; leur diamètre varie entre dix et quinze centimètres; elles ne sont guère plus épaisses que le pouce. Ainsi se trouvent expliqués certains textes. Lorsque le jeune David se rend au camp de ses frères, ne nous étonnons pas de le voir transporter « une douzaine de pains » ce qui ne constitue pas une charge bien lourde (2 Samuel 17/17).

Même observation en ce qui concerne le garçon qui, dans sa besace, possède cinq pains d'orge et que l'apôtre André signale à Jésus, le jour de la multiplication des pains (Jean 6/9). Dans l'Évangile de Luc 11/5, nous apprenons qu'il faut environ trois de ces pains pour accompagner le repas d'un homme.

Primitivement, le mode de cuisson était des plus sommaires: un trou creusé dans le sol, on allumait un feu et sur des pierres chauffées à blanc on appliquait les miches de pain dont je viens de parler. Plus tard, on se servira d'une plaque métallique disposée sur quelques pierres la maintenant surélevée au-dessus du foyer. Comme combustible, du bois. Nous connaissons également, par la Bible, le fameux tannour, un fourneau de terre de la forme et de la taille d'une de nos lessiveuses. La cuisson s'opère rapidement et quand les pains sortent du four en question, ils ressemblent assez à de petits galets.

Quelle que soit la méthode adoptée, le pain oriental n'a pas grand chose à voir avec son homologue européen. Ni croûte, ni mie. S'il est chaud, il est acceptable. Rassis, sa saveur est des plus médiocres.

Dans l'Orient ancien, on se garde bien de « couper » le pain avec un outil tranchant. L'Hébreu « rompt » cérémonieusement, pieusement - le pain. Ainsi opéra Jésus au moment de l'institution de la Cène. Dans le N.T., rompre le pain est synonyme de participation des enfants de Dieu à la Sainte Cène. Jésus n'a-t-il pas dit: « Je suis le pain de vie ? ».

La Palestine, pays ruisselant de lait et de miel (Exode 3/8-17; 33/3 Nombres 13/27; 14/7-8) se prêtait également à la culture qui dominait dans le Nord, et à l'élevage qui se pratiquait surtout dans la région montagneuse du Sud (Deutéronome 8/7-14; 11/8-12). Elle offrait donc à ses habitants des ressources alimentaires abondantes et variées que nous essaierons de passer ici en revue.

LES LEGUMES

Dans la grande écuelle libéralement placée devant les convives -que ceux-ci soient accroupis ou assis à table chacun puise à sa convenance, soit avec les doigts, soit à l'aide d'une tranche de pain utilisée un peu à la manière d'une cuillère.

A l'époque des patriarches, les hébreux nomades s'approvisionnent aisément en légumes secs auprès des citadins ou des fermiers cananéens; par voie de troc évidemment, nos bergers se servant de la laine de leurs brebis comme monnaie d'échange. A la vérité, ces clans patriarcaux sont, déjà depuis Abraham, sur la voie du sédentarisme; il convient de les considérer comme des semi-nomades, du fait que, souvent, entre deux grandes courses, et en certaines saisons, ils sèment parfois et récoltent (Genèse 26/12; 37/5-7).

En Égypte, ou pour mieux dire, dans ce coin fertile du delta du Nil où ils se sont installés, les Hébreux continuent certes, à vivre traditionnellement sous leurs tentes et ils paissent leurs troupeaux.

Ils n'en sont pas moins devenus d'habiles agriculteurs cultivant leurs melons, oignons, ails dont l'Orient se montre toujours et encore si friand. Tous ces produits savoureux, les errants du Sinaï les évoqueront bien souvent, au cours de leurs harassantes randonnées dans le désert, avec une nostalgie assez compréhensible.

Lorsque les Israélites seront enfin installés en Terre Promise, ils s'approvisionneront en légumes dans leur jardin potager. De plus, certaines espèces poussant librement dans la campagne, font éventuellement l'objet d'une cueillette (2 Rois 4/39).

En somme, l'approvisionnement a toujours été, sur ce point, assez bien assuré. Voyons donc maintenant, ce qu'on offre à notre appétit dans ce vaste plat commun, posé au centre de l'assemblée.

Parmi les légumes: les variétés les plus courantes

la fève: très abondante, est un légume hautement apprécié (2 Samuel 17/28). On la mange en entier - gousse et graines - en l'accompagnant d'huile. Réduite en poudre, elle sert à préparer des bouillies et aussi des gâteaux, surtout pour le Temple à Jérusalem. En cas de famine, elle sert d'appoint pour la panification (Ezéchiel 4/9).

les lentilles: se placent presque sur le même plan d'intérêt culinaire. Elles sont indiquées pour être servies à un hôte de marque (2 Samuel 17/28). En temps de disette, on les utilise comme les fèves, pour préparer un ersatz de pain (Ezéchiel 4/9). Dès que la Parole de Dieu prononce le nom de ce légume, on évoque aussitôt, de manière presque automatique le pittoresque épisode où Esau vend à son frère Jacob son droit d'aînesse contre un plat de lentilles (Genèse 25/29-34). Lorsque revenant affamé de sa longue course sur la steppe, Esau regagne le campement de son père Isaac, il entre sous la tente de Jacob, et justement ce dernier achève la préparation d'un savoureux plat de lentilles ce qui met l'eau à la bouche d'Esau: « Laisse-moi en manger » demande ce dernier Il lui en coûtera donc son droit d'aînesse qui passera entre les mains de Jacob.

le concombre: au cours de leur séjour de 40 années dans le désert, où la nourriture était maigre et peu abondante, toute une phalange d'Israélites se dressa contre Moïse. On lui reprochait durement les privations qu'il imposait aux fils de Jacob de par sa politique de temporisation. Sans plus tarder, les chefs de l'opposition dressèrent le programme des revendications gastronomiques (Nombres 11/5): « Nous nous souvenons des poissons que nous mangions en Egypte et qui ne nous coûtaient rien, des concombres, des melons, des poireaux, des oignons et de l'ail ». Cette nomenclature nous révèle les aliments de choix que l'Israélite souhaitait trouver, en temps ordinaire, dans son écuelle ».

le melon: cette cucurbitacées les Hébreux semblent l'avoir connue en Egypte, dans la vallée du Nil, où sa consommation était courante.

les herbes amères: qui doivent obligatoirement figurer au menu rituel de la Pâque juive et que l'on dispose aux côtés de l'agneau rôti. La Pâque juive commémore, en effet, de manière figurative, le dernier repas religieux en terre d'Egypte, pris par les Hébreux avant de se mettre en marche vers le Sinaï, sous la conduite de Moïse. Ces herbes dites « amères » sont là pour rappeler aux Juifs les dures épreuves de leurs ancêtres lorsque ces derniers avaient été réduits en esclavage par le pharaon constructeur des villes-entrepôts de Pitom et de Ramsès (Exode 1/11). Le récit biblique ne nous donne guère de précisions sur les végétaux en question. La tradition israélite s'est efforcée d'en conserver le souvenir; mais la liste varie selon les régions et les époques. Les historiens considèrent que les principales variétés servies au repas de la Pâque doivent être la laitue, la chicorée, l'endive le céleri ...

les oignons: originaire de l'Asie Centrale, l'oignon s'est répandu un peu partout en Orient du fait de la facilité de sa culture. Ne nous étonnons pas si nous entendons les Hébreux, au Sinaï, regretter de manière un peu bruyante l'absence de cette plante potagère pour accommoder la manne céleste.

l'ail et le poireau: Hérodote nous rapporte que l'ail était un véritable aliment chez les anciens Egyptiens. Dans tout le bassin méditerranéen, le petit peuple - marins, soldats, campagnards, artisans - faisait une consommation extraordinaire d'ail. Certains auteurs anciens nous disent que les Grecs et les Romains exerçaient leurs railleries sur les Juifs, en alléguant qu'ils empestaient l'ail.

Légumes inconnus chez les Juifs anciens: en Palestine, on ignorait la culture de la tomate, des potirons et naturellement de la pomme de terre.

LES FRUITS

Avant d'entrer dans Canaan, Moïse envoie en reconnaissance une petite troupe d'espions pour enquêter discrètement sur les ressources de la région où le peuple d'Israël comptait s'installer à bref délai.

Et la troupe d'éclaireurs revient triomphalement au campement israélite avec une énorme grappe de raisin que deux hommes portaient sur une perche ainsi que des grenades et des figues (Nombres 13/23).

le raisin: en Palestine, la culture de la vigne occupait une place considérable; ceci en vue de la production agricole. Le raisin était consommé frais également. Plus encore, semble-t-il, sous forme de raisin sec, compressé en blocs improprement appelés « gâteaux ». La Bible nous parle parfois de gâteaux de raisin ou de gâteaux de figues. Il faut voir là simplement, les masses de fruits secs, compressés, auxquels on a donné une forme ronde ou carrée, mais nous ne sommes pas ici au rayon de la pâtisserie.

les figues: le figuier est très répandu en Canaan. On comprend qu'il soit estimé de l'agriculteur, car il donne successivement trois récoltes dans l'année, sur le même arbre. D'abord des figues précoces, en juin; ensuite des figues d'automne (à partir d'août); et enfin, des figues d'hiver. De la sorte, les branches portent des fruits pendant presque dix mois. Tout comme la vigne, le figuier se satisfait d'un sol pierreux.

Ces deux végétaux se trouvent souvent réunis d'étrange manière. Le paysan palestinien accroche les rameaux de la vigne au tronc du figuier planté à dessein à son côté (Luc 13/6): « Etre assis sous sa vigne et sous son figuier », locution devenue proverbiale et très répandue en Israël, et synonyme du bonheur profond, de joie parfaite. Par la même image, le prophète Zacharie évoque la paix que doit apporter au monde le Messie impatientement attendu (Zacharie 3/10). Et pour donner un exemple significatif des châtiments que réservent l'Éternel à son peuple s'il persiste dans son infidélité, les prophètes ne trouvent pas de menace plus terrifiante que celle-ci: « Il n'y aura plus de raisin à la vigne, il n'y aura plus de figues au figuier.. » (Jérémie 8/13; Osée 11/14; Habakuk 3/17).

Il faudrait encore citer parmi les fruits en Palestine la grenade, la noix, l'amande, la pistache, la datte et d'autres encore.

Le chapitre de l'alimentation carnée chez les Israélites. En Israël, la viande a toujours été considérée comme un aliment exceptionnel. Même à l'époque patriarcale où le clan possède des troupeaux parfois immenses, on procède à l'abattage d'un agneau ou d'un chevreau seulement à l'occasion d'une fête religieuse; on offre alors une victime animale en premier lieu à Dieu et la famille mange une partie de la bête présentée à l'Éternel. On tue également lorsque le chef de famille reçoit sous sa tente un hôte que, par définition, on doit entourer d'honneur. Encore à l'époque de Jésus, la viande restait, tout au moins dans les classes pauvres - c'est la grande majorité de la population - réservée pour les jours de festivités.

La chair des quadrupèdes présentée sur la table

Sous la tente des Patriarches, on sert donc, dans les grandes occasions, de la viande de brebis ou de chèvre, ces deux animaux constituant presque exclusivement le cheptel des bergers. Mais de bonne heure nos semi-nomades se livreront, épisodiquement tout au moins, à la culture, ce qui nous explique en certains repas d'apparat, la parution de pièces de bœuf ou de veau (1 Samuel 9/24). Le mets qui a un goût de suif très prononcé, est très apprécié ... de l'Orient. Naturellement, à la bête adulte, on préfère la chair plus tendre d'un agneau ou d'un chevreau. Par trois interdictions successives, la Bible défend que l'on cuise le chevreau dans le lait de sa mère (Exode 23/19; 34/26; Lévitique 11/1-47; Deutéronome 14/21).

Pas de raison sentimentale à invoquer ici, comme on l'a fait trop souvent. Aujourd'hui, les biblistes considèrent que la loi divine entend prendre le contre-pied d'une coutume païenne sur laquelle nous renseignent certains documents de Ras Shamra, récemment mis à jour.

Dans l'Evangile de Luc 15/27, nous entendons Jésus nous compter la parabole de l'enfant prodigue dont le retour est joyeusement fêté; en l'occasion, le père n'hésite pas à tuer le veau gras. C'est là une bête, élevée à l'étable, destinée à servir de plat de résistance pour une grande réjouissance.

Des quadrupèdes dont le chasseur est à même d'approvisionner la cuisine dans le cadre de la loi mosaïque, le Livre du Deutéronome nous donne la liste que voici (Deutéronome 14/4):

le cerf: aujourd'hui disparu de Palestine, il devait aux temps bibliques être très abondant dans les massifs forestiers. A noter au passage l'image célèbre du « cerf altéré bramant après les vives-eaux » du Psaumes 42.

la gazelle: à la chair très prisée. On l'appelle « cibeyla » = la gracieuse. On donnait volontiers ce nom aux filles.

le bouquetin: « le grimpeur », aux longues cornes dépassant parfois un mètre de long.

le daim: de nos jours disparu en Israël.

l'antilope ou le chevreuil, la chèvre sauvage et la girafe.

OISEAUX ET VOLAILLES

La Parole de Dieu nous parle assez souvent des passereaux; elle s'en tient à cette désignation générale. Un des plus connus: le moineau un des plus appréciés certainement: l'alouette. Sur la caille, nous possédons une littérature plus circonstanciée: des vols immenses passent par la Palestine et au-dessus du Sinaï. C'est ce que nous rapporte l'Ecriture Sainte, à deux reprises différentes: à l'occasion de leur randonnée d'Egypte en Canaan, les hommes de Moïse furent ravitaillés en viande fraîche par ces vols providentiels (Exode 16/13; Nombres 11/31-33)

Nous terminerons ce petit chapitre cynégétique par le pigeon, à qui la Bible préfère accorder le nom plus poétique de colombe. C'est l'oiseau de prédilection des écrivains sacrés; mais sur le plan alimentaire, peu de renseignements nous sont donnés à son sujet. La poule n'est mentionnée nulle part dans l'Ancien Testament; elle n'a dû apparaître en Juda-Israel, que vers le 60 siècle av. J.C. Le Nouveau Testament fait mention du coq à maintes reprises et notamment lorsque Jésus annonce à Pierre qu'il renierait son Maître, par trois fois, avant que ne chante le coq.

LE POISSON

Le poisson, de par son prix modique, était devenu en Canaan, une nourriture très répandue dans la classe des pauvres. Au temps de Jésus, les paysans galiléens, de vie plutôt misérable, se nourrissaient en grande partie de poisson, provenant en abondance des lacs de la région. Lors de son existence nazaréenne, Jésus a dû souvent faire cuire, au-dessus des braises, sur le gril, que nous trouvons encore de nos jours, en bancs épais, dans le lac de Tibériade. Entre parenthèses, ces poissons présentent une particularité fort curieuse: le mâle recueille dans sa gueule énorme les quelques 200 œufs pondus par la femelle et les conserve dans ce nid jusqu'à éclosion des alevins. Et la parabole du Christ nous parlant d'un fils apparemment désireux de se mettre quelque chose sous la dent et oui vient demander un poisson à son père (Matthieu 7/10). Luc 11/11 peut être considéré comme un trait pris sur le vif de la vie journalière en Galilée.

A toutes les époques de l'histoire juive, on n'a pu consommer le poisson que sous deux formes: frais ou séché. A Jérusalem, il existait une « Porte des Poissons » où se tenait fort probablement le marché du même nom. Les négociants de Tyr y apportaient, nous le savons par Néhémie 13/16, cette denrée très spéciale sous forme séchée, bien entendu. Dans les deux récits intitulés « la multiplication des pains »

rapportés par les quatre évangélistes, s'insère une « multiplication des poissons », les deux poissons qu'un jeune garçon conserve dans sa besace. Il s'agit évidemment de poissons séchés. Même remarque pour le morceau de poisson grillé que les disciples présentent à Jésus, dans la pièce de Jérusalem où Jésus leur apparaît pour la première fois après sa résurrection (Luc 24/36-42).

ANIMAUX « PURS » ET ANIMAUX « IMPURS ».

Cette distinction assez étrange, précisons qu'il s'agit d'un règlement rituel, relevant de la pureté légale, interdisant au Juif la consommation de la chair de tel ou tel animal. Pour plus de détails, lire Deutéronome 14/3-21. Observons que, dans la communauté israélite, « l'impureté » provoquée par l'absorption d'un animal interdit par la loi mosaïque dure toute la journée jusqu'au coucher du soleil. Il s'agit là, répétons le, d'une impureté légale, n'ayant rien de commun avec une souillure physique ou morale. C'est un état dont il est important de sortir pour entrer dans la vie normale. Jésus va réagir vigoureusement contre certains de ces interdits alimentaires auxquels les traditionalistes n'avaient pas manqué d'en ajouter d'autres. Nous l'entendons réfuter avec force tout le rituel concernant l'impureté légale pour proclamer la seule importance, absolument primordiale celle-là, de la pureté morale.

« Ce n'est pas, déclare-t-il, ce qui entre dans la bouche qui rend l'homme impur, mais ce qui sort de sa bouche; voilà ce qui rend l'homme impur » (Matthieu 15/11). L'apôtre Pierre lui ayant demandé de s'expliquer plus clairement, Jésus répond (Matthieu 15/16-20): « Ne comprenez-vous pas que tout ce qui entre dans la bouche va dans le ventre, puis est jeté dans les lieux secrets ? Mais ce qui sort de la bouche vient du cœur, et c'est ce qui souille l'homme. Car du cœur, viennent les mauvaises pensées, les meurtres, les adultères, les débauches, les vols, les faux témoignages, les calomnies. Voilà les choses qui souillent l'homme ». D'où la déclaration de l'apôtre Paul qui sera prêchée et adoptée par l'église naissante: « Rien n'est impur en soi! » (Romains 14/14).

Même la consommation des viandes d'animaux appelés « purs » était soumise à des règles auxquelles on ne pouvait déroger sans contracter une souillure rituelle grave. La principale concernée, la prohibition du sang; défense était faite de manger la chair d'animaux étouffés ou abattus sans écoulement du sang; la mise à mort devait se faire par égorgement. Il était interdit également d'utiliser la viande d'animaux morts naturellement ou déchirés par des bêtes de proie. La graisse animale, non plus, ne pouvait servir à l'alimentation. Le tendon de la hanche, enfin, était prohibé: l'origine de cet usage était rapporté à l'épisode de la lutte de Jacob avec l'ange de l'Eternel. Aujourd'hui encore, toutes ces prescriptions sont strictement observées par les Juifs religieux. 613 commandements dans le Judaïsme codifie l'ensemble de ces prescriptions. En transgresser un, c'est les transgresser tous! « Mais si le Christ nous affranchit, nous serons réellement libres! ».

LE COSTUME JUIF A TRAVERS LES AGES

Les Juifs ont toujours porté des costumes différents de ceux des autres peuples. Toutefois, cette différence ne semble pas avoir existé aux jours de l'Ancien Testament donc avant la venue de Jésus. Le costume des peuples de l'Orient consistait, à cette époque, en de larges et grands manteaux bariolés. On reconnaissait les juifs aux franges (tzitzit) qu'ils devaient obligatoirement porter au bas de leurs vêtements. A ces franges était ajouté un cordon d'azur (Nombres 15/38).

Le costume juif semble être resté sensiblement le même lors de la venue de Jésus. Par deux fois, il est question dans le N.T. , des franges que Jésus portait à ses vêtements: la première à l'occasion de sa rencontre avec une femme de Samarie et la seconde, lors de la guérison d'une malade.

Il faudrait parler de ce que l'on a appelé « la tunique ». La tunique était une sorte de chemise ou de robe descendant jusqu'aux genoux; elle variait selon l'âge et la condition. Il en existait avec ou sans manches, en deux pièces, cousues de deux ou d'un seul côté ou en une seule pièce tissée exprès; blanche en général, elle pouvait aussi être teinte en pourpre (rouge). Les tuniques se faisaient en lin, en laine, en soie

(exceptionnellement) ou en poil tissé. Sous la tunique, on portait à même le corps, une ceinture que l'on ôtait que pour dormir. En période de deuil, on mettait le « sac », une sorte de pagne en crin.

Sur la tunique, pour la relever lorsqu'on se mettait au travail ou en marche, on attachait une ceinture mince de lin, cuir, ou corde. « Ceindre ses reins » c'est « se mettre en route ».

Le manteau, genre de burnous, très ample, servait la nuit de couverture. C'était une pièce rectangulaire avec des franges aux quatre coins. Ses amples plis formaient poche. Les femmes avaient à peu près les mêmes pièces d'habillement, plus amples, plus longues avec un voile, des bijoux et une profusion de colifichets dont vous trouverez la description au ch. 3/16-23 d'Esäie.

Il est même fait mention d'un anneau au nez... pas très commode pour boire et pour manger.

Puisque nous parlons des vêtements, il est quelques usages dont il est question dans l'Ancien Testament dont vous devez connaître la signification:

- se voiler ou se couvrir la tête: c'était manifester sa crainte ou sa tristesse.
- secouer ses vêtements: c'était rompre avec les gens chez qui on se trouvait.
- déchirer ses vêtements: marquait la douleur ou l'indignation qui vous saisissait.

Les premiers chrétiens portaient les mêmes costumes que les Juifs. Ce n'est que plus tard que la distinction vestimentaire apparût.

Entre le 10^e et le 5^e siècle, à l'époque de la rédaction du Talmud, les Juifs portaient un genre de pallium avec les tzittzit attachés aux coins. Ce pallium se dénommait talith ou taleth, nom qui est resté pour désigner le châle de prière utilisé encore de nos jours à la synagogue.

Plus tard, les Juifs d'Europe Occidentale abandonnèrent le tallium et les tzittzit furent attachés à une pièce d'étoffe un peu semblable au talith actuel.

Une femme juive n'avait pas le droit d'avoir la tête découverte. Au moment de son mariage, ses cheveux étaient coupés et elle coiffait alors sa tête d'une énorme perruque. En règle générale, une femme juive ne s'habillait pas au goût du jour et une tenue surannée était de bon ton. Il en était de même du reste, pour le costume masculin. Généralement, les Juifs avaient en aversion les coutumes des pays étrangers, selon l'ordre du livre du Lévitique 18/3: « Vous ne suivrez point leurs usages ». Un des prophètes avait même été beaucoup plus loin, il s'agit du prophète Sophonie qui écrivait: « Je châtierai tous ceux qui portent des vêtements étrangers » (Sophonie 1/8).

Malgré tout, la mode des costumes juifs a évolué, mais lentement et très difficilement car si un Juif essayait de ne plus se soumettre à la tradition, les communautés le rejetaient. Quant à ceux de la Diaspora, ils devaient se soumettre aux exigences des pays qu'ils habitaient.

Les musulmans furent les premiers à faire une distinction vestimentaire entre les croyants et les non-juifs. Les costumes des juifs et des chrétiens devaient porter une marque spéciale, il en était de même pour tous les non-musulmans. Cette marque constituait en deux morceaux de tissu jaune cousus sur leurs vêtements. Le port du turban était interdit à tous ceux qui n'observaient pas la doctrine de Mahomet juifs et non-musulmans devaient se contenter d'un chapeau conique. On ne peut penser à un juif du Moyen Age sans se le représenter coiffé de cette sorte de chapeau pointu. Ce chapeau cône est devenu, par la suite typiquement juif. Actuellement encore, on peut rencontrer de nombreux israéliens de tout âge coiffé d'un chapeau en toile de forme conique. Les Juifs qui vivaient dans les états du Pape portaient obligatoirement cette forme de chapeau, mais sa couleur devait être jaune; ce règlement restera en vigueur jusqu'au 18^e siècle. Car l'Eglise s'était elle aussi, penchée sur la question du costume des Juifs. Tous les Juifs des pays chrétiens étaient obligés d'être vêtus de manière à être distingués du reste de la population. En principe, leurs costumes étaient de couleur noire, sauf pour certaines fêtes juives, par exemple ou lors des mariages.

Plus tard, lorsque les lois sur le costume juif furent assouplies ce sont, alors les communautés qui ont réglé, elles-mêmes les conditions des vêtements et des bijoux. Les costumes devaient être foncés, sobres, de coupe sévère et le port des bijoux était strictement limité sinon parfois interdit.

De nos jours et fort heureusement, toute différence vestimentaire a définitivement disparu. Juifs et non-juifs se côtoient vêtus des mêmes et identiques costumes.

Il faut, néanmoins faire une distinction pour certains juifs. On les voit toujours dans leur tenue caractéristique, circuler dans quelques quartiers de Paris, Londres et New York. Parmi eux, quelques uns ont les cheveux rasés sur le dessus de la tête, le crâne étant recouvert d'une calotte noire sur laquelle ils posent leur chapeau de velours noir à larges bords, ou bien le grand chapeau rond bordé de fourrure.

Le reste de leurs cheveux est réglementairement coiffé en papillotes (genre d'anglaises retombant sur les oreilles), et leur barbe taillée suivant l'ordre du Lévitique 19/26. Ces Juifs ainsi vêtus font partie de la secte appelée « Hassidim ». Ils sont on ne peut plus orthodoxe, ils observent strictement le sabbat, se soumettent scrupuleusement aux 613 commandements et ordonnances de la Torah ainsi qu'aux multiples règlements du Talmud. A Jérusalem même, ils occupent tout un quartier appelé « Méa Shéarim ». On ne pas circuler en vélo ou en voiture le jour du sabbat sous peine de vous faire lapider.

Dans le Nouveau Testament, il est souvent fait allusion aux vêtements, mais presque toujours dans un sens symbolique. Jésus, dans ses paraboles, parle de ceux qui ayant cru en Lui, seront revêtus d'un habit de noces dans la maison du Père. Il compare aussi l'humble lys des champs, qui ne file, ni ne tisse, aux vêtements somptueux dont se paraît le roi Salomon.

L'ancien rabbin devenu l'apôtre Paul, voulant décrire les vertus que doivent posséder les enfants de Dieu, se servit symboliquement du costume que portaient les soldats qui le gardaient: « Ayez à vos reins la vérité pour ceinture; revêtez la cuirasse de la justice; mettez pour chaussures à vos pieds le zèle que donne l'Evangile; prenez par-dessus tout le bouclier de la foi » (Romains 6/14-16).

C'est en effet par la foi en Jésus, le Messie d'Israël, par le don de tout notre être à Celui qui s'est volontairement livré à la mort pour nous sauver, que nous serons trouvés dignes de revêtir la robe blanche des rachetés dont parle l'apôtre Jean dans Apocalypse 7/9.

La mode du costume sera, alors, fixée à jamais !

LES PORTES

Nous trouvons parfois dans la Bible des énigmes difficiles à comprendre du fait que nous ne connaissons rien ou si peu des coutumes orientales. Quand il est question d'une maison, par exemple, nous pensons à la nôtre; quand un incident est raconté, nous le plaçons instinctivement dans le cadre de nos coutumes modernes. Chaque fois que nous ouvrons notre Bible, il serait bon de nous rappeler que nous avons là un livre d'origine orientale, écrit par des orientaux et dont la majorité des faits relatés ne peuvent bien être saisis qu'en les replaçant dans le contexte de la vie orientale.

Arrivons maintenant aux portes d'entrée d'une maison de la Bible. Ces portes avaient souvent deux battants. Le riche avait généralement à son service un portier, serviteur dont il est souvent question dans les Ecritures. Quand quelqu'un frappait à la porte, on ne lui ouvrait pas immédiatement, mais le portier ou quelqu'un de la famille venait demander: « Qui est là ? » Et si le visiteur répondait: « C'est moi ! » n'avait pas un timbre de voix familier, on poursuivait l'interrogatoire pour s'assurer avec qui on avait à faire. Et si le maître de la maison n'était pas très sûr du caractère inoffensif de son visiteur, il lui refusait catégoriquement l'entrée de sa demeure.

Vous souvenez-vous de l'histoire d'Actes 12 où Pierre, le disciple de Jésus, fut miraculeusement délivré de sa prison et se rendit à la maison de Myriam (Marie), mère de Marc ? Rhode, la servante, vint à la porte et demanda: « Qui est là ? » Pierre répondit: « C'est moi ! ». Elle reconnut la voix familière de l'apôtre et au lieu d'ouvrir la porte, courut aussitôt dans sa joie délirante raconter aux amis que Pierre était sorti de prison. Elle pouvait seulement dire qu'elle l'avait entendu, car elle ne l'avait pas encore vu de ses yeux.

Si vous remplacez par exemple, le passage de Matthieu 7/8 dans ce cadre des coutumes orientales, il prend une plus grande force encore. Il est dit, en effet: « A celui qui frappe, il sera ouvert »; c'est à dire que si nous venons à Dieu dans la prière, Il ne nous répondra pas: « Qui es-tu? » et ne nous soumettra pas à un long interrogatoire, mais Il nous ouvrira Sa porte immédiatement et nous accordera le plus chaleureux accueil. Comme tout cela est merveilleux, n'est-ce pas ?

Vous connaissez certainement ce passage d'Apocalypse 3/20 où il est écrit ceci: « Voici, je me tiens à la porte et je frappe. Si quelqu'un entend ma voix et m'ouvre la porte, je rentrerai chez lui et je souperai avec lui et lui avec moi ». Jésus savait bien qu'en frappant à la porte de certains cœurs en disant: « C'est moi! », ces cœurs resteraient fermés à son appel rempli d'amour. Quel triste état d'âme que celui de l'homme qui se détourne de son Sauveur et refuse de lui ouvrir la porte! Mais si nous acceptons de lui ouvrir sans réserve cette porte intime de notre cœur, Il entrera chez nous et fera sa demeure en nous pour toujours !

LES PORTES DE LA CITE ET LA PLACE DU MARCHÉ

Les portes des cités orientales donnaient sur de grandes places du marché et les gens avaient l'habitude de s'y rassembler pour discuter des affaires courantes. La porte de la ville représentait le centre de la vie publique, et il y est souvent fait allusion dans les pages de la Bible. C'était là que se tenait le Juge de la ville et que les Anciens venaient régler leurs différends comme on peut le lire par exemple dans le livre de Ruth (4/1-10). C'était encore là, près de la porte de la ville que se tenaient les ouvriers attendant qu'on vienne les embaucher pour le travail des champs. Les proclamations importantes y étaient annoncées, et le marchand d'eau, son outre sur l'épaule, comme l'on peut voir encore aujourd'hui les marchands ambulants vendant du thé ou autre boisson, circulait parmi la foule en criant: « Ho! Vous tous qui avez soif, venez aux eaux » (Esaïe 55/1). Là aussi, se trouvait le petit boulanger avec son panier de pains plats, ces petits pains d'orge dont il est question dans l'histoire de la multiplication des pains, qui furent peut-être donnés à Jésus par l'un d'entre eux.

Parfois un musicien ambulant, adossé à la muraille, se mettait à jouer pour la foule oisive qui se pressait autour de lui. Si la musique était sur un ton gai et entraînant, les assistants se mettaient à danser; si au contraire, il jouait des mélodies funèbres, l'auditeur sentimental se mettait à pleurer.

C'est à cette coutume que Jésus faisait allusion dans Matthieu 11/16, comparant le message austère de Johanan Ha Matbil (Jean-Baptiste), à celui du ménestrel jouant des plaintes, alors que le sien annonçait la Bonne Nouvelle du salut par grâce. Mais ni l'appel à la repentance ne provoqua les larmes des auditeurs, ni le message de grâce leur joyeuse acceptation.

Oui, la porte de la cité était un lieu plein d'intérêt. C'était là que les habitants se rencontraient pour échanger les nouvelles du jour. Quand Jésus arrivait dans une ville, c'était en général sur cette place publique, devant la porte qu'il s'adressait au peuple qui ne manquer jamais de s'y rassembler. Peut-être, est-ce là, qu'il leur parla des passereaux qu'on vendait pour quelques sous, sur cette même place du marché ?

LA FORTIFICATION DES VILLES

Une muraille était nécessaire pour fortifier une ville. Mais, il ne faut pas se figurer une ville fortifiée comme un château fort. Dans ce pays, il n'y avait que très peu d'eau ou parfois pas du tout. La protection de la muraille n'était donc pas un fossé, mais une muraille un peu moins haute. En somme, la ville était entourée par un couloir. De temps à autre, des portes étaient fermées par des traverses de bois, un peu comme de nos jours dans certaines étables ou granges de nos campagnes. Quelques fois, il y avait des constructions habitées, reliant la première à la seconde muraille: la maison de Rahab, dont il est question

dans Josué 2/1, était certainement construite à cheval sur l'entre-deux murailles. Elle permit aux espions d'Israël de sortir directement dans la campagne et ainsi de s'échapper.

Les portes étaient généralement très solides, mais Samson enleva les portes de la ville de Gaza (Juges 16/1-3). C'était un exploit inouï.

C'est la porte qui conditionne l'accès de la ville. Nous pouvons relire simplement les enseignements de Jésus et vous verrez combien ses allusions aux portes sont fréquentes.

Le livre du prophète Ézéchiel (36), nous parle des dangers d'une ville, mais aussi des gardiens de la ville. Il y avait dans chaque ville une tour de surveillance (mirador). La nuit, il y avait une garde dans la tour. Il y avait aussi des gardes circulant en ville. Vous comprenez mieux maintenant le prophète Esaïe disant: « Sentinelle, sentinelle, que dis-tu de la nuit ? » (Esaïe 21/12).

Pour répondre à pareille question, disons simplement: « Il est plus tard que nous pouvons le penser à l'horloge divine; prenons en conscience ».

LA VOIRIE

Nous terminerons en parlant de la voirie. Les routes étaient entretenues avec soin. Il existait depuis longtemps un ensemble de lois de voirie qui obligeaient les riverains à des travaux annuels. Ainsi les routes étaient refaites à chaque printemps après la saison des pluies qui les ravinaient. Les arbres devaient être élagués à hauteur telle qu'un chameau et sa charge puissent passer sans encombre. Il en était de même pour les saillies et les balcons des maisons.

Une législation était prévue également pour les arbres, les ruines les saletés qui pouvaient nuire à la circulation.

La circulation sur les routes et les ponts était soumise à des droits de péage ainsi que le passage d'une province à une autre. Les péages et en général tous les impôts étaient établis par les péagers. Il n'y avait aucune règle précise; le péager se basait sur les « signes extérieurs de richesse », comme cela se pratiquait en France, il n'y a pas très longtemps. Sa taxation était sans contestation possible et leur malhonnêteté provenait du fait que l'Empire romain leur demandait déjà une somme énorme sans considération des possibilités des administrés. A leur tour, les péagers essayaient de faire le plus possible de bénéfices en surtaxant. C'est pour cela que la population les exécrait. Néanmoins, Jésus en fit ses amis tant et si bien qu'un dénommé Zachée alla jusqu'à rendre le quadruple de ce qu'il avait extorqué aux contribuables.

Je suis sûr que bien peu d'entre vous ont vu l'intérieur d'une maison du genre de celle du temps de Jésus. La porte est ouverte; nous entrons ensemble et nous nous trouvons dans une cour intérieure. Les maisons importantes ont plusieurs de ces cours, à ciel ouvert, communiquant les unes avec les autres.

Nous remarquons tout d'abord un figuier planté au milieu de la cour. Souvent, des vignes sur treillis y sont disposées pour donner de l'ombre à l'heure chaude du jour (Psaumes 128/3). Dans un coin, se trouve un puits ou une citerne, destinée à recueillir l'eau de pluie. Pendant la saison sèche, ce trou peut constituer une excellente cachette! (2 Samuel 17/18).

Examinons maintenant les chambres qui sont construites toutes autour du carré, portes et fenêtres donnant sur la cour. A moins que la maison ne soit luxueuse, tout était réduit à l'extrême, sol de terre battue, peu ou pas de fenêtres. Le feu, allumé seulement au fort de l'hiver et au centre de la pièce; la fumée sort comme elle peut. On utilisait des braseros. La cuisine se fait dehors sur des pierres chauffées.

Comme mobilier, des tapis dans lesquels on se roule pour dormir, des nattes et des coussins pour s'asseoir le jour, peu ou pas de tables, de sièges ou de lits élevés (sinon chez les gens riches). Un ou plusieurs coffres en guise d'armoire, les ustensiles de travail du père, les récipients de cuisine, le balai de la mère, la lampe. Il y a un boisseau à mesurer le grain qui sert d'ailleurs un peu à tout. En terre ou en pierre, des cruches, des jarres à huile, à olives, à vin. En bois, le pétrin, la huche, les bols. En métal plus ou

moins précieux, des marmites, des poêles, des coupes, des fourchettes et des couteaux (chez les riches). Enfin des paniers pour le pain, les fruits, la viande ...

Si la maison est celle d'un personnage fortuné, les plafonds des chambres, les murs et les planchers sont faits en pierre. Sortons de nouveau, si vous le voulez bien et montons l'escalier extérieur qui va nous conduire à la terrasse qui forme le toit de la maison, laquelle est entourée d'un mur d'environ un mètre de hauteur. Dieu donne dans Deutéronome 22/8 des instructions précises à ce sujet en ordonnant que toutes les maisons soient ainsi protégées par un garde-fou. Samuel et Saul passèrent une nuit sur une terrasse semblable. C'est l'habitude du pays qu'on y dorme pendant la saison chaude (1 Samuel 9/25-26). Il nous est dit, dans le N.T. que Pierre monta sur la terrasse pour prier (Actes 10/9).

C'est souvent, il faut le souligner, le seul endroit tranquille de la maison où l'on puisse se retirer pour le recueillement.

Dans certaines villes d'Israël, les toits étaient pavés de pierres mais ailleurs, ces terrasses étaient faites de terre glaise. Pendant la chaleur torride de l'été, il arrivait souvent que cette terre se fendit souvent pour laisser passer ensuite la pluie torrentielle sur les habitants de la maison, parfois sur les pauvres dormeurs! Salomon a comparé la femme querelleuse à cette « gouttière continue » en un jour de pluie, (Proverbes 27/15), toutes deux bien déplaisantes certes.

Il était possible de sauter d'un toit à l'autre, mais c'eût été une impolitesse envers le voisin, sauf en cas de force majeure, comme celui auquel Jésus fait allusion quand il dit à ses disciples. « Que celui qui est sur le toit ne descende pas pour prendre ses effets dans la maison » (Matthieu 24/17). Ainsi, on pouvait sauter d'un toit à l'autre jusqu'à ce qu'on trouve une descente praticable sur la route.

La plupart des maisons, du temps de Jésus, n'avait qu'un seul étage, mais certaines, cependant possédaient une ou deux chambres donnant sur la terrasse. Ces chambres étaient toujours les meilleures les plus vastes et les plus fraîches de la maison. On les consacrait aux hôtes de passage et on les appelait « chambres hautes ». C'est certainement dans une chambre semblable que fût célébrée pour la première fois la Cène de Jésus et, c'est encore là, dans la « chambre haute » qu'au soir de sa résurrection, Il apparut à ses disciples réunis.

Nous venons de parler de l'habitat en général, mais maintenant, je désire vous introduire et vous faire visiter une chambre orientale. Quand l'air se rafraîchit dans la soirée, la mère prépare son petit brasero, et quand la braise est bien rouge, elle l'installe dans la chambre soit pour y cuisiner, soit pour donner un peu de chaleur à la maisonnée. Vous vous rappelez sans doute, que c'était à un feu de ce genre que l'apôtre Pierre se chauffait en cette nuit dramatique où il renia son Maître.

Dans les maisons des pauvres, la chambre à coucher et la salle à manger ne font qu'un; mais dans celle que je vais vous présenter aujourd'hui, il y a une pièce séparée servant de dortoir familial. Le lit consiste en une sorte de plate-forme en ciment, construite contre la muraille sur laquelle on étend un matelas, et chaque dormeur s'enveloppe de sa couverture de laine ou de coton suivant la saison. Ainsi, quand le Seigneur Jésus dit au paralytique: « Prends ton lit et marche ! » (Jean 5/8), il ne s'agissait réellement que d'un mince grabat, bien facile à rouler et à prendre sous son bras. Les indigents n'avaient souvent que leur unique manteau pour unique fortune, en fait de literie. C'est pourquoi, au cas où ce vêtement était donné en gage, Dieu ordonnait dans sa Loi (Exode 22/27) au créancier, de ne pas le garder après le coucher du soleil car c'était la seule ressource du malheureux pour se défendre de la fraîcheur de la nuit. Ni le riche, ni le pauvre ne semblaient se soucier de la douceur d'un bon oreiller.

Nous savons que Jacob prit une pierre pour se faire un chevet, lors de sa fuite en Mésopotamie (Genèse 28/18). Et David, bien qu'il eut pour femme la fille d'un roi, n'avait pour oreiller qu'une peau de chèvre bourrée de crin (1 Samuel 19/13).

En divers endroits de notre Bible, le mot « lit » est employé alors que le terme « couchette » eut été plus exact. Ainsi par exemple, quand la reine Esther invita le Roi et son Premier Ministre Haman à son festin, il nous est dit qu'elle se retira sur un divan (ou sur une couchette) et non pas sur un lit. C'est le

contexte évidemment qui permet de préciser le terme employé dans la traduction. Quand David s'écrie au Psaumes 149/5: « Que les fidèles poussent des cris de joie sur leur couche », il ne s'agit pas de leurs heures d'insomnie, mais bien de ces mêmes couchettes sur lesquelles on passait des moments de loisir dans la journée et l'on chantait ensemble les louanges de Dieu.

En terminant, j'aimerais vous parler des articles de l'ameublement oriental, toujours en fonction de l'Écriture Sainte. Voici, par exemple le pot à eau et la bassine, objets de première nécessité dans le ménage. Au début et à la fin de chaque repas, le serviteur ou le fils cadet de la famille, présentait à chaque convive, le pot à eau et la bassine pour que chacun puisse se laver les mains. On tenait la bassine sous les mains de chacun successivement, y versant un peu d'eau de la cruche jusqu'à ce que toute la famille ou l'assistance ait fait ses ablutions réglementaires.

Quand les hôtes arrivaient de voyage, on leur lavait les pieds de la même manière. Le pharisien qui avait invité Jésus à dîner montra le mépris qu'il avait pour son hôte en négligeant de rendre ce service élémentaire (Luc 7/4).

Cette tâche revenait habituellement à l'esclave ou bien au plus jeune membre de la maisonnée.

Quand Jésus se réunit avec ses disciples dans la Chambre Haute pour le dernier souper, nul, parmi les douze ne fut trouvé disposé à rendre ce service humiliant à ses frères. Bien sûr que chacun eût été heureux de laver les pieds de Jésus, mais cela impliquait également les pieds de tous ses frères, ce qui ne leur plaisait pas. Alors, c'est Jésus lui-même qui, se seignant d'un simple torchon entreprit cette tâche d'esclave pour les siens. Imaginez leur propre Maître prenant ainsi la place d'un serviteur! Lui, le Messie! Jésus voulait leur apprendre ainsi à se servir les uns les autres et, je crois que la leçon apprise en ce soir mémorable ne fût jamais oubliée par les disciples (1 Pierre 2/2 et 5/5).

Il y avait aussi les outres qui servaient de bouteilles, faites de peaux de chèvres dûment nettoyées et séchées; les cruches d'argile que portaient les femmes pour aller puiser de l'eau à la fontaine, tandis que les hommes se chargeaient des grandes outres qui, une fois remplies, étaient très lourdes. Quand Jésus envoya ses disciples à Jérusalem pour préparer le repas de la Pâque juive, il leur dit de suivre un certain homme qu'ils rencontreraient portant une cruche d'eau.

Nous ne savons pas si Jésus avait commandé à cet homme, à l'avance de parcourir les rues de la ville avec cette cruche d'eau (le travail habituel des femmes) ? Dans ce cas, il devait certainement aimer Jésus pour faire cela et s'exposer à la moquerie des passants.

Et nous, sommes-nous prêts en tout temps, à faire n'importe quoi, en n'importe quelle circonstance pour plaire à notre Seigneur et Sauveur ?